



MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Inspection Générale des Affaires Culturelles

n° 2014-16

**ANALYSE DES INTERVENTIONS FINANCIÈRES
ET DES POLITIQUES CULTURELLES EN RÉGION**

PHASE 2

**POLITIQUES ET DEPENSES CULTURELLES
DES RÉGIONS**

2013

**RELATIONS ET PARTENARIATS AVEC
LES DIRECTIONS RÉGIONALES DES AFFAIRES CULTURELLES
DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION**

**Anne CHIFFERT
Inspectrice générale des
affaires culturelles**

**Dominique CHAVIGNY
Chargé de mission
d'inspection générale**

**Catherine LE GAL
Auditrice interne**

SOMMAIRE

Lettre de mission p. 5

Lettre de Madame Aurélie Filippetti, Ministre de la Culture et de la Communication à Monsieur Alain Rousset, Député de Gironde, Président du Conseil régional d'Aquitaine, Président de l'association des Régions de France p. 7

Présentation de la mission p. 9

SYNTHÈSE ET ANALYSE DES POLITIQUES ET DES DÉPENSES CULTURELLES DES RÉGIONS p. 11

I - Les politiques culturelles des Régions sont reliées à leurs compétences d'attribution p. 11

1-1. L'aménagement équilibré du territoire p. 12

1-2. Le développement économique et l'attractivité régionale p. 13

1.2.1. les industries culturelles p. 14

1.2.2. la formation, l'enseignement professionnels et l'emploi p. 16

1.2.3. le tourisme et l'attractivité des territoires p. 18

1-3. Les lycées et l'accès des jeunes à la culture p. 19

1-4. La vitalité et la valorisation des cultures régionales p. 19

II - Le partenariat entre les Régions et les DRAC repose sur un ensemble de dispositifs de coopération p. 21

2-1. Un dialogue politique et des relations de travail réguliers et organisés p. 22

2-2. Une contractualisation des interventions p. 23

2-3. Les Fonds conjoints et le partage de l'expertise p. 25

2-4. Les agences régionales p. 26

III - Les moyens mis en jeu par les Régions et par l'État traduisent des stratégies et des priorités différenciées p. 28

3-1. Dépenses des Régions en 2012 et 2013 relevant de la nomenclature budgétaire M71 (Fonction Culture) p. 28

3-2. Estimation des dépenses 2013 des Régions ventilées par domaines p. 29

3-3. Dépenses respectives des Régions et des DRAC par domaines p. 31

3.3.1. le spectacle vivant : domaine partagé et stratégies différenciées p. 31

3.3.2. les arts plastiques : la montée en puissance des Régions p. 32

3.3.3. les patrimoines : le rôle majeur des DRAC p. 33

3.3.4. les industries culturelles : les Régions en pointe p. 34

3-4 Les ressources humaines des Régions dans le domaine de la culture p. 35

CONCLUSION p. 37

IV - Dépenses culturelles des Régions par catégories p. 39

ANNEXE : p. 145

- Éléments de méthode sur l'exploitation des données chiffrées p. 147



Ministère de la Culture et de la Communication

La Directrice du Cabinet

NOTE

**à l'attention de Madame Ann-José ARLLOT
Chef du Service de l'Inspection Générale
des Affaires Culturelles**

05 FEV. 2014

CC/18957

Objet : Analyse des interventions financières et des politiques culturelles en région

Dans le cadre de la politique de décentralisation portée par le Gouvernement, la loi de Modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles (MAPAM) offre une modalité nouvelle de relation entre l'État et les collectivités territoriales. Elle ouvre en effet la possibilité pour celui-ci de déléguer aux collectivités qui en feraient la demande la gestion de compétences qu'il exerce, pour une période limitée et dans un cadre défini par convention.

Il m'apparaît important d'examiner les conditions dans lesquelles ce nouvel outil de partenariat pourrait être utile dans les domaines de la culture et de la communication.

Dans cette perspective, j'ai souhaité que soit engagée au sein du ministère une réflexion concertée sur ce thème et j'ai chargé à cet effet le secrétariat général de mettre en place un groupe de travail, associant les directeurs généraux de l'administration centrale et des directeurs régionaux des affaires culturelles, qui me rendra prochainement ses conclusions.

Il me semble également indispensable de disposer d'une vision précise et actualisée des politiques culturelles mises en œuvre et des moyens qui leur sont affectés dans chacune des régions. C'est pourquoi je confie à l'IGAC la mission d'en établir l'état des lieux et de procéder à son analyse.

Dans un premier temps la mission procédera, avec l'appui du secrétariat général et des directions générales, à une consolidation des données existantes sur les apports financiers du ministère de la Culture et de la Communication dans chaque région au titre de ses crédits déconcentrés et centraux comportant les établissements publics, les SCN et, lorsque ces données peuvent être disponibles, les secteurs de l'audiovisuel et de la presse. Ces données et leur analyse devront m'être remises dans un délai de huit semaines.

Dans un second volet de la mission, je souhaite que soit établie une estimation récente des apports financiers des conseils régionaux à la culture, directement ou par l'intermédiaire des agences qu'ils subventionnent, ainsi qu'un recensement des organisations qu'ils ont mises en place pour mener leur politique culturelle: place du service dédié dans l'organigramme de leur administration et ses effectifs, y compris les agences régionales.

L'IGAC s'attachera également, pour chaque région, à présenter la politique culturelle des collectivités territoriales régionales et ses modalités de mise en œuvre dans ses différentes composantes (Patrimoines, Spectacle vivant, industries culturelles...). Au titre des partenariats, les dispositifs communs existants (commissions conjointes, mutualisations de crédits dans une structure commune, fonds d'intervention...) devront être inventoriés. L'ensemble de ces données fera l'objet d'une synthèse au plan national.

Pour la réalisation de ce second volet, je demande expressément aux DRAC et au Département des études, de la prospective et des statistiques de se mobiliser pour répondre aux demandes de l'IGAC dans les délais qui leur seront fixés.

Je souhaite pouvoir disposer des résultats complets des travaux de l'IGAC au plus tard dans un délai d'un mois suivant l'achèvement de la première partie de la mission.



Laurence ENGEL

Copies: SG et DG

*Liberté Égalité Fraternité
République Française*

Ministère de la Culture et de la Communication

Le Ministre

Monsieur Alain ROUSSET
Député de la Gironde
Président du Conseil régional d'Aquitaine
Président de l'association des régions
de France
282, boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Paris, le **24 FEV. 2014**

Nus ref. CE/150/CGR

Monsieur le Président,

La loi de Modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles promulguée le 27 janvier 2014 ouvre la possibilité pour l'État de déléguer aux collectivités territoriales, qui en feraient la demande, la gestion de compétences qu'il exerce, pour une période limitée et dans un cadre défini par convention.

Il m'est donc apparu important d'examiner les conditions dans lesquelles ce nouvel outil de partenariat pourrait être utile dans les domaines de la culture et de la communication.

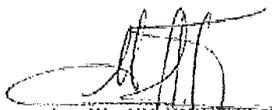
Dans cette perspective, je suis heureuse de vous informer que j'ai demandé à l'inspection générale des affaires culturelles (IGAC) d'établir un état des lieux et de procéder à une analyse des politiques culturelles mises en œuvre dans chacune des régions, par les conseils régionaux directement ou par l'intermédiaire des agences qu'ils subventionnent.

Cette mission sera conduite en relation étroite avec les directions régionales des affaires culturelles. Ces dernières sont donc susceptibles de prendre l'attache des services des conseils régionaux afin de compléter ou vérifier les informations dont elles disposent déjà.

Les travaux de l'IGAC donneront lieu à un rapport de synthèse dont bien évidemment un exemplaire vous sera communiqué.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Reste à toi,


Aurélie FILIPPETTI

3, rue de Valenciennes, 75033 Paris Cedex 01 France Téléphone : 01 46 15 80 00

PRÉSENTATION DE LA MISSION

Rappel des objectifs

Conformément à la demande du cabinet de la Ministre de la culture et de la communication, l'objectif de la mission confiée à l'inspection générale des affaires culturelles (IGAC) est d'établir pour l'année 2013 une consolidation région par région des différentes dépenses du ministère et de procéder à une estimation des dépenses et des moyens organisationnels que les Régions ont mis en place pour assurer les politiques culturelles qu'ils ont définies.

Appelée à remettre les résultats de ses travaux en deux temps, l'IGAC a transmis au cabinet de la Ministre le 16 avril 2014 un rapport de première phase présentant les données quantitatives relatives aux dépenses du ministère exécutées en région, au titre des crédits déconcentrés et centraux incluant les opérateurs implantés en région et les opérateurs distribuant des soutiens, les services à compétence nationale et le secteur de l'audiovisuel.

Le présent rapport, relatif à la deuxième phase de la mission, présente une estimation, des apports financiers à la culture de chaque Région et propose, en synthèse, une analyse des principales caractéristiques de leurs politiques culturelles ainsi que de leurs modalités de mise en œuvre. Il fait un bilan des relations partenariales existantes entre les Régions et les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC) et s'attache à identifier les axes convergents ou distinctifs de leurs politiques qui reposent sur un ensemble de dispositifs de coopération.

Méthode et Sources

Le comité de pilotage interne à l'inspection générale a poursuivi ses travaux lors de la seconde phase de la mission. Ces travaux ont mobilisé, comme pour le rapport de première phase, les inspecteurs et les chargés de mission qui ont assuré le suivi des réponses au questionnaire et rédigé les monographies régionales.

Pour estimer les apports financiers des Régions à la culture et recenser les organisations mises en place pour mener leur politique culturelle, l'IGAC a fait appel au concours des DRAC, interrogées par questionnaire sur les aspects qualitatifs et quantitatifs de ces politiques.

À partir des informations dont elles disposaient et de celles qu'elles ont pu recueillir auprès des services des Régions, il leur a été demandé de fournir des données permettant d'estimer les moyens consacrés par les Régions en 2013 à la culture. Cela a pu conduire à y intégrer éventuellement, au-delà des limites imposées par la nomenclature comptable en vigueur pour les régions (M71), des dépenses imputées sur d'autres comptes et gérés par d'autres services que le service de la culture.

Cet exercice a été rendu possible grâce à un courrier de la Ministre de la culture et de la communication adressé au Président de l'Association des Régions de France¹ pour l'informer de la mission confiée à l'IGAC et de la possibilité que les DRAC prennent l'attache des services des conseils régionaux afin de compléter ou vérifier les informations dont elles disposent.

¹ Lettre de la Ministre à Monsieur Alain Rousset, Député de Gironde, Président du Conseil régional d'Aquitaine, Président de l'Association des régions de France en date du 24 février 2014.

Il ressort de l'analyse des réponses que 22 DRAC sur 26 ont renseigné les tableaux à partir d'échanges d'informations (plus ou moins approfondis) avec les services des Conseils régionaux, soit 85 % des réponses.

Leur exploitation a nécessité également de nombreux échanges entre l'IGAC et les DRAC afin de préciser, de compléter, voire de corriger certaines réponses ce qui a parfois conduit les DRAC à solliciter à plusieurs reprises leurs interlocuteurs des Régions en vue d'améliorer la cohérence des données.

Pour autant, comme l'a déjà souligné l'étude de faisabilité de l'enquête sur les dépenses culturelles des Régions réalisée par le DEPS ², il existe « *des difficultés importantes pour la plupart des Régions, leurs services financiers et culturels, à reconstituer une information sur leurs dépenses culturelles selon une nomenclature plus détaillée, faute d'outil informatique permettant le requêtage et la codification nécessaire en amont* ». C'est pourquoi, les données chiffrées du rapport représentent des estimations de dépenses, des ordres de grandeur qui visent à apporter un éclairage sur les politiques culturelles des Régions sans prétendre atteindre une totale exhaustivité.

Composition du rapport de deuxième phase

Le rapport de la deuxième phase de la mission est composé:

1) d'une note de synthèse présentant les orientations des politiques culturelles des Régions, une analyse de leurs dépenses, les modalités de partenariat avec les DRAC

2) de tableaux pour chaque Région :

- tableau 1 : Dépenses de fonctionnement et d'investissement estimées pour 2013 selon la nomenclature budgétaire et comptable M71 sur la sous-fonction culture (31)

- tableaux 2 et 2 bis (détail) : Dépenses de fonctionnement et d'investissement ventilées par domaines d'intervention culturelle estimées pour 2013

- tableau 3 : Moyens en personnel - répartition des emplois de la Région dans le domaine de la culture en 2013

- tableau 4 : Moyens budgétaires et en personnel pour les politiques déléguées à des agences ou autres structures régionales en 2013

- tableau 5 : Apports aux labels et réseaux nationaux - montant des subventions de fonctionnement de la Région et de la DRAC affectées aux labels et réseaux en 2013

3) de trois annexes :

- Monographies régionales établies par les inspecteurs généraux et les chargés de mission d'inspection générale, selon l'enquête qualitative menée auprès des DRAC

- Éléments de méthode sur l'exploitation des données chiffrées

- Rapport de l'Inspection des patrimoines : « Actualisation 2014 des données sur les transferts des monuments historiques en l'application de la loi du 13 août 2004 »

² « Étude de faisabilité pour l'enquête sur les dépenses et recettes culturelles des régions hors Outre-mer » DEPS - ministère de la culture et de la communication- juillet 2011.

SYNTHÈSE ET ANALYSE DES POLITIQUES ET DES DÉPENSES CULTURELLES DES RÉGIONS

I- LES POLITIQUES CULTURELLES DES RÉGIONS SONT RELIÉES À LEURS COMPÉTENCES D'ATTRIBUTION

L'analyse des politiques culturelles conduites par les Régions, liées à la compétence générale en matière de culture dévolue aux collectivités publiques, montre qu'elles recouvrent ses différents domaines : patrimoine, spectacle vivant, arts plastiques, cinéma et audiovisuel, livre et lecture, formation et éducation des publics, offrant pour chacun d'eux un terrain partagé avec les directions régionales des affaires culturelles (DRAC), services déconcentrés du ministère de la culture et de la communication placés sous l'autorité des Préfets de Région.

Mais elle met aussi en évidence qu'elles font partie intégrante des stratégies d'ensemble mises en œuvre par les Régions pour répondre aux missions spécifiques qui leur sont dévolues de par leurs compétences d'attribution l'aménagement et le développement équilibré des territoires, le développement économique, la formation professionnelle et les lycées.

S'exerçant dans les mêmes domaines et s'adressant assez largement aux mêmes réseaux, aux mêmes acteurs, partenaires professionnels et collectivités territoriales, les interventions des Régions et des DRAC s'organisent donc selon des stratégies différenciées.

L'articulation de ces interventions a progressivement évolué au fil des dernières décennies en raison de la montée en puissance des politiques culturelles des Régions, de leurs services et des agences ou opérateurs dont elles se sont dotées, mais aussi en raison du mouvement de recentrage effectué par les DRAC sur les politiques et les équipements constitutifs de l'architecture culturelle nationale, tels que les réseaux labellisés ou les enseignements supérieurs, ayant eu pour corollaire leur retrait d'autres politiques de proximité qu'elles avaient précédemment largement soutenues comme les enseignements artistiques, les festivals ou la pratique amateur, laissant ces champs ouverts à l'action des Régions. Il en va de même dans le champ des patrimoines où les Régions accompagnent, aux côtés des Départements, la restauration et la mise en valeur du petit patrimoine non protégé ou celui du patrimoine immatériel lié, le plus souvent, aux cultures régionales.

La culture est considérée comme un véritable atout par les Régions pour la réalisation de leurs missions, comme l'illustre cet extrait du rapport annexé au budget primitif 2014 de la Région Centre: *« le développement culturel est une source de plus-value pour la société toute entière: source d'épanouissement et d'émancipation à la fois collective et des individus, terreau d'inventivité et d'audace, il est aussi source de plus-value dans tous les secteurs de l'économie : un effet levier sur le P.I.B. et l'emploi, une matière première pour la créativité économique et un formidable outil de promotion pour le développement touristique. Le développement culturel participe à l'attractivité de notre territoire et il est indissociable des enjeux éducatifs et environnementaux ».*

Si la politique culturelle définie par chaque Région est particulière, adaptée aux caractéristiques culturelles, socio-économiques et à l'identité de son territoire, il se dégage cependant de grandes tendances dont on propose ici l'analyse.

C'est en effet autour d'objectifs transversaux qu'apparaissent s'organiser leurs politiques en

faveur de la culture : l'aménagement équilibré de l'espace régional, le développement économique et l'attractivité des territoires comprenant les industries culturelles, l'emploi la formation et l'enseignement professionnels et le tourisme, l'accès des jeunes à la culture qui se rattache à leur compétence sur les lycées.

A ces objectifs s'ajoutent, pour certaines Régions comme la Bretagne, la Corse, l'Alsace, l'Aquitaine ou Midi-Pyrénées, des politiques significatives destinées à soutenir la vitalité et assurer la valorisation des cultures de leurs territoires, notamment dans le domaine de la langue.

A l'appui de l'analyse ci-dessous, sont proposés des exemples concrets relevés parmi les actions mises en œuvre par les Régions: ils ont, sauf exceptions signalées, une valeur illustrative des différents aspects que peuvent revêtir les politiques sur lesquelles se rejoignent la totalité ou une majorité de Régions.

1-1 L'aménagement équilibré du territoire

La culture comme vecteur d'aménagement et de développement des territoires constitue un axe politique fort, commun à toutes les Régions.

Cet axe s'est inscrit par anticipation dans le cadre général du *schéma régional d'aménagement et de développement du territoire* à nouveau affirmé par la Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles « *qui définit notamment les principaux objectifs relatifs à la localisation des grands équipements, des infrastructures et des services d'intérêt général qui doivent concourir au sein de la Région au maintien d'une activité de service public dans les zones en difficulté ainsi qu'aux projets économiques porteurs d'investissements et d'emplois, au développement harmonieux des territoires urbains, périurbains et ruraux, à la réhabilitation des territoires dégradés et à la protection et la mise en valeur de l'environnement, des sites, des paysages et du patrimoine naturels et urbains en prenant en compte les dimensions interrégionale et transfrontalière* ».

Dans ce domaine, les stratégies des Régions s'exercent à différents niveaux et selon des processus divers mais s'inscrivent toujours dans une tension positive entre la dynamique apportée par les équipements ou institutions structurants et une exigence de proximité.

Bien que de manière inégale, toutes les Régions participent au fonctionnement des équipements labellisés qui structurent le paysage culturel régional et constituent des outils de référence à l'intérieur de la région comme au plan national. Ainsi la Région Champagne-Ardenne fait-elle inscrire dans chaque préambule des contrats pluriannuels d'objectifs (CPO), notamment des Scènes nationales et des Scènes conventionnées, la disposition suivante :

« En charge de l'aménagement du territoire, la Région entend soutenir de manière équilibrée sur l'ensemble de la Champagne-Ardenne les équipements structurants, les festivals et les centres de ressources. La Région les accompagne dans leurs projets qui peuvent concerner l'une ou plusieurs des fonctions suivantes : la création, la diffusion, la médiation, la formation et la promotion.(...) La Région encourage ces structures à initier de véritables plans stratégiques de conquête des populations de leurs territoires de rayonnement (...) ».

Parallèlement au soutien qu'elles apportent aux grands équipements régionaux, la préoccupation d'aménagement du territoire s'exprime par une approche beaucoup plus fine des besoins de leurs différents territoires et de leurs habitants, en milieu rural ou péri-urbain.

Pour ce faire, plusieurs Régions ont mis en place des dispositifs spécifiques : par exemple, en Alsace, un « **Fonds d'aménagement culturel du territoire** » est destiné à densifier et soutenir

les équipements culturels de proximité; la Région Auvergne a créé des « *Conseils culturels de territoire* », instance de concertation permettant d'opérer des choix sur son soutien à l'investissement ou au fonctionnement ; la Région Centre a mis en place des « *Projets artistiques et culturels de territoires* » qui visent à une meilleure structuration des politiques culturelles des territoires notamment intercommunaux, en privilégiant la coopération.

L'exigence de proximité se traduit aussi dans la plupart des Régions par l'aide, parfois massive, qu'elles apportent aux festivals de toutes tailles et de toutes disciplines, professionnels ou amateurs. Par exemple, la Région Limousin soutient plus de 60 festivals au titre du maillage territorial, de l'attractivité qu'ils représentent notamment sur le plan touristique et économique, développant des emplois saisonniers.

De même, dans le secteur du spectacle vivant, les Régions soutiennent les projets de compagnies ou d'ensembles qui ne répondent pas nécessairement aux critères des comités d'experts consultés par les DRAC, mais qui leur apparaissent cependant utiles à la vie culturelle locale, dans ses dimensions artistique et sociale.

En matière d'investissement, les Régions concilient également appui à la construction ou à l'aménagement des grands équipements régionaux, notamment dans le cadre des Contrats de projet État/Région (CPR), tout en étant très attentives aux équipements de proximité.

La plupart d'entre elles ont créé des lignes budgétaires spécifiques en vue d'aider les bibliothèques, les écoles de musique et de danse, les salles de spectacles ou polyvalentes et les salles de cinéma à se doter du matériel professionnel nécessaire à leur activité. Pour ces dernières, des plans de numérisation sont souvent développés.

Dans le domaine des patrimoines, l'implication des Régions s'opère d'abord dans le cadre des CPR qui mobilisent des moyens conséquents en faveur de la mise en valeur des grands sites patrimoniaux (monuments historiques et sites archéologiques) et des musées. Certaines Régions contribuent à la restauration des monuments historiques programmée par les DRAC, mais ne s'engagent que pour les monuments du domaine public et ouverts à la fréquentation du public. Au-delà du périmètre des monuments inscrits ou classés les Régions interviennent de façon significative en faveur du Patrimoine Rural Non Protégé que la loi de décentralisation du 13 août 2004 a dévolu aux Départements.

Ainsi les Régions agissent-elles dans le domaine culturel selon une logique d'aménageur, diversifiée et adaptée à leurs différents territoires, intégrant à la fois pôles structurants et équipements ou projets de proximité.

1-2- le développement économique et l'attractivité des Régions

Les objectifs de développement des acteurs régionaux de l'économie, du tourisme et de l'emploi s'inscrivent aussi fortement dans les politiques culturelles des Régions. Par exemple, la politique culturelle de la Région Poitou-Charentes, structurée autour de quatre thèmes principaux (politique des « 4 E ») : « *Éducation, sensibilisation et formation* »; « *Emploi artistique et culturel* »; « *Économie de la culture* »; « *Excellence environnementale* » fait une large place au secteur économique.

Dans un rapport publié en décembre 2013, « *L'apport de la culture à l'économie en France* », présenté conjointement par l'inspection générale des finances (IGF) et l'IGAC³, les auteurs ont mis en évidence la corrélation « plausible » entre le développement par « l'implantation culturelle » et le dynamisme socio-économique d'un territoire.

³ « L'apport de la culture à l'économie en France » Rapport de Jérôme Itty, Morgane Weill (IGF) et Serge Kancel (IGAC)- Décembre 2013

Même si un véritable lien de causalité entre l'investissement culturel et la performance socio-économique ne peut être prouvé, l'étude constate qu'un territoire qui investit dans une implantation culturelle est plus dynamique que d'autres bassins de vie, et donc que la prise d'initiative dans le champ culturel est sans doute l'une des composantes de la performance socio-économique.

Les Régions ont parfaitement intégré cette vision et cette conviction en conjuguant développement économique et développement culturel dans les segments d'activité artistique et culturel qui recouvrent ces deux axes dans le secteur des industries culturelles, de la formation et de l'enseignement professionnels mais également en intervenant au plus fin de leur territoire pour développer durablement son attractivité touristique.

1.2.1. Les industries culturelles s'inscrivent naturellement dans le prolongement de leurs compétences économiques

De fait, les Régions apportent un soutien très actif au développement des industries culturelles de leur territoire, principalement dans les secteurs de l'économie du livre, du cinéma et de l'audiovisuel alors que leur intérêt pour le numérique s'affirme. Dans ces secteurs le rôle des agences régionales, en lien avec le Centre national du cinéma (CNC) et le Centre national du livre (CNL), est déterminant. Dans certains cas, une agence unique couvre l'ensemble de ces politiques, ainsi dans le Centre l' « Agence régionale pour le livre, l'image et la culture numérique » (CICLIC) où en Aquitaine l' « Agence pour l'écrit, le cinéma, le livre et l'audiovisuel » (ECLA).

L'économie du livre

Toutes les Régions soutiennent l'économie du Livre. Le plus souvent établies en partenariat avec la DRAC, leurs interventions s'appuient sur un réseau très structuré d'associations ou d'agences régionales regroupées au sein de la *Fédération interrégionale du livre et de la lecture* (FILL) qui mutualise les démarches, les idées et les initiatives de toutes les « structures régionales pour le livre », qu'elles soient agences de coopération entre bibliothèques ou qu'elles interviennent sur l'ensemble de la chaîne du livre pour s'adapter à la réalité de son territoire et des besoins de ses professionnels.

Elles interviennent principalement sur l'économie du livre et la vie littéraire, mais s'orientent de plus en plus vers un accompagnement de l'ensemble de l'interprofession : conseil, accompagnement de projets et des dispositifs régionaux (expertise sur les dossiers de demande de subvention), organisation de journées d'études, formation, observation.

A titre d'exemples, la Région Basse-Normandie finance le « *Fonds d'aide à l'économie du livre* » (FAEL) qui concerne les publications présentées par les éditeurs de la Région ou par des éditeurs hors-Région, la publication de revues littéraires, la présence d'éditeurs dans les salons professionnels ou sur les grands salons du livre européens consacrés à la vente de droits à l'étranger (Francfort, Londres, Bologne) ; la Région Limousin accompagne chaque année, une trentaine d'ouvrages et le programme éditorial de plusieurs éditeurs et soutient également des manifestations littéraires portées par des associations sur les territoires, des fêtes, des salons ou des foires du livre. La Région est très investie dans la démarche du « *Contrat de Progrès pour l'Économie du Livre* » dont l'animation est assurée par le *Centre régional du livre en Limousin* (CRL) ; en Aquitaine, la Région finance les programmes éditoriaux des maisons d'édition et les publications en langue régionale et met en œuvre un programme important de soutien à la librairie.

Co-financées par les DRAC et les Régions, ces dernières sont devenues les financeurs

majoritaires de ces structures régionales. Dans son dernier bilan établi en 2009, la FILL observait que l'apport des Régions n'avait cessé d'augmenter depuis 2003 jusqu'à représenter les 2/3 de leur financement global.

L'Image et le Cinéma

Les secteurs innovants que représente le traitement de l'image sous toutes ses formes offrent des champs d'intervention privilégiés pour les Régions qui, lorsqu'elles s'y investissent, en deviennent des acteurs majeurs.

Des Régions, en nombre croissant, développent des politiques très actives dans le domaine du cinéma tant en ce qui concerne la production (fonds de soutien, bureau d'accueil, bureau des auteurs, résidences d'écriture ou de post production) que l'action culturelle cinématographique et d'éducation à l'image (festivals, promotion des films soutenus en région) ou le soutien à l'exploitation (réseaux d'animation des salles de proximité, soutien au titre du passage au numérique, modernisation des salles...).

La Région Nord Pas-de-Calais mène une politique pour le secteur du cinéma et de l'audiovisuel en lien avec le numérique. Elle s'appuie sur un « *pôle image* » liant recherche, cluster et laboratoire sur trois anciennes friches industrielles dont la plus importante (« *La plaine images* ») est située dans la métropole lilloise, où est installée l'association « *Pictanovo* » à laquelle la Région a confié le soutien à la création et à la production.

En Poitou-Charentes, la *Vallée des Images* qui regroupe des activités aussi diverses que l'audiovisuel, le cinéma, le jeu vidéo, le multimédia, le ludo-éducatif, le design, l'emballage, l'imprimerie ou le packaging, se déploie sur l'ensemble du territoire. Tirée par le Festival international de la bande dessinée d'Angoulême et le Futuroscope, la filière Image est une filière mixte (image-loisir et image-emballage) particulièrement diversifiée : soutien à la création ou à la reprise d'entreprise dans le secteur de l'Image par la Bourse Régionale Désir d'entreprendre « *créateurs des métiers de l'Image* », à ATLANPACK et à l'Institut National du Packaging, Magelis. Le Fonds d'aide à la production avec le CNC permet d'accueillir des tournages et soutenir chaque année plus de 160 projets cinématographiques et audiovisuels.

La Région Limousin concentre ses actions vers le cinéma et l'audiovisuel à travers 3 dispositifs de soutien : aide à l'écriture, aide au développement, aide à la production. Tous les projets sont examinés par des commissions d'experts qui émettent des avis transmis aux élus régionaux pour une décision finale. Ce sont des projets de courts et longs métrages, de documentaires et de fictions télévisées. Chaque année, une quarantaine de projets est soutenue. Le Pôle cinéma de la Région Limousin assure l'accueil de tournages sur le territoire.

Avec « *Rhône-Alpes Cinéma* » et le « *Fonds de soutien à la création cinématographique et audiovisuelle* », la Région accompagne la création sous toutes ses formes, de l'écriture à la réalisation. Elle œuvre aussi pour la diffusion des films, la sensibilisation des jeunes au cinéma, la conservation du patrimoine cinématographique, et contribue à la formation des futurs professionnels de l'image en soutenant, notamment, l'École de la Poudrière installée à Valence.

En faveur de la production audiovisuelle, la Région Bretagne a mis en place un « *Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle* » (FACCA) dont elle a triplé le budget en 10 ans. Par des aides à l'écriture, au développement et à la réalisation, ce fonds contribue à la réalisation d'une diversité d'œuvres audiovisuelles et de cinéma (courts et longs-métrages, documentaires, fictions et animations). La Région a créé par ailleurs un bureau d'accueil des tournages qui assure un service gratuit aux sociétés de production françaises et étrangères souhaitant tourner des films en Bretagne : recherche de décors, comédiens ou techniciens (en 2011, 500 jours de tournage de longs et courts-métrages, téléfilms, séries ont eu lieu en

Bretagne. Elle soutient les manifestations cinématographiques en les encourageant à développer les actions favorisant les rencontres entre artistes, professionnels du secteur et habitants et accompagne les petits cinémas de proximité, indépendants et essentiellement ruraux, ainsi que les salles d'« Art et essai».

Le numérique

Perçu comme un nouvel outil permettant l'émergence d'offre de services et de ressources destinées au plus grand nombre, l'intérêt des Régions envers le numérique se développe.

« *Face aux mutations, liées notamment au numérique et à ses impacts sur les comportements tant en matière de création, de production que de diffusion* » la Région Centre prend en compte ces nouveaux enjeux « *de manière transversale dans l'ensemble de nos politiques culturelles* ». Cette mission en faveur de la créativité numérique est confiée à l'« *Agence régionale du Centre pour le Livre, l'Image et la Culture Numérique*».

La « *Banque numérique du savoir* » en Aquitaine a d'ores et déjà permis la numérisation des fonds patrimoniaux les plus significatifs de la Région, (manuscrits médiévaux, Fonds Montesquieu) et de fonds documentaires concernant le patrimoine protégé ou inscrit au titre de l'Unesco, ainsi que la mise en place d'un réseau technique inter-métiers régional. Une politique de médiation en éducation artistique et tourisme culturel a accompagné le développement de ces différents projets.

Des initiatives pour développer le numérique sont prises par un nombre croissant de Régions.

Enfin, on relève que certaines Régions participent au soutien de la filière du disque ou de chaînes de radios et de télévisions locales comme l'Aquitaine, la Bretagne ou le Nord-Pas-de-Calais.

1.2.2. La formation, l'enseignement professionnels et l'emploi

A côté des agences qui œuvrent à la structuration des filières professionnelles et à la formation de leurs acteurs dans les secteurs du livre, du cinéma, de l'image ou du spectacle vivant, les Régions ont développé des initiatives diverses en faveur de la formation professionnelle et de l'emploi.

La commission emploi-formation de la Commission régionale des professions du spectacle vivant (COREPS), à laquelle participe la Région Lorraine, s'est attachée à préparer le volet culturel du contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDF) signé en 2013.

La Région Rhône-Alpes a voté dès 2004 le principe d'une démarche contractuelle emploi formation dans le secteur du spectacle vivant et de l'image. Cette démarche a donné lieu à la réalisation de deux **Contrats orientation emploi formation (COEF)** successifs (le premier signé en 2007, le second en 2012) entre l'État, la Région et les partenaires sociaux du spectacle vivant et de l'audiovisuel.

Les **COREPS** favorisent les collaborations dans le secteur de l'Emploi et de la Formation pour l'ensemble des secteurs artistiques et culturels comme, par exemple, en Région Languedoc Roussillon dont les orientations pour le spectacle vivant sont en cours de redéfinition.

La Région Haute-Normandie apporte un soutien aux **groupements d'employeurs** dans le domaine de la culture. Elle propose également aux structures culturelles, dans le cadre de conventions, la création d'emplois-tremplins.

La promotion des artistes dans l'espace régional et hors région contribue non seulement à la

valorisation des productions artistiques régionales mais **participe aussi au développement économique et à l'emploi** des compagnies ou ensembles.

A titre d'exemple, Les Régions Centre, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Limousin et Bretagne se sont associées pour assurer une visibilité inter-régionale de leurs artistes dans le cadre des «*Rencontres à l'ouest*», opération prolongée par la présentation depuis 2013 de certaines de ces compagnies pendant le Festival d'Avignon.

Grâce au « *fonds culturel transfrontalier et international* » la Région Alsace soutient la diffusion des artistes à l'extérieur de son territoire : en 2013, 7 projets soutenus pour une diffusion Grand Est, 26 pour le territoire national et 9 pour l'international.

C'est donc un ensemble très diversifié de moyens que mettent en œuvre les Régions pour consolider l'emploi des entreprises artistiques de leur territoire.

D'une manière générale, les Régions paraissent être réticentes à s'impliquer dans l'enseignement professionnel initial artistique, comme l'a prévu la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, qui dispose dans son article 101 que les Régions doivent prendre en compte et financer dans leur « *schéma de développement de la formation professionnelle initiale* » les cycles d'enseignement professionnel initial (CEPI) dispensé par les établissements d'enseignement artistique. Dans les faits, ces dispositions légales, dont les conditions financières de mise en œuvre ont été fortement contestées, ont inégalement été suivies d'effet.

On citera par exemple les Régions Bourgogne, Poitou-Charentes ou Limousin pour le soutien qu'elles apportent aux Conservatoires à Rayonnement Régional (CRR), cette dernière Région appuyant les antennes départementales du CRR.

D'autres Régions apportent des aides pour l'acquisition d'instruments de musique et parfois un accompagnement financier pour des opérations d'investissement ou des projets spécifiques, comme les Conservatoires à Rayonnement Régional (CRR) ou encore les écoles d'art : les Régions Provence Alpes Côte d'Azur ou Rhône-Alpes peuvent être citées à ce titre.

Cependant la forte implication de certaines Régions dans le domaine des enseignements supérieurs doit être soulignée : c'est le cas notamment de la Région Nord Pas-de-Calais qui mobilise des crédits importants pour les cycles d'enseignement professionnel initial (CEPI), les écoles d'art et plus particulièrement l'école du Fresnoy, studio national des arts contemporains. De manière diverse, les Régions Bretagne, Picardie, Lorraine, Pays de la Loire, Aquitaine et Poitou-Charentes accompagnent les établissements publics de coopération culturelle (EPCC) qui se sont constitués pour gérer les nouveaux pôles d'enseignement supérieur dans les domaines de l'art, du théâtre de la musique et de la danse, et parfois des Centres de formation des enseignants de danse et de musique (CEFEDM).

Des Régions insulaires connaissent aussi des situations particulières dans la mesure où l'offre d'enseignement supérieur procède cette fois de leur propre initiative. Ainsi la Réunion a proposé un schéma global des enseignements supérieurs en 2003 et s'y investit fortement, tandis que la Corse, qui dispose depuis 2002 d'une compétence territoriale sur ce domaine, s'est engagée dans un plan régional musique et danse.

1.2.3 le tourisme et l'attractivité des territoires

La contribution de la culture à l'attractivité des territoires est comprise par les Régions sous le double aspect de l'enrichissement de la qualité de vie des habitants et de la valorisation

de lieux ou de projets emblématiques ou événementiels susceptibles d'attirer un large public et de concourir à l'essor du tourisme et aux bénéfices économiques qui l'accompagnent.

Ainsi les Régions participent très généralement à la restauration du patrimoine de proximité non protégé, en milieu rural comme en milieu urbain. Mais elles mobilisent également des moyens très conséquents pour la valorisation de sites exceptionnels comme le fait, par exemple, la Région Aquitaine en faveur du Centre international d'Art pariétal de Montignac-Lascaux qui représente en investissement une somme de plus de 16 M€ répartis sur 3 exercices budgétaires.

Le domaine de Chaumont-sur-Loire, propriété de la Région Centre, occupe une place importante dans la stratégie régionale touristique, dont les actions de valorisation, notamment artistiques, attirent un large public.

Avec le programme «*Capitale Régionale de la Culture*» (Valenciennes en 2007, Béthune en 2011, Dunkerque en 2013, Maubeuge en 2015) et, dans le prolongement du Louvre-Lens l'implantation de l'Institut du Monde Arabe à Roubaix, «*Versailles à Arras*» ou encore le projet de *Centre Pompidou provisoire à Maubeuge*, la Région Nord Pas-de-Calais fait de la culture et du patrimoine un levier stratégique majeur de l'attractivité et du développement de ses territoires.

S'appuyant sur les Fonds des œuvres acquises depuis plusieurs décennies, **certains Fonds régionaux d'art contemporain (FRAC) « nouvelle génération » deviennent de véritables pôles d'attractivité**, confortés par de nouvelles installations, comme le sera prochainement le FRAC d'Aquitaine sur le site Euratlantique à Bordeaux.

D'autres Régions privilégient de grandes manifestations festivières, comme la Région Haute-Normandie le fait avec «*Automne en Normandie*» et «*Terres de paroles*» gérés par un EPCC fondé par la Région et les deux Départements ou «*Normandie Impressionniste*», festival triennal organisé par les deux Normandies et géré par un Groupement d'intérêt public. Elle organise également des concerts gratuits, très populaires, dans le cadre de l'*Armada* qui se renouvelleront en 2014 en saison estivale.

Les publications des services de l'Inventaire transférés en 2007, en application de la loi de 2004, des DRAC aux Régions participent également à cette dynamique d'attractivité et de mise en valeur des territoires.

Dans le dernier bilan national de leurs activités publié en 2011⁴, on observait que le nombre de titres parus était en augmentation significative par rapport à 2010 - 35 contre 26 -, et cette augmentation était le fait des collections nationales : Parcours du patrimoine, Images du patrimoine, Cahiers du patrimoine (mais aussi hors collections à l'initiative des Régions).

Ces publications embrassent toutes les échelles d'étude : de l'édifice (le théâtre à l'italienne de Cherbourg, l'institut de sismologie de Strasbourg, l'abbaye de Noirlac) et de l'ensemble (les fortifications de la rade de Brest, le chemin de fer de Provence), au territoire national (patrimoine de l'industrie) en passant par la Région (patrimoine hospitalier de Bourgogne), le département (les églises médiévales du Lot), les vallées (de Munster), pays (de Cambremer), cantons (Arc-en-Barrois, Vic-sur-Seille), communes et agglomérations.

1-3 Les lycées et l'accès des jeunes à la culture

En s'appuyant sur leurs compétences sur les lycées, toutes les Régions ont mis en place des actions d'éducation artistique et culturelle pour les lycéens et les apprentis, qui constituent le cœur de leurs politiques en faveur des jeunes.

⁴ Bilan national 2011 du Service de l'Inventaire - Direction Générale des Patrimoines du Ministère de la culture et de la communication.

Outre leur participation à des programmes nationaux, comme « *Lycéens et apprentis au Cinéma* », elles participent activement à des opérations régionales élaborées le plus souvent dans le cadre d'une concertation suivie avec les DRAC et les Rectorats.

La Région Aquitaine a depuis quelques années une politique de soutien en direction des lycées, de l'éducation nationale comme de l'agriculture, et des centres de formation des apprentis. Cette politique de soutien, portée initialement par la direction de la jeunesse, est assumée depuis 2010 de façon transversale par la direction de la culture. Le travail technique de concertation existant avec les autres institutions a été formalisé en juillet 2013 par la signature d'une convention associant la DRAC, la DRAAF, le Rectorat et la Région.

La Région Basse Normandie s'est dotée d'un chargé de mission « éducation artistique ». Actualisé en janvier 2014, un accord cadre État/Région pour une politique d'éducation artistique existe depuis 2009.

En Poitou-Charentes, la politique d'éducation artistique et culturelle a été consolidée par le transfert du champ de l'éducation au champ culturel la presque centaine de médiateurs culturels de lycée, recrutés depuis plusieurs années, par la création d'un service de l'éducation artistique et culturel et d'un « *fonds régional d'initiative locale pour l'éducation artistique et culturelle* » (FRILE EAC).

Les programmes d'éducation artistique et culturelle des lycéens soutenus par les Régions s'inscrivent dans une approche plus globale en direction des jeunes.

Plusieurs d'entre elles ont mis en place des dispositifs pour faciliter leur accès aux institutions ou aux manifestations culturelles régionales comme la *carte VitaCulture* en Alsace ou le *chéquier CLARC* en région Centre destiné à faciliter l'accès aux œuvres et biens culturels des lycéens et des apprentis, permettant l'accès gratuit aux manifestations portées par *Culture O Centre* et par le FRAC. En Basse-Normandie, la Région travaille en partenariat avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) avec les Centres de loisirs et a mis en place le dispositif « *cart@too* » pour donner aux jeunes de moins de 20 ans un accès gratuit à des œuvres artistiques.

De même, comme on l'a vu précédemment, **les politiques en faveur du numérique intègrent souvent la préoccupation de faciliter l'accès des jeunes aux biens culturels.**

Enfin, **les Régions accordent une grande attention aux pratiques artistiques des jeunes, notamment dans le domaine des musiques actuelles dont les Scènes sont largement soutenues, par la création de lieux de répétition ou d'enregistrement.**

1-4 La vitalité et la valorisation des cultures régionales

Fondées sur des pratiques linguistiques et culturelles spécifiques, sur la mémoire de grands événements qui ont traversé leur histoire ou encore sur un art de vivre enraciné dans les traditions locales, certaines Régions œuvrent au maintien et à la valorisation des cultures de leurs territoires, comme marqueurs de spécificité, d'originalité ou de qualité.

La conservation et la valorisation des différentes langues de France, sous leurs aspects parlés et documentaires est l'une des premières préoccupations.

La Région Alsace porte une politique ambitieuse en faveur de la langue tant de la culture

régionale que du bilinguisme (allemand), traitée dans sa dimension culturelle et sociale, également favorable à l'emploi transfrontalier.

Créé en 1994 à l'initiative de la Région et essentiellement financé par elle, mais aussi par les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, l'*Office pour la Langue et la Culture d'Alsace* (OLCA - *Elsassisches Sprochàm*t), « a pour objet de promouvoir la vitalité de l'identité régionale de l'Alsace, par la mise en valeur de ses patrimoines et spécificités linguistiques et culturels. Son action s'inscrit en accompagnement des politiques particulières initiées par la Région et les deux départements alsaciens ». L'OLCA anime une politique de développement de la pratique dialectale, constitue un centre de rencontre des acteurs culturels et associatifs pour soutenir les actions en faveur de la langue et de la culture (manifestations, rencontres, etc...), met en œuvre un observatoire linguistique et un pôle d'information et de documentation spécialisé dans le domaine de la langue et de la culture régionale.

L'*Office public de la langue bretonne* - constitué en EPCC avec l'État et 5 Départements - a pour vocation de traiter, de manière scientifique, les données socio-linguistiques qui se rapportent à la langue bretonne. Il joue le rôle d'observatoire de la langue bretonne (*Arsellva an implijoù yezh*), et conseille les collectivités pour la signalisation bilingue du cadastre. Il est le support de TermBret, le service coopératif de terminologie qui édite des lexiques par spécialité. Enfin, il assiste les particuliers, les administrations et les entreprises qui veulent utiliser le breton. Des diagnostics sur l'état de l'utilisation du breton, pays par pays, sont réalisés à la demande des collectivités concernées. L'Office participe également à la promotion des cours de breton pour adultes.

De plus, l'association "*Bretagne culture diversité*" - assure la gestion d'une plate-forme numérique (dénommée "*Bretania*") qui met en réseau les bases de données numérisées sur la Bretagne (fonds INA, Dastum...).

En Corse, l'intervention de la collectivité territoriale en faveur de la langue corse s'inscrit dans son projet politique en faveur de l'enseignement, cependant le secteur de l'audiovisuel est particulièrement investi dans la valorisation de son identité culturelle. Ainsi, un fonds d'aide spécifique aux actions et aux programmes d'activités liés à la promotion du secteur audiovisuel corse est destiné à favoriser l'émergence d'une cinématographie en langue corse, ou inscrite dans la culture corse, à partir de l'adaptation d'œuvres littéraires préexistantes d'expression corse, et à encourager la diffusion d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles produites en Corse pour une exploitation télévisuelle ou cinématographique et/ou une vente sur support DVD.

En Aquitaine, l'*Office public de la langue basque* (*Eurskararen Erakunde Publikoa*), qui fait l'objet d'un GIPC entre l'État, la Région et le Département des Pyrénées-Atlantiques, a pour objectif l'établissement et la mise en œuvre d'une politique linguistique publique recouvrant un large ensemble de secteurs comme l'enseignement, la formation adulte, la petite enfance, l'édition, l'audiovisuel, l'animation, la formation professionnelle ou les services sociaux et les transports. De plus un soutien spécifique à la culture (création diffusion patrimoine) est également inscrit au CPER, pour l'*Institut Culturel Basque* (*Euskal Kultur Erakundea*). Outre le financement des activités linguistiques et culturelles occitanes, la Région défend la création d'un *Office public de la langue occitane* à caractère interrégional.

En Poitou-Charentes, la promotion des langues régionales et des parlers vernaculaires est l'une des actions de la Région qui a décidé de mettre en valeur toutes les richesses régionales, y compris les différents parlanjhes. Ainsi la Région Poitou-Charentes réalise un Calendrier parlanjhe, des concours d'écriture de textes en langues régionales, ou bien soutient des manifestations culturelles, comme la Semaine du Parlanjhe, qui permet à des artistes de faire vivre cette diversité culturelle et de la faire connaître à un large public. Ces actions de valorisation des langues régionales s'appuient sur les propositions du Groupe de Travail sur les

Langues Régionales, regroupant des membres de la vie associative.

La Région Languedoc-Roussillon mène également une politique active de soutien aux langues et cultures régionales, dont l'occitan avec le « *Centre inter-régional de développement de l'occitan* » (CIRDOC) est une structure originale qui rassemble huit régions françaises, une région italienne et une région espagnole. Le CIRDOC a ouvert en 2011 une médiathèque numérique, plate-forme de diffusion multimédia du patrimoine et de la création occitans.

Constitutive de la culture de certaines Régions, la mémoire vive d'événements qui ont marqué son histoire et celle de leurs habitants est célébrée par des monuments et des centres voués à leur connaissance et à leur valorisation : à ce titre on citera la construction en voie d'achèvement par la Région Guadeloupe du *Mémorial ACTe, centre caribéen d'expression et de mémoire de la traite et de l'esclavage* ou le *Mémorial d'Alsace Moselle* et le *Centre européen du résistant déporté du Struthof*, dédié à l'histoire de l'Alsace et de la Moselle de 1870 à nos jours.

II- LE PARTENARIAT ENTRE LES RÉGIONS ET LES DRAC REPOSE SUR UN ENSEMBLE DE DISPOSITIFS DE COOPÉRATION

Les politiques culturelles des Régions qui se sont développées à partir du milieu des années 1980 sur le fondement de la *Loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État*, se sont insérées dans un paysage construit de très longue date par l'État, les communes et les départements.

La constitution au fil de l'histoire des services publics de la culture éclaire la position singulière que les Régions y occupent. On en rappellera très schématiquement les deux principales séquences au cours desquelles se sont forgées ses trois grandes fonctions : la protection et la mise en valeur du patrimoine, le soutien à la création et à sa diffusion, l'éducation et la démocratisation de la culture.

La première séquence, fondatrice de la fonction patrimoniale, s'ouvre à la Révolution en raison de la nécessité de protéger les collections d'œuvres d'art, de manuscrits, d'imprimés, de documents divers placés sous « *la main de la Nation* » à la suite de la confiscation des biens du clergé et de ceux des émigrés : confiées en large part aux communes, ces collections ont été à l'origine des archives, des bibliothèques, des musées gérés le plus souvent en régie directe, dont certains ont ultérieurement été transmis aux départements ou aux intercommunalités. Des théâtres, des opéras, des conservatoires ou des écoles d'art créés à des périodes diverses, parfois même antérieures à la Révolution, complètent ce premier socle des institutions de la culture. Les bibliothèques centrales de prêt, créées comme services de l'État à partir de 1945 et transférées intégralement aux Départements avec l'acte 1 de la décentralisation, s'inscrivent dans ce même mouvement.

La seconde, fondatrice des fonctions de soutien à la création et de l'éducation et de la démocratisation de la culture, s'engage à compter du milieu du XXe siècle, sous l'impulsion des ministères chargés de la culture porteurs d'une mission novatrice : la décentralisation culturelle, inspirée du mouvement de la décentralisation dramatique. Elle a donné naissance à une seconde vague d'institutions, fondée cette fois sur le principe nouveau du partenariat entre l'État et les collectivités territoriales, autour de projets se voulant innovants et populaires et dont l'une des préoccupations majeures est de servir la création, dans le domaine du spectacle vivant comme dans celui des arts plastiques. Il s'agit principalement du réseau des Maisons de la Culture devenues Scènes nationales, des orchestres permanents de région, des centres chorégraphiques nationaux, des centres de création musicale, puis plus tardivement des FRAC et des Scènes de musiques actuelles. Parallèlement sont développés ou revivifiés les réseaux

d'enseignement artistique et imaginées les politiques d'éducation artistique et de formation des publics.

Ne figurant pas parmi les collectivités territoriales « héritières » d'institutions patrimoniales et ayant été cofondatrices avec l'État du seul réseau des FRAC, les politiques culturelles des Régions reposent pour l'essentiel sur des partenariats et des coopérations multiples, comme le montre la structure de leurs interventions financières qui se caractérise par une forte proportion de subventions. L'étude du DEPS « *Les dépenses culturelles des collectivités territoriales en 2010 : 7,6 milliards d'euros pour la culture* » souligne que 85% des dépenses culturelles de fonctionnement des Régions sont constituées de subventions aux associations, aux entreprises ou aux individus, alors que ces dernières représentent 41% des dépenses pour les Départements et 21% pour les Communes.

Ainsi, la nature et les modalités des relations entre les Régions et les DRAC, qui assurent elles aussi l'attribution de subventions sur le même espace territorial, revêtent un caractère particulier : elles se caractérisent notamment par un dialogue régulier, le plus souvent organisé, par une forte contractualisation de leurs interventions, par la gestion de Fonds communs et le partage de l'expertise et des politiques ou des projets confiés conjointement aux agences œuvrant dans les domaines du livre et de la lecture, du cinéma et de l'audiovisuel et du spectacle vivant.

2-1 Un dialogue politique et des relations de travail réguliers et organisés

Condition d'une bonne mise en œuvre des stratégies et des interventions communes, le dialogue avec les Régions est bien établi au niveau politique, c'est à dire, pour chaque région concernée, entre le directeur régional des affaires culturelles et les élus, très régulièrement avec le vice-Président chargée de la culture, et en tant que de besoin avec le Président de la Région.

Avec le Président de la Région, il est souvent convenu, a minima, d'une rencontre annuelle pour évoquer l'ensemble des politiques culturelles et, le cas échéant, les difficultés rencontrées sur des dossiers particuliers. L'ensemble de ces contacts est naturellement conduit sous l'autorité du Préfet de la Région et selon les modalités qu'il a définies.

La négociation du contenu des CPER a également contribué à approfondir les relations partenariales entre les Régions et les DRAC qui ont additionné leurs interventions financières pour des objectifs politiques communs. Ces objectifs sont fondamentalement liés à l'aménagement et à l'attractivité des territoires qui demeurent les thèmes centraux des CPER successifs et plus particulièrement pour la génération des CPER 2000-2006 et 2007-2014. Les projets d'équipements dans tous les domaines artistiques et culturels et la mise en valeur des grands sites patrimoniaux sont les principaux bénéficiaires des CPER.

Ce dialogue politique a évolué de manière singulière dans trois régions qui peuvent préfigurer des évolutions plus globales sur l'ensemble du territoire national.

Les relations partenariales ont radicalement changé en Corse, à la suite de la décentralisation culturelle de 2002, sans exclure cependant le principe d'échanges réguliers et une nouvelle forme de coopération établie dans une convention partenariale conclue en 2006 entre l'État (DRAC) et la Collectivité territoriale de Corse (CTC), même si sa mise en œuvre a connu des fortunes diverses. Cependant, on observe que l'État exerce toujours ses compétences régaliennes dans le domaine des patrimoines, sur la base des lois et règlements, et intervient toujours, en qualité d'expert, auprès de l'ensemble des collectivités territoriales, y compris la Collectivité Territoriale de Corse (CTC), dans les autres domaines.

Dans la Région des Pays de la Loire, les relations politiques bi-latérales sont rythmées par les

réunions d'une «*Conférence régionale pour la culture*» au sein de laquelle a été créé un «*Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel*». La participation de l'État à cette dernière instance s'effectue au niveau des commissions sectorielles et transversales dont elle est dotée.

Enfin en Bretagne, le «*Pacte d'avenir*» envisage pour la culture de nouvelles relations partenariales entre l'État et la Région dans un «*Conseil des collectivités territoriales pour la culture*», la mise en œuvre d'un diagnostic partagé, ainsi que la perspective de délégations de compétence de l'État à la Région dans les secteurs du cinéma et du livre. Dans une moindre mesure, l'existence du «*Pacte Lorraine* » a également contribué à fluidifier et renforcer la coopération État/Région dans ce territoire.

Dans tous les cas, les relations partenariales qui s'exercent au niveau politique sont relayées par des relations de travail nombreuses, également régulières et fructueuses, associant les agents et les experts des services de la DRAC et ceux de la Région. Ces relations de travail nourrissent et illustrent concrètement le partenariat qui s'est noué de longue date entre l'Etat et les Régions.

Pour ce qui les concerne, les services respectifs des Régions et des DRAC ont adopté depuis longtemps des habitudes et des modes de coopération solides et « fluides », pour reprendre le terme fréquemment employé pour caractériser leurs relations de travail.

Il faut évoquer, bien sûr, leur participation commune aux différents comités de suivi des institutions co-financées et leur expérience de négociations des différentes conventions qui s'exercent en Région concernant un grand nombre de secteurs d'activités parmi lesquels le livre et le cinéma qui sont au premier plan ce qui peut conduire à poser parfois la question de l'articulation de la DRAC avec les opérateurs nationaux (CNC et CNL).

Le domaine des patrimoines est également concerné par ces relations concertées, même s'il n'est pas l'objet de conventions formelles ou de travail commun dans des structures pérennes. A tout le moins, les services des Régions sont régulièrement informés des programmes d'action de la DRAC.

2-2 Une contractualisation des interventions

Les conventions évoquées ci-dessous sont naturellement signées par les Préfets de Région sous l'autorité desquels sont placés les DRAC.

Plusieurs types de contractualisation engagent les Régions avec l'État et au-delà avec les autres collectivités territoriales. En premier lieu, toutes les Régions sont évidemment concernées par les Contrats de projet État/Région qui demeurent les documents de référence des grands projets d'aménagement du territoire, y compris dans le domaine culturel ; Les Régions sont également impliquées dans les nombreuses conventions multipartites qui les lient aux partenaires financiers des structures labellisées dans le domaine de la création (spectacle vivant, FRAC pour l'essentiel) : les conventions pluriannuelles d'objectif ; Les fonds communs de financement FRAB, FRAM, FRAR les impliquent depuis longtemps dans les domaines du Livre et des Musées. De surcroît, les Régions ont désormais une expérience solide de la contractualisation avec des opérateurs nationaux et plus particulièrement avec le CNC.

La contractualisation avec les opérateurs nationaux

Toutes les Régions ont contractualisé leurs interventions dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel avec le CNC pour l'accueil de tournages, la diffusion et les aides aux salles, la numérisation, la formation et l'éducation artistique... Les DRAC sont partenaires de ces conventions tripartites et d'autres collectivités locales y sont parfois associées.

Dans onze Régions, les interventions dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel représentent plus de 10% de leur budget culturel : Aquitaine, Bretagne, Corse, Guadeloupe, Ile de France, Limousin, Midi Pyrénées, Nord pas de Calais, Pays de la Loire, Poitou Charentes, Rhône-Alpes. Sur la base de leur effort important, deux d'entre elles, Bretagne et Rhône Alpes, demandent une délégation des compétences de l'État dans ce domaine.

On observe qu'en Franche-Comté, la Région a abandonné la partie consacrée à l'aide à la production pour l'accueil éventuel de tournages, afin de consacrer ses moyens aux seules sociétés de production locales. Le cas francomtois est symptomatique des limites financières que peuvent rencontrer les Régions pour s'engager dans la production cinématographique et souligne peut-être la nécessité d'une mutualisation entre plusieurs Régions pour atteindre un bon niveau financier d'intervention.

Pour ce qui concerne le CNL, la plupart des conventions sont conclues entre l'opérateur national et les agences régionales du livre implantées localement. Ces partenariats peuvent se nouer autour d'un événement original comme, par exemple, le festival « *mode d'emploi* » consacré à l'édition en sciences sociales, en Rhône-Alpes.

Des Régions ont aussi développé des partenariats avec l'Institut Français (Alsace, Réunion, PACA, Languedoc Roussillon...), le Centre National des Variétés (Poitou-Charentes, Languedoc-Roussillon...) ou encore l'Institut National des Métiers d'Art (Lorraine).

En Nord-Pas-de-Calais et en Lorraine, l'ouverture du musée « *Louvre Lens* » et du « *Centre Pompidou Metz* » illustrent des partenariats originaux conclus avec des opérateurs nationaux prestigieux.

Dans certaines Régions des initiatives partenariales singulières ont été créés

Les exemples de partenariat Région/DRAC évoqués ci-dessous le sont à titre illustratif, leur recensement ne présente pas de caractère exhaustif pour l'ensemble du territoire national.

En Alsace, un dispositif partenarial « *Arts vivants en Alsace* » permet de sélectionner trois projets artistiques par an et d'aider leur production.

La DRAC et la Région Bourgogne se sont associés pour soutenir une vingtaine de théâtres hors réseau labellisé, ainsi qu'un dispositif intitulé « *Lycéens et théâtre contemporain* ».

En Rhône-Alpes, les fonds partenariaux spécifiques Région/État couvrent un large champs d'interventions :

- un fonds Culture/Santé DRAC / Région / Agence régionale de la santé (ARS) qui intervient en faveur des projets portés par les hôpitaux qui disposent d'un projet culturel et présentent leurs programmes d'activité devant une commission de sélection.

- un fonds Culture/Justice qui fonctionne selon les mêmes principes et qui est abondé par la Région, la DRAC, l'Administration pénitentiaire et la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

- l'appel à projet « *Mémoires du XXe siècle* » sélectionne une trentaine de projets de recherche par an.

- un fonds de soutien à la création artistique numérique soutient les projets des artistes dans l'ensemble des disciplines mais en privilégiant la pluridisciplinarité.

En Aquitaine, un fonds spécifique Culture/Santé (DRAC/Région/Agence régionale de santé) abonde les projets de ce secteur, renforcé désormais par la création d'un « pôle de compétence » assurant formations, ingénierie de projets et actions culturelles inter-hospitalières, en lien avec les institutions artistiques et culturelles du territoire régional. En 2003, l'État et la Région ont lancé, par ailleurs, un premier protocole d'accord en faveur de la filière du livre, un dispositif distinct et complémentaire par rapport aux aides du CNL. L'agence régionale ECLA pilote ce protocole régional qui intègre les logiques numériques : édition et commerce en ligne.

En Franche-Comté, un soutien commun État/Région est apporté au réseau des Musées des techniques et cultures comtoises.

En Guadeloupe, un dispositif efficace associe l'État et la Région dans le domaine de l'archéologie qui permet le financement à parité d'opérations mais contribue surtout à convaincre les autres collectivités territoriales de l'intérêt des fouilles.

En Picardie, les services concernés de la Région et de la DRAC « mutualisent » leurs rencontres avec les compagnies de danse et de théâtre, et organisent conjointement des déplacements pour voir des représentations en région.

En Limousin, un travail partenarial singulier, assis sur une convention Etat/Région, s'est noué autour de la question des petits lieux de diffusion et de résidences des artistes plasticiens. Un projet de conventionnement autour de la problématique Art Contemporain/ Métiers d'art est également en cours d'élaboration.

En Basse-Normandie, la Région participe au financement des dispositifs Culture/Justice, Culture/Santé, Culture/Handicap.

En Champagne-Ardenne, la coopération avec le service de l'Inventaire de la Région se traduit par la création commune de bases de données et l'organisation de manifestations publiques.

En Lorraine, la Région est très impliquée dans l'élaboration d'un plan de développement de l'Education artistique et culturelle, au-delà des lycées. Avec la DRAC, elle conduit le partenariat régional qui entraîne les Départements et l'ensemble des collectivités territoriales.

D'une manière générale, le partenariat État/Région est logiquement amené à se renforcer même si, dans certains domaines, ce partenariat est encore basé sur une capacité d'expertise inégale entre l'État et les Régions, singulièrement dans les disciplines qui ne sont pas l'objet d'un travail régulier d'intervention et de développement confié à des structures régionales. Car, dans ce cas, les structures ou agences régionales, amplement financées par les Régions, disposent de ces capacités d'expertise.

2-3 Les fonds conjoints et le partage de l'expertise

Ce qui distingue ces fonds conjoints dans les modes de contractualisation, c'est d'abord leur ancienneté, et le fait qu'ils ont contribué à la naissance d'un dialogue qualitatif entre les Régions et les DRAC.

Les fonds d'intervention communs État/Région ont également permis d'établir de solides relations entre les Régions et les DRAC et sont toujours l'objet d'un partenariat suivi et régulier, même si certains de ces fonds n'existent pas dans leur totalité dans chacune des régions.

Il s'agit du fonds régional d'acquisition des musées (FRAM) et du fonds régional d'acquisition des

bibliothèques (FRAB), souvent complétés par des Fonds de restauration. Il faut souligner que le retrait financier de l'État ces dernières années, singulièrement du fonds d'intervention pour les musées, a pu parfois fragiliser ce mode d'intervention partenarial et le rapport de confiance qui doit exister entre partenaires.

Pour ce qui le concerne, le Fonds Régional d'acquisition dans le domaine de l'Art Contemporain (FRAC), établi depuis une trentaine d'années, a connu récemment des évolutions remarquables, grâce à la forte volonté politique de certaines Régions qui, au-delà des acquisitions, ont accompagné financièrement le développement de leurs fonctions de diffusion, conférant aux FRAC un rôle primordial pour le rayonnement de l'art contemporain en région.

Mais ces domaines de partenariat historiquement bien établis (musées, livre, cinéma et art contemporain) et la participation commune à des comités de suivi d'institutions co-financées ne sont plus, loin s'en faut, les seules bases d'une coopération fructueuse entre les Régions et les DRAC.

Dans de nombreux cas, des représentants des Régions sont conviés à assister aux différents comités d'experts (théâtre, musique et danse) qui sélectionnent les dossiers de demande de subvention « au projet » reçus par les DRAC.

Les responsables des services ou parfois les élus régionaux qui assistent à ces comités n'ont pas de droit de vote, voire n'ont pas de voix « consultative », mais cela permet de partager un peu plus entre l'État et les Régions les informations et les analyses qualitatives qui concernent l'ensemble de la vie artistique régionale. En contrepartie les Régions invitent fréquemment les conseillers des DRAC dans leurs propres commissions de sélection d'attribution des aides. Le cas le plus fréquent concerne les aides à la production cinématographique.

En Bourgogne, la DRAC propose chaque année à la Région de participer aux travaux de la Commission scientifique interrégionale des Musées de France.

En Bretagne, pour ce qui concerne le théâtre et la musique, les techniciens de la région et des quatre départements, mais également les experts de l'agence régionale « *Spectacle vivant en Bretagne* » sont invités aux travaux des comités d'experts et s'expriment sur les dossiers, sans prendre part au vote.

En Lorraine, le service régional de l'inventaire, décentralisé en Région en 2004, est régulièrement associé aux réunions du Pôle patrimoines de la DRAC.

2-4 Les agences régionales

De nombreuses « agences » régionales ou structures d'action et de développement se sont vues confier des missions opérationnelles par les Régions. Ces structures sont fréquemment le cadre d'un partenariat politique et financier avec l'État (DRAC ou grands opérateurs nationaux), parfois avec d'autres collectivités territoriales. Elles couvrent principalement les disciplines du livre, du cinéma et du spectacle vivant, mais beaucoup d'entre elles ont évolué, par regroupements de structures, vers des activités pluridisciplinaires, voire vers des interventions plus transversales au profit de l'aménagement des territoires.

Toutes les Régions disposent au moins d'une structure spécialisée ou pluridisciplinaire. Pour l'ensemble des Régions, 15 structures sont exclusivement consacrées au développement du livre ; 12 sont dédiées au développement dans le domaine du spectacle vivant et 6 au cinéma et à l'audiovisuel ; 11 structures regroupent un ensemble d'activités parmi lesquelles le livre, les arts vivants et parfois le cinéma trouvent leur place. Deux offices des langues et

un centre inter-régional de développement de l'occitan (Bretagne, Alsace, Languedoc-Roussillon) ainsi que deux structures d'action dans le domaine patrimonial (muséal en Basse-Normandie et immatériel en Bretagne) viennent compléter cet ensemble.

Au total, on peut considérer qu'une cinquantaine de structures agissent comme des opérateurs au niveau régional fortement financées par les Régions de sorte qu'elles disposent des moyens nécessaires à une véritable action de développement au profit des disciplines auxquelles elles sont dédiées.

On distingue par ailleurs une quinzaine d'autres structures que les Régions investissent en qualité de pôles de structuration ou d'excellence pour des disciplines spécifiques : les « pôles image » ou les « pôles de ressources des musiques actuelles » sont cités au côté d'autres structures « phares » : par exemple, Bibracte en Bourgogne ou le Domaine de Chaumont en région Centre.

De manière significative, la plupart des Régions envisagent également les FRAC comme des acteurs de structuration et de développement au niveau régional. De fait, les « FRAC nouvelle génération » fonctionnent désormais comme de véritables pôles régionaux qui interviennent dans la structuration des lieux et des espaces d'exposition sur l'ensemble du territoire régional et s'investissent tout particulièrement dans l'éducation artistique.

Un mouvement national s'opère à l'heure actuelle qui consiste à regrouper dans une seule et même structure pluridisciplinaire les anciennes structures spécialisées. C'est ainsi, par exemple, que les structures du livre ont été regroupé dans des structures d'action plus larges comprenant les arts vivants et parfois le cinéma. **Ce mouvement de concentration est sans doute dû à la recherche d'économies (sur les fonctions support), mais témoigne aussi de la volonté de recherche d'une cohérence globale de l'ensemble du développement culturel au profit du territoire régional.**

Tous secteurs confondus, ces structures d'action régionale assument **cinq fonctions principales**, classées par rapport aux occurrences dans la présentation de leurs missions.

La première fonction consiste naturellement à **Animer** et **Coordonner** les réseaux professionnels ou l'ensemble d'une même filière dans leur secteur d'activité.

La seconde fonction recouvre l'**Information** et la **Documentation**, ou la référence au rôle de Centre de **Ressources**, sur la base desquelles vont se déployer des capacités d'**Observation** et d'**Études**.

La troisième fonction consiste à **structurer** et **professionnaliser les pratiques** des secteurs d'activités de la structure par le moyen de la **formation**.

La quatrième fonction qui s'impose de plus en plus dans les missions conférées aux structures d'action régionale, et singulièrement depuis le mouvement de regroupement pluridisciplinaire dans une même structure observé dans plusieurs régions, concerne les activités de **conseil**, d'**accompagnement** et de **développement de projets** et d'**expertise**, en faveur des acteurs de la filière concernée mais surtout des collectivités territoriales. Le thème de l'**aménagement du territoire** est donc fréquemment invoqué pour caractériser les objectifs et les missions des structures d'action régionale.

La cinquième fonction concrétise, en bonne logique, les objectifs d'aménagement du territoire en soutenant les initiatives territoriales. L'**aide à la diffusion**, aux **manifestations**, aux **festivals**, aux **salons**, aux **actions d'éducation artistique et culturelle**, dans toutes les disciplines, sont largement pratiquées par les structures régionales. Puis pour certaines, l'**aide à la production** est évoquée, dans le secteur cinématographique, en particulier, ou encore l'**aide à**

la création artistique, pour le secteur du livre et des arts vivants.

D'une manière générale, on peut conclure à un double mouvement dans l'évolution des structures d'action régionale. Les Régions se sont d'abord saisies de ces outils pour développer leur capacité d'intervention sur toute la chaîne économique et sociale des secteurs d'activité concernés, puis ont peu à peu élargi leurs missions, en regroupant parfois des structures spécialisées dans une seule et même entité pluri-disciplinaire, pour en faire plus largement des outils d'aménagement culturel de leur territoire.

III- LES MOYENS MIS EN JEU

3-1 Dépenses des Régions en 2012 et 2013 relevant de la nomenclature budgétaire M71 (Fonction Culture)

Le rassemblement de données cohérentes concernant les dépenses culturelles des Régions susceptibles d'apporter un éclairage sur leurs politiques au regard de celles menées par les DRAC a été l'aspect le plus délicat rencontré lors de la réalisation de la mission.

En effet, les comptes administratifs 2013 des Régions n'étant disponibles auprès des services de la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) qu'à l'automne prochain, l'IGAC n'a pu disposer, pour la réalisation de cette seconde phase de la mission, que des budgets prévisionnels votés. De ce fait il est apparu utile de se référer aux dépenses de 2012, prévisionnelles et exécutées.

À la lecture du tableau n°1 on constate le décalage très sensible entre le budget prévisionnel 2012 voté et son exécution qui a atteint 83 % du budget initial.

TABLEAU N° 1 : DEPENSES 2012 SELON LA NOMENCLATURE M71 DES REGIONS

Chapitre Culture – sport – loisir (B 933 et A 903) Fonction Culture (31)	BP 2012 en K€	CA 2012 en K€	taux d'exécution
TOTAL	862 057,0	713 091,0	82,72%
dont DOM	92 605,0	51 040,0	55,12%

Source : Direction générale des collectivités locales / Département des études et des statistiques locales

Dépenses des Régions inscrites au budget prévisionnel 2013

Le budget prévisionnel de 2013, présenté dans le tableau n°2, qui s'élève au total à 824,4M€, soit un montant inférieur au BP de 2012 (moins 37,6 M€), doit donc être apprécié en fonction d'un décalage probable à la baisse dans son exécution.

TABLEAU N° 2 : DEPENSES PREVISIONNELLES 2013 SELON LA NOMENCLATURE M71 DES REGIONS PAR FONCTION ET SOUS FONCTION

Chapitre Culture – sport – loisir (B 933 et A 903) Fonction Culture (31) Sous fonction (311 – 312 – 313)	BP 2013 en K€
311 – Enseignement artistique	27 141
<i>dont DOM</i>	19 419
312 – Activités culturelles et artistiques	551 635
<i>dont DOM</i>	33 347
313 – Patrimoine (bibliothèques, musées, monuments ...)	245 634
<i>dont DOM</i>	52 687
TOTAL	824 410
<i>dont DOM</i>	105 453

Source : Direction générale des collectivités locales / Département des études et des statistiques locales

3-2 Estimation des dépenses 2013 des Régions ventilées par domaines

Dans ce contexte, l'IGAC a procédé à une estimation provisoire des dépenses engagées en 2013 par les Régions sur la base d'une enquête auprès des DRAC dont les réponses ont été recueillies en mars et avril de l'année 2014. La note méthodologique jointe à ce rapport indique à la fois les processus utilisés et les limites imposées par cet exercice.

Du fait que la nomenclature fonctionnelle des comptes administratifs des Régions est très agrégée et donne une faible visibilité sur les différents domaines auxquels leurs dépenses sont affectées, notamment dans celui de la création, l'enquête de l'IGAC auprès des DRAC a consisté à leur demander de fournir des éléments budgétaires regroupés selon les divers domaines de la culture, complétés par des données plus précises relatives aux agences, aux structures relevant des labels et réseaux nationaux et aux emplois.

Le travail complexe de rassemblement et de reconstitution de ces données par les DRAC s'est appuyé sur leurs propres informations, notamment pour les réseaux, opérations ou fonds co-financés et s'est également élaboré avec l'appui des Conseils régionaux dans des conditions d'approfondissement inégales selon les circonstances.

Ces données comprennent, sans qu'il soit possible de les identifier, des dépenses réalisées hors de la « Fonction 31 Culture », certaines pouvant relever d'autres comptes gérés par d'autres services que les services dédiés à la culture, comme les budgets des fonctions 2 (Enseignements), 5 (Aménagement du territoire), 7 (Environnement) ou encore 9 (Action économique).

Il s'agit donc d'un ensemble de données établies sur des bases non homogènes dont la consolidation au plan national doit être considérée uniquement comme indicative d'ordres de grandeur. Cette valeur indicative est également à retenir dans la présentation et les analyses proposées ci-dessous, reliées à un seul exercice budgétaire et non à une série permettant d'établir plus solidement des tendances.

Le tableau n°3 propose une ventilation des dépenses des Régions par domaines et indique la part que chacun d'entre eux occupe au regard de la dépense totale qui s'élève, selon l'enquête,

à 730,4 M€. Ce montant correspond à 88 % à la prévision budgétaire sur la seule fonction « 31 Culture » de 824 M€.

TABLEAU N° 3 : DEPENSES D'INTERVENTION DES REGIONS VENTILEES PAR DOMAINES		
Secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€	%
Spectacle vivant	266 808	36,5%
Patrimoines (MH, musées, archéologie, inventaire, architecture...)	124 854	17,1%
Cinéma et audiovisuel	80 232	11,0%
Aménagement du territoire / culture	50 813	7,0%
Pluri-disciplinaire	44 256	6,1%
Arts plastiques	42 880	5,9%
Enseignement, formation professionnelle, aide à l'emploi culturel	34 346	4,7%
Livre et lecture	32 850	4,5%
Langues régionales	22 883	3,1%
Education artistique et pratiques amateurs	17 530	2,4%
Autres domaines culturels	6 373	0,9%
Presse et médias	3 618	0,5%
Action culturelle internationale	2 968	0,4%
TOTAL	730 409	100,0%

source : IGAC, selon l'enquête auprès des DRAC

Avec près de 267 M€, soit 37 % de leurs dépenses, le domaine du spectacle vivant apparaît comme le tout premier bénéficiaire des politiques culturelles de Régions auquel elles consacrent deux fois plus de moyens qu'à l'ensemble de leurs politiques en faveur des patrimoines qui se situent, avec 125 M€, en seconde place.

Toujours selon une approche par domaines, le cinéma et l'audio-visuel se situent au troisième rang avec 80 M€, devant les arts plastiques (43 M€) et le livre et la lecture (33 M€).

Les dépenses du secteur « pluridisciplinaires », composé principalement des festivals et des agences pluridisciplinaires, mais aussi des résidences ou équipements culturels non spécifiés, se rattachent pour une bonne part au spectacle vivant, au cinéma et à l'audiovisuel, au livre et à la lecture.

L'enseignement, la formation professionnelle et les aides à l'emploi bénéficient d'un effort significatif des Régions qui lui affectent 34 M€.

Représentant globalement 71 M€ les politiques transversales rassemblent l'action culturelle internationale, l'aménagement du territoire, l'éducation artistique, les pratiques amateurs, les actions envers les publics éloignés ou empêchés.

Mobilisant 23 M€, le soutien aux langues régionales apparaît également substantiel.

Enfin, les « autres domaines culturels » se composent principalement des actions en faveur de la culture scientifique et technique, du numérique, de communication et d'études.

3-3 Dépenses respectives des Régions et des DRAC par domaines

3-3-1. Le spectacle vivant : domaine partagé et stratégies différenciées

Comme le montre le tableau n°4, les dépenses des Régions et des DRAC se situent dans une fourchette comparable : soit 266,8 M€ pour les Régions et 296,2 € pour les DRAC (avec Île-de-France et Corse).

Cependant les parts inégales des dépenses affectées par les Régions et les DRAC aux réseaux labellisés d'une part et aux autres interventions d'autre part, confirment les stratégies différenciées qu'elles mettent en œuvre dans ce domaine: les Régions affectent respectivement 43,3 % de leurs moyens aux réseaux labellisés et 56,7 % à leurs autres interventions alors que les DRAC consacrent 67 % de leurs crédits aux réseaux labellisés et 33 % aux autres interventions.

Ainsi les Régions réservent plus de la moitié de leurs dépenses pour accompagner les équipes artistiques, assurer une desserte fine de leurs territoires ou soutenir certaines opérations attirant un large public, comme les festivals par exemple, alors que les DRAC concentrent les 2/3 de leurs moyens au soutien des réseaux labellisés du spectacle vivant.

TABLEAU N° 4 : DEPENSES D'INTERVENTION DES REGIONS ET DES DRAC DANS LE DOMAINE DU SPECTACLE VIVANT EN 2013

Secteur d'intervention	Dépenses estimées des Conseils régionaux en K€			Dépenses exécutées des DRAC en K€		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
Spectacle vivant	229 501,6	37 305,1	266 806,7	285 295,6	10 920,3	296 215,9
Dont réseaux labellisés du spectacle vivant	99 380,8			196 207,0	1 264,0	197 471,0
Part des réseaux labellisés sur les dépenses de fonctionnement du spectacle vivant en %	43,30%			68,77%	11,57%	66,66%

Source : IGAC / selon l'enquête auprès des DRAC et le système d'information Chorus

Outre le financement qu'elles leur apportent, les DRAC assurent un rôle majeur à l'égard de ces institutions en veillant au respect des cahiers des charges qui conditionnent l'attribution de leur label.

Ces cahiers des charges, réunis dans une circulaire ministérielle du 31 août 2010, ont établi les principes auxquels les DRAC ont recours pour établir la rédaction des contrats d'objectifs pluriannuels de chaque structure et pour la mise en œuvre des règles d'attribution ou de retrait des labels de l'État, ainsi que pour procéder à la nomination des responsables.

Ces textes ont également clarifié les modalités de travail de l'État avec tous ses partenaires, après une large concertation menée avec les collectivités territoriales et les milieux professionnels.

3.3.2. Les arts plastiques : la montée en puissance des Régions

Contrairement au domaine du spectacle vivant, le tableau n°5 montre que les Régions consacrent au total aux arts plastiques une dépense nettement supérieure (42,9 M€) à celle des

DRAC (29,9 M€).

TABLEAU N° 5 : DEPENSES D'INTERVENTION DES REGIONS ET DES DRAC DANS LE DOMAINE DES ARTS PLASTIQUES EN 2013

Secteur d'intervention	Dépenses estimées des Conseils régionaux en K€			Dépenses exécutées des DRAC en K€		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
Arts plastiques	34 762,0	8 118,2	42 880,2	19 225,2	10 679,7	29 904,9
Dont FRAC	12 156,8			6 999,3		
Part des FRAC dans les dépenses d'arts plastiques en %	34,97%			36,41%		
Dont centres d'art	4 469,2			6 065,3		
Part des centres d'art dans les dépenses d'arts plastiques en %	12,86%			31,55%		
Total réseaux labellisés pour les arts plastiques	16 626,0			13 064,6		
Part des réseaux labellisés sur les dépenses d'arts plastiques en %	47,83%			67,96%		

Source : IGAC / selon l'enquête auprès des DRAC et le système d'information Chorus

On observe que les DRAC, comme pour le spectacle vivant, consacrent aux réseaux labellisés des arts plastiques les 2/3 de leurs dépenses. Pour ce qui les concerne, les Régions augmentent sensiblement leur ratio observé pour le domaine du spectacle vivant (43,3%), avec un taux de financement de 47,8 % en faveur des structures relevant des labels et réseaux nationaux d'arts plastiques de la totalité de leurs dépenses dans le secteur.

Le fait le plus marquant est l'impact décisif produit par la co-fondation des FRAC par les Régions et le ministère sur leur implication auprès de ce réseau puisqu'elles apportent globalement à son fonctionnement une contribution de 12,2M€, largement supérieure à celle des DRAC qui s'élève à 7M€.

En revanche, concernant l'acquisition des œuvres, les résultats de l'enquête ont permis d'identifier 15 cas apportant une indication sur la diversité des partenariats entre les DRAC et les Régions : dans trois cas la Région a apporté une subvention supérieure à celle de la DRAC, dans sept cas leurs subventions sont à parité, dans trois cas l'apport de la Région est inférieur à celui de la DRAC ; dans 3 cas la Région n'a pas participé aux acquisitions.

Enfin on note que les Centres d'art bénéficient également d'un soutien des Régions (4,5M€) légèrement inférieur à celui des DRAC (6M€).

Les autres dépenses se répartissent en soutien à la création des artistes plasticiens (résidences, aides au projet, production d'œuvres), soutien à des manifestations diverses, édition d'ouvrages spécialisés.

Certaines Régions ont créé leurs propres institutions, comme la Région Languedoc-Roussillon avec le Centre régional d'art contemporain à Sète (CRAC) ou participent à de grandes réalisations, comme la Région Lorraine avec le Centre Pompidou-Metz.

3-3-3. Les patrimoines : le rôle majeur des DRAC

Dans le domaine des patrimoines, les DRAC apparaissent comme des acteurs essentiels à la fois par les moyens financiers qu'elles lui affectent mais aussi par les missions de contrôle scientifique et technique qu'elles exercent en région au titre de l'État.

Comme le montre le tableau n°6, avec une dépense de 287,3 M€ les DRAC apportent une contribution plus de deux fois supérieure à celle des Régions qui y consacrent cependant des moyens importants qui se montent à 125 M€, sans qu'il soit possible, compte tenu des résultats de l'enquête, de distinguer les parts respectives des monuments historiques, des musées, de l'inventaire, de l'archéologie ou de l'architecture.

TABLEAU N° 6 : DEPENSES D'INTERVENTION DES REGIONS ET DES DRAC DANS LE DOMAINE DES PATRIMOINES EN 2013

Secteur d'intervention	Dépenses estimées des Conseils régionaux en K€			Dépenses exécutées des DRAC en K€		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
Patrimoines	39 858,8	84 995,2	124 854,0	53 284,2	233 987,1	287 271,3

Source : IGAC / selon l'enquête auprès des DRAC et le système d'information Chorus

Mais au-delà des moyens budgétaires affectés par les DRAC à la restauration et à l'entretien des monuments historiques, elles assurent au quotidien un contrôle scientifique et technique sur les modalités de leur conservation.

La circulaire ministérielle adressée aux Préfets de région du 1er décembre 2009, relative au contrôle scientifique et technique des services de l'État sur la conservation des monuments historiques classés ou inscrits, y compris sur ceux qui ne lui appartiennent pas, précise que le contrôle est « *destiné avant tout à garantir d'une part que leur conservation est assurée dans les meilleures conditions et d'autre part que les interventions programmées ou ponctuelles, de quelque nature qu'elles soient, ne portent pas atteinte à l'intérêt qui a justifié leur protection, en vue d'en assurer la transmission aux générations futures dans le meilleur état possible* ».

Les services patrimoniaux des DRAC consacrent une part majeure de leur activité à l'exercice de ce contrôle (vérification régulière de l'état sanitaire des monuments et contrôle des travaux) et jouent un rôle permanent en matière de conseil et d'expertise à l'égard de leurs propriétaires publics ou privés.

Il faut noter que l'exercice de ce contrôle est indépendant de la procédure d'attribution d'aides financières par l'État, s'agissant de deux actes juridiques distincts, qui peuvent cependant faire parfois l'objet d'une instruction parallèle.

De même, la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France précise que les musées de France bénéficient, pour l'exercice de leurs activités, du conseil et de l'expertise des services de l'État et de ses établissements publics et sont soumis au contrôle scientifique et technique de l'État auquel les DRAC sont étroitement associées.

3-3-4. Les industries culturelles : des Régions en pointe

Le tableau n°7 montre l'importance des moyens accordés par les Régions au cinéma et à l'audiovisuel et au livre et la lecture. Totalisant 113 M€ cette dépense n'est que faiblement inférieure à ce que les Régions allouent aux patrimoines (125 M€).

Par comparaison, les crédits déconcentrés aux DRAC, soit 18,2 M€, dont 5,3M€ pour le cinéma et l'audiovisuel et 12,9M€ pour le livre apparaissent modestes.

TABLEAU N° 7 : DEPENSES D'INTERVENTION DES REGIONS ET DES DRAC DANS LE DOMAINE DES INDUSTRIES CULTURELLES EN 2013

Secteurs d'intervention	Dépenses estimées des Conseils régionaux en K€			Dépenses exécutées des DRAC en K€		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
Cinéma et audiovisuel	52 968,1	27 077,9	80 046,0	5 312,7	13,3	5 326,0
Livre et lecture	20 769,9	12 080,0	32 849,9	12 686,6	226,8	12 913,4
Total	73 738,0	39 157,9	112 895,9	17 999,3	240,1	18 239,4

Presse et médias	3 617,3	0,4	3 617,7
------------------	---------	-----	---------

Source : IGAC / selon l'enquête auprès des DRAC et le système d'information Chorus

De fait, le soutien du Ministère de la culture et de la communication aux industries culturelles s'opère principalement par le canal de ses deux établissements publics le CNC et le CNL.

Le CNL et la centrale de l'édition, qui gère pour le compte du ministère l'aide au transport des livres dans les DOM, ont apporté au secteur 11,5 M€ (hors Île-de-France qui reçoit 27,3 M€ d'aide du CNL).

Le CNC a apporté 20,4 M€ dans le cadre des conventions qu'il conclut avec toutes les Régions, dont les DRAC sont partenaires.

De plus, en dehors de ces conventions, le CNC apporte 72,6 M€ aux Régions, hors l'Île-de-France qui reçoit à elle seule 232,5 M€.

Même si les DRAC sont parties prenantes des conventions établies entre le CNC et les Régions, celles-ci apparaissent bien comme des interlocuteurs de premier rang et des acteurs très actifs du développement de ce secteur professionnel qui contribue à la fois à la dynamique économique de leur territoire, à sa promotion et à sa visibilité auprès du public.

Dans le domaine du livre, il faut rappeler que l'action des DRAC est largement consacrée au développement de la lecture par le biais d'une bonne desserte de bibliothèques publiques et de leur qualité, par des opérations de lutte contre l'illettrisme, ou encore de soutien à l'écriture et aux auteurs.

Elles assurent la répartition du concours particulier pour les bibliothèques municipales et les bibliothèques départementales de prêt créé au sein de la dotation générale de décentralisation (D.G.D.) dont le montant en 2013 s'est élevé à 79,7 M€.

Les DRAC apportent aux collectivités territoriales et aux professionnels l'expertise et l'accompagnement scientifique et technique nécessaires pour la rédaction du projet culturel de la bibliothèque, la recherche de qualité des programmes, la diversité des services proposés ainsi que les préconisations techniques en vigueur relatives à la conservation des collections patrimoniales ou la qualité architecturale de leurs bâtiments.

3-4 Les ressources humaines des Régions dans le domaine de la culture

TABLEAU N°8 : PERSONNELS DES REGIONS AFFECTES A LA CULTURE EN 2013

Répartition des emplois des Conseils régionaux dans le domaine de la culture	Effectifs 2013		Total ETP
	Emplois des Services administratifs	Emplois de l'Inventaire	
	ETP	ETP	
TOTAL	767,85	318,8	1086,65

Source : IGAC / selon l'enquête auprès des DRAC

L'organisation des Régions pour la mise en œuvre de leurs politiques culturelles fait apparaître trois caractéristiques principales :

- **les services de l'Inventaire transférés des DRAC aux Régions en 2007 constituent le tiers de leurs effectifs (en ETP) dévolus à la culture.** Le dernier bilan réalisé en 2011 par les services de la Direction générale des patrimoines du Ministère de la culture et de la communication constatait que « les emplois permanents (titulaires et contrats à durée indéterminée), particulièrement nécessaires à l'acquisition et au maintien d'une expertise qui s'acquiert essentiellement par la pratique de terrain, sont majoritaires et stables (autour de 85% des ETP). Le fait marquant est constitué par la montée en puissance des attachés et des assistants de conservation.

La structure des emplois combine désormais la situation héritée du transfert de 2007, notamment les cadres d'accueil des ingénieurs et techniciens territoriaux qui ont absorbé les ingénieurs d'étude et techniciens de recherche en nombre dans les services de l'État, et celle qui porte en elle la constitution d'une filière culturelle complète : adjoints, assistants, attachés, conservateurs.

Néanmoins, il n'y a pas de cloisonnement étanche entre les différentes catégories. Les

chercheurs et chargés d'études contribuent à la valorisation par la rédaction de publications, la tenue de conférences, les gestionnaires et animateurs des centres de documentation par l'accueil du public, les administrateurs des serveurs de données par l'alimentation des réseaux; documentalistes, administrateurs de bases de données, photographes ou graphistes participent à la recherche en fournissant ressources, supports et représentations indispensables à l'investigation. La grande variété des configurations régionales résulte à la fois de situations héritées du transfert de 2007 et de recompositions en cours qui accompagnent les projets de service »⁵

En matière d'organisation, les services de l'inventaire ont parfois été placés dans certains organigrammes régionaux au sein des services qui traitent de « l'attractivité » ou de « l'aménagement des territoires » (par exemple : l' Auvergne, la Haute Normandie...), ce qui dénote une intention manifeste de capitaliser leur travail pour des objectifs opérationnels.

- Les services dévolus à la Culture, hors inventaire, (estimation : 767 ETP), sont le plus souvent positionnés dans des pôles plus vastes regroupant la jeunesse, l'éducation, le tourisme, le sport etc... Par conséquent, si la majorité du personnel dédié à la culture est bien regroupée dans un service distinct, certains agents sont également dispersés dans les différents services de ces pôles: le tourisme, la jeunesse, l'aménagement...

Pour mémoire, le budget exécuté 2013 du Ministère de la culture et de la communication fait état de 2 458 ETP affectés dans les DRAC au 31 décembre.

- Le personnel des agences régionales ou autres structures (livre, cinéma, spectacle vivant...) est pratiquement aussi nombreux (724 ETP) que celui des services régionaux dédiés à la culture, hors inventaire.

TABLEAU N°9 : PERSONNELS DES AGENCES ET AUTRES STRUCTURES AFFECTES A LA CULTURE EN 2013

Types de structures	Effectifs 2013 en ETP
Agences	682,4
Autres structures	42
TOTAL	724,4

Source : IGAC / selon l'enquête auprès des DRAC

Ce fait est significatif dans la mesure où les agences concentrent un nombre important « d'experts métier ». La force et le nombre des agences infirment donc en grande partie l'assertion selon laquelle les Régions ne disposeraient pas de « capacités d'expertise ». En réalité, ces capacités sont réunies dans les agences, majoritairement financées par les Régions, et co-financées par les DRAC.

De surcroît, on observe un phénomène de concentration des agences qui regroupent de plus en plus différentes spécialités (Musique, Théâtre, Danse, Cinéma et parfois Livre et Lecture...) et constituent l'outil essentiel des Régions dans la mise en œuvre de leur politique d'aménagement du territoire dans ces domaines.

Il est donc manifeste que les Régions peuvent s'appuyer sur des structures professionnelles dont la qualité est avérée dans la perspective du développement de leurs compétences en matière culturelle.

⁵ Bilan 2011 du Service de l'Inventaire de la Direction Générale des Patrimoines du Ministère de la Culture et de la Communication

IV CONCLUSION

Au terme des deux phases de sa mission l'IGAC en souligne les constats les plus marquants.

pour les Régions

Bénéficiant de la compétence générale « culture » dévolue aux collectivités territoriales, **les politiques culturelles des Régions apparaissent cependant essentiellement arrimées à leurs compétences d'attribution.**

Ce constat apporte une base de réflexion à partager avec les élus régionaux pour guider les choix stratégiques sur les modalités d'application au champ culturel de la possibilité de délégations de compétence prévue par la loi MAPAM. Plus généralement, il pourrait orienter les réflexions sur l'élargissement des responsabilités qui pourraient leur être confiées dans le cadre des lois de décentralisation à venir.

Deux domaines relevant de leurs compétences d'attribution actuelles dans lesquels les Régions se sont fortement engagées, apparaissent devoir être explorés:

- **l'économie de la culture** en précisant leur rôle et celui des agences régionales au regard du développement des industries culturelles et de l'emploi ainsi que du tourisme culturel en leur attribuant clairement une responsabilité dans la valorisation et la promotion des sites patrimoniaux et des manifestations régionales de diffusion de la création.

- **l'aménagement culturel de proximité** en leur confiant une mission explicite dans ce domaine -aujourd'hui en partie confié aux départements pour ce qui concerne notamment le petit patrimoine non protégé et les pratiques artistiques amateurs- en l'élargissant aux équipements, manifestations et patrimoine de proximité.

La réduction du nombre des Régions et la perspective d'un transfert progressif en leur faveur de certaines responsabilités actuellement exercées par les Départements dont la suppression à terme a été annoncée impliquent pour le ministère, en concertation avec les élus et les professionnels, de préparer ces grandes mutations.

pour le Ministère de la culture et de la communication

Le fait prééminent reste le poids considérable des dépenses d'intervention du ministère affectées à Paris et à l'Île-de-France, soit les deux tiers. Cette réalité devrait être une préoccupation de premier rang dans l'application de la loi MAPAM et dans les réflexions sur la décentralisation culturelle.

Il faut en effet être attentif à ce que le ministère de la culture et de la communication ne devienne le ministère des franciliens, voire des parisiens. Du point de vue des rédacteurs de ce rapport, **il apparaît essentiel que le ministère veille à conserver les leviers nécessaires à une politique nationale en capacité de se déployer sur l'ensemble du territoire.**

Patrimoines

Dans le domaine des patrimoines, le ministère dispose de ces leviers. Outre les dépenses d'investissement qui leur sont consacrées, les politiques nationales en faveur des patrimoines s'appuient sur un corpus de textes législatifs déjà très structuré et sur l'exercice du contrôle scientifique et technique assuré en large mesure, sur le terrain, par les DRAC. Par ailleurs, les

filières de la fonction publique d'État et de la fonction publique territoriale contribuent à garantir la qualité professionnelle des agents œuvrant dans les services publics patrimoniaux et la stabilité de leurs institutions. Cette stabilité autorise des évolutions maîtrisées qui ne remettent pas en question les fonctions régaliennes de l'État dans ce domaine, objectivement nécessaires et peu contestées.

Création

En revanche, s'adressant à un secteur fragile, les politiques nationales en faveur de la création sont loin d'occuper une position symétrique à celles des patrimoines :

- **le fonctionnement des réseaux labellisés de création et de diffusion**, qui en représente de manière récurrente la charge la plus lourde, **repose sur des partenariats pluripartites** entre l'État, les villes ou les intercommunalités qui en sont les principaux financeurs, les Régions et, dans une moindre mesure, les Départements,
- **la situation de l'emploi** des artistes qui relève massivement du régime d'assurance chômage des intermittents du spectacle **est marquée à la fois par l'instabilité et par la précarité** de ceux qui en sont les bénéficiaires,
- **l'encadrement réglementaire actuel demeure modeste**, dans l'attente d'une loi relative à la création et au patrimoine, prévue à l'horizon 2015
- **l'impossibilité de traduire la notion « d'expertise » en règles normées**, rétives par nature à la prise de risque, à l'inventivité et à l'expérimentation qui prévaut dans les domaines de la création rend difficile l'établissement d'un système de contrôle sur des réseaux nationaux, dans l'hypothèse où le ministère n'en serait plus partenaire.

Si des mesures de clarification apparaissent nécessaires, notamment au regard des responsabilités des différents niveaux de collectivités territoriales et de l'émergence des grandes métropoles, **les contingences propres au domaine de la création et l'importance pour le ministère de disposer des leviers suffisants à l'exercice de ses missions au plan national** devraient être prises en compte dans les perspectives d'évolution des réseaux labellisés dédiés à la création et à sa diffusion.

DEPENSES CULTURELLES DES REGIONS PAR CATEGORIES

ALSACE

DEPENSES CULTURELLES PAR CATEGORIES

ALSACE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°1 : Dépenses de fonctionnement et d'investissement par grandes masses issues de la nomenclature M71 des régions

Sources : DRAC à partir des délibérations publiées sur le site du Conseil régional

Chapitre Culture – sport – loisir (B 933 et A 903) Fonction Culture (31) Sous fonction (311 – 312 – 313)	Dépenses estimées pour 2013 en K€		
	Fonctionnement	Investissement	Total
311 – Enseignement artistique			
312 – Activités culturelles et artistiques	7 066,2	132,4	7 198,6
313 – Patrimoine (bibliothèques, musées, monuments ...)	502,7	786,3	1 289,0
TOTAL	7 568,9	918,7	8 487,6

Tableau n°2 : Dépenses totales d'intervention regroupées par grands domaines

Sources : DRAC à partir des délibérations publiées sur le site du Conseil régional et synthèse des informations IGAC

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€	%
Spectacle vivant	3 132,2	26,0%
Patrimoine (MH, musées, archéo, inventaire, archit....)	2 484,4	20,6%
Pluri-disciplinaire	2 299,3	19,1%
Langues régionales	1 561,3	12,9%
Cinéma et audiovisuel	1 142,6	9,5%
Arts plastiques	608,1	5,0%
Action culturelle internationale	276,0	2,3%
Livre et lecture	256,3	2,1%
Enseignement, formation professionnelle, aide à l'emploi culturel	142,5	1,2%
Autres domaines culturels	89,6	0,7%
Aménagement du territoire / culture	54,3	0,4%
Éducation artistique et pratiques amateurs	18,0	0,1%
Presse et médias		
TOTAL	12 064,6	100,0%

Tableau n°2 bis : Détail des dépenses d'intervention en fonctionnement et en investissement ventilées par domaines

Sources : DRAC à partir des délibérations publiées sur le site du Conseil régional

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€			
	fonctionnement	investissement	total	%
Monuments historiques	191,3	178,2	369,5	3,1%
Archéologie	70,0		70,0	0,6%
Musées	46,4	1 111,2	1 157,6	9,6%
Inventaire	10,4		10,4	0,1%
Architecture				
Spectacle vivant	3 002,3	129,9	3 132,2	26,0%
Arts plastiques	608,1		608,1	5,0%
Livre et lecture	256,3		256,3	2,1%
Cinéma et audiovisuel	1 142,6		1 142,6	9,5%
Enseignement	100,0		100,0	0,8%
Éducation artistique	18,0		18,0	0,1%
Formation professionnelle	40,0	2,5	42,5	0,4%
Langues régionales	1 561,3		1 561,3	12,9%
Presse et médias				
Action culturelle internationale	276,0		276,0	2,3%
initiatives interculturelles (aménagement culturel du terr.)	54,3		54,3	0,4%
Mémoire (patrimoine)	238,1		238,1	2,0%
Culture scientifique et technique (autres domaines culturels)	89,6		89,6	0,7%
Développement touristique action patrimoine (patrimoine)	135,8	503,0	638,8	5,3%
Agence culturelle d'Alsace (pluri-disciplinaire)	2 043,3	256,0	2 299,3	19,1%
TOTAL	9 883,8	2 180,8	12 064,6	100,0%

ALSACE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION *Dépenses estimées pour 2013 en K€*

Tableau n°3 : Moyens en personnel

Sources : DRAC après échange avec les services du Conseil régional

Répartition des emplois du Conseil régional dans le domaine de la culture	Effectifs 2013						Total ETP*
	Services administratifs		Services spécialisés				
	PP	ETP	Autres		PP	ETP	
Effectif d'agents des services culturels du Conseil régional	11	11	14	14	0	0	25
Effectif d'agents relevant d'autres services du Conseil régional en charge d'un domaine d'intervention culturelle	3	3					3
TOTAL	14	14	14	14	0	0	28

* les effectifs en ETP n'ayant pas été communiqués, il est admis par convention qu'un effectif ETP équivaut à un effectif PP

Tableau n°4 : Moyens budgétaires et en personnel pour les politiques déléguées à des agences ou autres structures

Sources : DRAC à partir des délibérations publiées sur le site du Conseil régional et formulaires CERFA de demandes de subventions 2013

Nom de la structure	Effectifs 2013 en ETP	Apport estimé du Conseil régional en 2013 en K€	Apport de la DRAC en 2013 en K€
Agence culturelle Alsace	32,0	2 299,0	391,0
Office pour la langue et la culture d'Alsace	7	860,0	
TOTAL	39,0	3 159,0	391,0

Tableau n°5 : Apports aux labels et réseaux nationaux

Sources : DRAC à partir des délibérations publiées sur le site du Conseil régional et des budgets des structures

Types de label ou réseau	Conseil régional Crédits de fonctionnement estimés pour 2013 en K€	DRAC Crédits de fonctionnement affectés en 2013 en K€
Centres dramatiques	850,0	1 351,6
Scènes nationales	320,0	1 285,0
Centres chorégraphiques nationaux	260,8	1 100,8
Scènes de musiques actuelles	90,0	306,0
Centres nationaux de création musicale		
Pôles nationaux des arts de la rue / cirque	42,5	141,9
Orchestre		1 897,0
Opéras	1 043,2	4 039,1
Centre de développement chorégraphiques		
Sous-total spectacle vivant	2 606,5	10 121,5
FRAC	100,0	116,0
Centres d'art	319,0	180,7
Sous-total arts plastiques	419,0	296,6
Centres culturels de rencontres	130,0	74,0
Pôles d'enseignements supérieurs	60,0	1 161,7
TOTAL	3 215,5	11 653,8

AQUITAINE

DEPENSES CULTURELLES PAR CATEGORIES

AQUITAINE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL

PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION

Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°1 : Dépenses de fonctionnement et d'investissement par grandes masses issues de la nomenclature M71 des régions

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional d'Aquitaine – Direction de la culture et du patrimoine

Chapitre Culture – sport – loisir (B 933 et A 903) Fonction Culture (31) Sous fonction (311 – 312 – 313)	Dépenses estimées pour 2013 en K€		
	Fonctionnement	Investissement	Total
311 – Enseignement artistique	754,0	0,0	754,0
312 – Activités culturelles et artistiques	14 644,0	190,0	14 834,0
313 – Patrimoine (bibliothèques, musées, monuments ...)	433,0	1 851,0	2 284,0
TOTAL	15 831,0	2 041,0	17 872,0

Tableau n°2 : Dépenses totales d'intervention regroupées par grands domaines

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional d'Aquitaine – Direction de la culture et du patrimoine et synthèse des informations IGAC

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€	%
Spectacle vivant	9 429,0	40,2%
Cinéma et audiovisuel	4 076,0	17,4%
Patrimoine (MH, musées, archéo, inventaire,archit....)	3 083,0	13,1%
Langues régionales	2 331,0	9,9%
Pluri-disciplinaire	2 196,0	9,4%
Livre et lecture	785,0	3,3%
Enseignement, formation professionnelle, aide à l'emploi culturel	754,0	3,2%
Arts plastiques	475,0	2,0%
Éducation artistique et pratiques amateurs	320,0	1,4%
Action culturelle internationale		
Presse et médias		
Aménagement du territoire / culture		
Autres domaines culturels		
TOTAL	23 449,0	100,0%

Tableau n°2 bis : Détail des dépenses d'intervention en fonctionnement et en investissement ventilées par domaines

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional d'Aquitaine – Direction de la culture et du patrimoine

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€			
	fonctionnement	investissement	total	%
Monuments historiques		2 013,0	2 013,0	8,6%
Archéologie				
Musées		142,0	142,0	0,6%
Inventaire	75,0		75,0	0,3%
Architecture				
Spectacle vivant	7 043,0	807,0	7 850,0	33,5%
Arts plastiques	475,0		475,0	2,0%
Livre et lecture	587,0	198,0	785,0	3,3%
Cinéma et audiovisuel	3 333,0	743,0	4 076,0	17,4%
Enseignement	754,0		754,0	3,2%
Éducation artistique	320,0		320,0	1,4%
Formation professionnelle				
Langues régionales	2 331,0		2 331,0	9,9%
Presse et médias				
Action culturelle internationale				
Office artistique de la région Aquitaine (Spectacle vivant)	1 579,0		1 579,0	6,7%
Écrit cinéma livre et audiovisuel (pluri-disciplinaire)	2 196,0		2 196,0	9,4%
Centre François Mauriac de Malagar (patrimoine)	853,0		853,0	3,6%
TOTAL	19 546,0	3 903,0	23 449,0	100,0%

AQUITAINE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION *Dépenses estimées pour 2013 en K€*

Tableau n°3 : Moyens en personnel

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional d'Aquitaine – Direction de la culture et du patrimoine

Répartition des emplois du Conseil régional dans le domaine de la culture	Effectifs 2013						Total ETP
	Services administratifs		Services spécialisés				
			Inventaire		Autres		
	PP*	ETP	PP*	ETP	PP	ETP	
Effectif d'agents des services culturels du Conseil régional	32	32	8	8	0	0	40
Effectif d'agents relevant d'autres services du Conseil régional en charge d'un domaine d'intervention culturelle	0	0					0
TOTAL	32	32	8	8	0	0	40

* les effectifs en PP n'ayant pas été communiqués, il est admis par convention qu'un effectif PP équivaut à un effectif ETP

Tableau n°4 : Moyens budgétaires et en personnel pour les politiques déléguées à des agences ou autres structures

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional d'Aquitaine – Direction de la culture et du patrimoine

Nom de la structure	Effectifs 2013 en ETP	Apport estimé du Conseil régional en 2013 en K€	Apport de la DRAC en 2013 en K€
Office artistique de la région Aquitaine	9	1 579,0	150,0
Ecrit cinéma livre et audiovisuel	27	2 196,0	451,0
Sous-total agences	36	3 775,0	601,0
Centre François Mauriac de Malagar	12	853,0	33,0
TOTAL	48	4 628,0	634,0

Le FRAC, initialement mentionné en tableau 4 pour un montant de 640 K€ et 12 ETP, a été retiré du tableau (cf tab 5).

Tableau n°5 : Apports aux labels et réseaux nationaux

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional d'Aquitaine – Direction de la culture et du patrimoine

Types de label ou réseau	Conseil régional Crédits de fonctionnement estimés pour 2013 en K€	DRAC Crédits de fonctionnement affectés en 2013 en K€
Centres dramatiques	350,0	1 850,0
Scènes nationales	192,0	488,0
Centres chorégraphiques nationaux	301,0	756,0
Scènes de musiques actuelles	717,0	880,0
Centres nationaux de création musicale		
Pôles nationaux des arts de la rue / cirque	75,0	192,0
Orchestres	120,0	
Opéras	1 670,0	4 743,0
Centre de développement chorégraphiques	100,0	183,0
Sous-total spectacle vivant	3 525,0	9 092,0
FRAC	640,0	463,0
Centres d'art		
Sous-total arts plastiques	640,0	463,0
Centres culturels de rencontres		
Pôles d'enseignements supérieurs	245,0	863,0
TOTAL	4 410,00	10 418,00

AUVERGNE

DEPENSES CULTURELLES PAR CATEGORIES

AUVERGNE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL

PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION

Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°1 : Dépenses de fonctionnement et d'investissement par grandes masses issues de la nomenclature M71 des régions

Sources : DRAC à partir du site du Conseil Régional d'Auvergne

Chapitre Culture – sport – loisir (B 933 et A 903) Fonction Culture (31) Sous fonction (311 – 312 – 313)	Dépenses estimées pour 2013 en K€		
	Fonctionnement	Investissement	Total
311 – Enseignement artistique			
312 – Activités culturelles et artistiques	6 879,0	415,0	7 294,0
313 – Patrimoine (bibliothèques, musées, monuments ...)	146,5	1 900,0	2 046,5
TOTAL	7 025,5	2 315,0	9 340,5

Tableau n°2 : Dépenses totales d'intervention regroupées par grands domaines

Sources : DRAC à partir du site du Conseil Régional d'Auvergne et synthèse des informations IGAC

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€	%
Spectacle vivant	3 235,0	34,8%
Patrimoine (MH, musées, archéo, inventaire, archit...)	2 075,0	22,3%
Aménagement du territoire / culture	1 135,0	12,2%
Pluri-disciplinaire	950,0	10,2%
Cinéma et audiovisuel	875,0	9,4%
Éducation artistique et pratiques amateurs	395,0	4,3%
Arts plastiques	385,0	4,1%
Livre et lecture	160,0	1,7%
Langues régionales	60,0	0,6%
Autres domaines culturels	19,0	0,2%
Enseignement, formation professionnelle, aide à l'emploi culturel		
Action culturelle internationale		
Presse et médias		
TOTAL	9 289,0	100,0%

Tableau n°2 bis : Détail des dépenses d'intervention en fonctionnement et en investissement ventilées par domaines

Sources : DRAC à partir du site du Conseil Régional d'Auvergne

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€			
	fonctionnement	investissement	total	%
Monuments historiques	20,0	860,0	880,0	9,5%
Archéologie	35,0		35,0	0,4%
Musées	5,0	1 035,0	1 040,0	11,2%
Inventaire				
Architecture				
Spectacle vivant	3 225,0	10,0	3 235,0	34,8%
Arts plastiques	385,0		385,0	4,1%
Livre et lecture	115,0	45,0	160,0	1,7%
Cinéma et audiovisuel	785,0	90,0	875,0	9,4%
Enseignement				
Éducation artistique	395,0		395,0	4,3%
Formation professionnelle				
Langues régionales	60,0		60,0	0,6%
Presse et médias				
Action culturelle internationale				
Projets culturels de pays (aménagement du terr.)	765,0		765,0	8,2%
Lieux d'expression culturelle (aménagement du terr.)		250,0	250,0	2,7%
Numérique (expérimentation) (autres domaines culturels)	19,0		19,0	0,2%
Manifestation d'envergure régionale (aménagement du terr.)	120,0		120,0	1,3%
Le Transfo (pluri-disciplinaire)	950,0		950,0	10,2%
Agence des musiques traditionnelles d'Auvergne AMTA (patrimoine oral)	120,0		120,0	1,3%
TOTAL	6 999,0	2 290,0	9 289,0	100,0%

AUVERGNE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°3 : Moyens en personnel

Sources : DRAC à partir du site du Conseil Régional d'Auvergne

Répartition des emplois du Conseil régional dans le domaine de la culture	Effectifs 2013						Total ETP
	Services administratifs		Services spécialisés				
	PP	ETP	Inventaire		Autres		
			PP	ETP	PP	ETP	
Effectif d'agents des services culturels du Conseil régional	7	7	10	10	0	0	17
Effectif d'agents relevant d'autres services du Conseil régional en charge d'un domaine d'intervention culturelle	0	0					0
TOTAL	7	7	10	10	0	0	17

* les effectifs en ETP n'ayant pas été communiqués, il est admis par convention qu'un effectif ETP équivaut à un effectif PP

Tableau n°4 : Moyens budgétaires et en personnel pour les politiques déléguées à des agences ou autres structures

Sources : DRAC à partir du site du Conseil Régional d'Auvergne

Nom de la structure	Effectifs 2013 en ETP	Apport estimé du Conseil régional en 2013 en K€	Apport de la DRAC en 2013 en K€
LIRA (Librairie indépendante en région Auvergne)	0,50	32,0	13,6
AMTA (Agence des musiques et territoires d'Auvergne)	8,00	120,0	120,0
Le Transfo	9,00	950,0	45,0
TOTAL	17,50	1 102,0	178,6

Tableau n°5 : Apports aux labels et réseaux nationaux

Sources : DRAC à partir du site du Conseil Régional d'Auvergne

Types de label ou réseau	Conseil régional Crédits de fonctionnement estimés pour 2013 en K€	DRAC Crédits de fonctionnement affectés en 2013 en K€
Centres dramatiques	136,0	1 035,8
Scènes nationales	200,0	583,0
Centres chorégraphiques nationaux		
Scènes de musiques actuelles	80,0	184,0
Centres nationaux de création musicale		
Pôles nationaux des arts de la rue / cirque	90,0	
Orchestres	1 105,0	780,9
Opéras		
Centre de développement chorégraphiques		
Sous-total spectacle vivant	1 611,0	2 583,7
FRAC	240,0	178,3
Centres d'art	11,0	151,0
Sous-total arts plastiques	251,0	329,3
Centres culturels de rencontres		
Pôles d'enseignements supérieurs		240,0
TOTAL	1 862,00	3 153,00

BOURGOGNE

DEPENSES CULTURELLES PAR CATEGORIES

BOURGOGNE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°1 : Dépenses de fonctionnement et d'investissement par grandes masses issues de la nomenclature M71 des régions

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Bourgogne

Chapitre Culture – sport – loisir (B 933 et A 903) Fonction Culture (31) Sous fonction (311 – 312 – 313)	Dépenses estimées pour 2013 en K€		
	Fonctionnement	Investissement	Total
311 – Enseignement artistique	1 560,4		1 560,4
312 – Activités culturelles et artistiques	8 706,5	3 045,0	11 751,5
313 – Patrimoine (bibliothèques, musées, monuments ...)	410,9	4 471,6	4 882,5
TOTAL	10 677,8	7 516,6	18 194,4

Tableau n°2 : Dépenses totales d'intervention regroupées par grands domaines

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Bourgogne et synthèse des informations IGAC

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€	%
Spectacle vivant	8 410,6	45,2%
Patrimoine (MH, musées, archéo, inventaire, archit...)	4 882,5	26,2%
Arts plastiques	1 617,0	8,7%
Enseignement, formation professionnelle, aide à l'emploi culturel	1 560,4	8,4%
Cinéma et audiovisuel	1 336,7	7,2%
Livre et lecture	808,1	4,3%
Presse et médias		
Aménagement du territoire / culture		
Action culturelle internationale		
Langues régionales		
Éducation artistique et pratiques amateurs		
Autres domaines culturels		
Pluri-disciplinaire		
TOTAL	18 615,2	100,0%

Tableau n°2 bis : Détail des dépenses d'intervention en fonctionnement et en investissement ventilées par domaines

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Bourgogne

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€			
	fonctionnement	investissement	total	%
Monuments historiques		1 281,6	1 281,6	6,9%
Archéologie	115,0	80,0	195,0	1,0%
Musées	0,0	1 300,0	1 300,0	7,0%
Inventaire	126,9	0,0	126,9	0,7%
Architecture				
Spectacle vivant	7 434,2	976,4	8 410,6	45,2%
Arts plastiques	712,0	905,0	1 617,0	8,7%
Livre et lecture	409,5	330,4	739,9	4,0%
Cinéma et audiovisuel	1 163,4	173,2	1 336,7	7,2%
Enseignement	1 560,4		1 560,4	8,4%
Éducation artistique				
Formation professionnelle				
Langues régionales				
Presse et médias				
Action culturelle internationale				
Patrimoine PRNP, ethnologie.... (patrimoine)	79,0	1 800,0	1 879,0	10,1%
Château de Châteauneuf (patrimoine)	90,0	10,0	100,0	0,5%
Prix régional du livre (livre et lecture)	68,2		68,2	0,4%
TOTAL	11 758,6	6 856,6	18 615,2	100,0%

BOURGOGNE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°3 : Moyens en personnel

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Bourgogne

Répartition des emplois du Conseil régional dans le domaine de la culture	Effectifs 2013						Total ETP
	Services administratifs		Services spécialisés				
			Inventaire		Autres		
	PP*	ETP	PP*	ETP	PP	ETP	
Effectif d'agents des services culturels du Conseil régional	15	15	9	9	0	0	24
Effectif d'agents relevant d'autres services du Conseil régional en charge d'un domaine d'intervention culturelle	0	0					0
TOTAL	15	15	9	9	0	0	24

* les effectifs en PP n'ayant pas été communiqués, il est admis par convention qu'un effectif PP équivaut à un effectif ETP

Tableau n°4 : Moyens budgétaires et en personnel pour les politiques déléguées à des agences ou autres structures

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Bourgogne

Nom de la structure (intitulé complet)	Effectifs 2013 en ETP	Apport estimé du Conseil régional en 2013 en K€	Apport de la DRAC en 2013 en K€
Liaison Arts Bourgogne	10,0	383,0	360,0
Centre régional du Jazz	4	122	105
Centre régional du livre en Bourgogne	6,0	201,0	201,0
Sous-total agences	20,0	706,0	666,0
Maison du patrimoine oral	4	69	50
Bibracte (EPCC)		115,0	2 400,0
TOTAL	24,0	890,0	3 116,0

Tableau n°5 : Apports aux labels et réseaux nationaux

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Bourgogne

Types de label ou réseau	Conseil régional Crédits de fonctionnement estimés pour 2013 en K€	DRAC Crédits de fonctionnement affectés en 2013 en K€
Centres dramatiques	357,2	1 790,0
Scènes nationales	376,0	1 600,0
Centres chorégraphiques nationaux		
Scènes de musiques actuelles	228,1	365,0
Centres nationaux de création musicale		
Pôles nationaux des arts de la rue / cirque	32,9	220,0
Orchestres	189,8	25,0
Opéras	1 034,0	500,0
Centre de développement chorégraphiques	108,1	125,0
Sous-total spectacle vivant	2 326,1	4 625,0
FRAC	357,2	152,0
Centres d'art	272,6	437,6
Sous-total arts plastiques	629,8	589,6
Centres culturels de rencontres	30,0	
Pôles d'enseignements supérieurs	500,0	884,0
TOTAL	3 485,85	6 098,60

BRETAGNE

DEPENSES CULTURELLES PAR CATEGORIES

BRETAGNE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°1 : Dépenses de fonctionnement et d'investissement par grandes masses issues de la nomenclature M71 des régions

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Bretagne

Chapitre Culture – sport – loisir (B 933 et A 903) Fonction Culture (31) Sous fonction (311 – 312 – 313)	Dépenses estimées pour 2013 en K€		
	Fonctionnement	Investissement	Total
311 – Enseignement artistique	1 093,4		1 093,4
312 – Activités culturelles et artistiques	27 311,9	5 950,0	33 261,9
313 – Patrimoine (bibliothèques, musées, monuments ...)	1 175,9	5 900,0	7 075,9
TOTAL	29 581,3	11 850,0	41 431,3

Tableau n°2 : Dépenses totales d'intervention regroupées par grands domaines

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Bretagne et synthèse des données IGAC

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€	%
Spectacle vivant	13 045,0	29,0%
Patrimoine (MH, musées, archéo, inventaire, archit....)	9 019,2	20,1%
Langues régionales (transmission et culture)	7 542,8	16,8%
Cinéma et audiovisuel	5 119,1	11,4%
Arts plastiques	3 492,4	7,8%
Aménagement du territoire / culture	1 665,2	3,7%
Enseignement, formation professionnelle, aide à l'emploi culturel	1 644,8	3,7%
Presse et médias	1 217,0	2,7%
Éducation artistique et pratiques amateurs	1 093,4	2,4%
Livre et lecture	1 030,0	2,3%
Action culturelle internationale	89,9	0,2%
Pluri-disciplinaire		
Autres domaines culturels		
TOTAL	44 958,9	100,0%

Tableau n°2 bis : Détail des dépenses d'intervention en fonctionnement et en investissement ventilées par domaines

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Bretagne

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€			
	fonctionnement	investissement	total	%
Monuments historiques	881,0	5 045,5	5 926,5	13,2%
Archéologie	161,5		161,5	0,4%
Musées	35,0	617,6	652,6	1,5%
Inventaire	98,4		98,4	0,2%
Architecture	30,0		30,0	0,1%
Spectacle vivant	12 221,0	824,0	13 045,0	29,0%
Arts plastiques	2 007,0	1 485,4	3 492,4	7,8%
Livre et lecture	1 000,0	30,0	1 030,0	2,3%
Cinéma et audiovisuel	1 974,0	3 145,2	5 119,1	11,4%
Enseignement				
Éducation artistique et pratiques amateurs	1 093,4		1 093,4	2,4%
Formation professionnelle	690,2		690,2	1,5%
Langues régionales – transmission	3 742,8		3 742,8	8,3%
Langues régionales – culture	3 000,0	800,0	3 800,0	8,5%
Presse et médias	1 217,0		1 217,0	2,7%
Action culturelle internationale	89,9		89,9	0,2%
Aide à l'emploi culturel	954,6		954,6	2,1%
Patrimoine culturel immatériel et pratiques culturelles	2 150,2		2 150,2	4,8%
Aménagement du territoire / culture	55,2	1 610,0	1 665,2	3,7%
TOTAL	31 401,2	13 557,7	44 958,9	100,0%

BRETAGNE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION *Dépenses estimées pour 2013 en K€*

Tableau n°3 : Moyens en personnel

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Bretagne

Répartition des emplois du Conseil régional dans le domaine de la culture	Effectifs 2013						Total ETP
	Services administratifs		Services spécialisés				
			Inventaire		Autres		
	PP	ETP	PP	ETP	PP	ETP	
Effectif d'agents des services culturels du Conseil régional	28	28	20	20	0	0	48
Effectif d'agents relevant d'autres services du Conseil régional en charge d'un domaine d'intervention culturelle	6	4					4
TOTAL	34	32	20	20	0	0	52

Tableau n°4 : Moyens budgétaires et en personnel pour les politiques déléguées à des agences ou autres structures

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Bretagne

Nom de la structure (<i>intitulé complet</i>)	Effectifs 2013 en ETP	Apport estimé du Conseil régional en 2013 en K€	Apport de la DRAC en 2013 en K€
EPCC Spectacle vivant en Bretagne	8,0	620,0	361,0
EPCC Livre et Lecture en Bretagne	5,0	232,0	242,0
Association Bretagne Culture Diversité	7,0	450,0	
EPCC Office de la langue bretonne	24,8	929,9	143,4
Accueil des tournages en Bretagne (Comité régional du tourisme)	3,0	205,0	
Cinémathèque de Bretagne	10,0	290,0	
Dastum (collectage, sauvegarde et diffusion du patrimoine oral)	9,0	277,0	
TOTAL	66,8	3 003,9	746,4

Tableau n°5 : Apports aux labels et réseaux nationaux

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Bretagne

Types de label ou réseau	Conseil régional Crédits de fonctionnement estimés pour 2013 en K€	DRAC Crédits de fonctionnement affectés en 2013 en K€
Centres dramatiques	550,0	4 341,5
Scènes nationales	380,0	2 179,0
Centres chorégraphiques nationaux	215,0	500,0
Scènes de musiques actuelles	273,0	668,0
Centres nationaux de création musicale		
Pôles nationaux des arts de la rue / cirque	330,0	511,5
Orchestres	1 644,0	1 103,0
Opéras	125,0	43,0
Centre de développement chorégraphiques		
Sous-total spectacle vivant	3 517,0	9 346,0
FRAC	650,0	650,0
Centres d'art	123,0	234,0
Sous-total arts plastiques	773,0	884,0
Centres culturels de rencontres	155,0	90,0
Pôles d'enseignements supérieurs	700,0	1 104,4
Pôles d'enseignements supérieurs langue bretonne et gallo ^(DFIN)	16,7	
TOTAL	5 161,66	11 424,38

CENTRE
DEPENSES CULTURELLES PAR CATEGORIES

CENTRE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL

PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION

Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°1 : Dépenses de fonctionnement et d'investissement par grandes masses issues de la nomenclature M71 des régions

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional du Centre

Chapitre Culture – sport – loisir (B 933 et A 903) Fonction Culture (31) Sous fonction (311 – 312 – 313)	Dépenses estimées pour 2013 en K€		
	Fonctionnement	Investissement	Total
311 – Enseignement artistique			
312 – Activités culturelles et artistiques	18 968,0	1 976,0	20 944,0
313 – Patrimoine (bibliothèques, musées, monuments ...)	4 723,0	9 141,0	13 864,0
TOTAL	23 691,0	11 117,0	34 808,0

Tableau n°2: Dépenses totales d'intervention regroupées par grands domaines

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional du Centre et synthèse des informations IGAC

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€	%
Spectacle vivant	9 928,0	28,5%
Patrimoine (MH, musées, archéo, inventaire,archit....)	9 258,0	26,6%
Aménagement du territoire / culture	7 186,0	20,6%
Pluri-disciplinaire	3 232,0	9,3%
Éducation artistique et pratiques amateurs	2 051,0	5,9%
Arts plastiques	1 688,0	4,8%
Cinéma et audiovisuel	1 120,0	3,2%
Enseignement, formation professionnelle, aide à l'emploi culturel	344,0	1,0%
Livre et lecture		
Presse et médias		
Action culturelle internationale		
Langues régionales		
Autres domaines culturels		
TOTAL	34 807,0	100,0%

Tableau n°2 bis : Détail des dépenses d'intervention en fonctionnement et en investissement ventilées par domaines

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional du Centre

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€			
	fonctionnement	investissement	total	%
Monuments historiques	2 017,0	2 275,0	4 292,0	12,3%
Archéologie				
Musées	905,0	4 061,0	4 966,0	14,3%
Inventaire				
Architecture				
Spectacle vivant	8 575,0	1 353,0	9 928,0	28,5%
Arts plastiques	884,0	804,0	1 688,0	4,8%
Livre et lecture				
Cinéma et audiovisuel	1 120,0		1 120,0	3,2%
Enseignement	344,0		344,0	1,0%
Éducation artistique	1 244,0		1 244,0	3,6%
Formation professionnelle				
Langues régionales				
Presse et médias				
Action culturelle internationale				
Agence culturelles régionales (pluri-disciplinaire)	3 077,0	155,0	3 232,0	9,3%
Développement territorial de la culture (aménagt cult. Terr.)	4 787,0	2 399,0	7 186,0	20,6%
Pratiques amateurs	738,0	69,0	807,0	2,3%
TOTAL	23 691,0	11 116,0	34 807,0	100,0%

CENTRE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION *Dépenses estimées pour 2013 en K€*

Tableau n°3 : Moyens en personnel

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional du Centre

Répartition des emplois du Conseil régional dans le domaine de la culture	Effectifs 2013						Total ETP
	Services administratifs		Services spécialisés				
			Inventaire		Autres		
	PP	ETP	PP	ETP	PP	ETP	
Effectif d'agents des services culturels du Conseil régional	28	27,4	17	15,6	0	0	43
Effectif d'agents relevant d'autres services du Conseil régional en charge d'un domaine d'intervention culturelle	2	2					2
TOTAL	30	29,4	17	15,6	0	0	45

Tableau n°4 : Moyens budgétaires et en personnel pour les politiques déléguées à des agences ou autres structures

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional du Centre

Nom de la structure	Effectifs 2013 en ETP	Apport estimé du Conseil régional en 2013 en K€	Apport de la DRAC en 2013 en K€
Agence région. pour le livre, l'image et la culture numéri. CICLIC	45,8	2 670,0	589,7
Culture O Centre	19	2 297,0	0,0
TOTAL	64,8	4 967,0	589,7

Le FRAC et les centres culturels de rencontre de Noirlac et Chaumont, initialement mentionnés en tableau 4 ont été retirés du tableau (cf tab 5).

Tableau n°5 : Apports aux labels et réseaux nationaux

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional du Centre

Types de label ou réseau	Conseil régional Crédits de fonctionnement estimés pour 2013 en K€	DRAC Crédits de fonctionnement affectés en 2013 en K€
Centres dramatiques	730,0	1 483,5
Scènes nationales	600,0	3 363,9
Centres chorégraphiques nationaux	441,0	1 068,0
Scènes de musiques actuelles	724,0	475,0
Centres nationaux de création musicale		
Pôles nationaux des arts de la rue / cirque		
Orchestres	1 103,0	
Opéras		548,8
Centre de développement chorégraphiques		
Sous-total spectacle vivant	3 598,0	6 939,2
FRAC	884,0	788,0
Centres d'art	135,0	151,0
Sous-total arts plastiques	1 019,0	939,0
Centres culturels de rencontres	2 245,0	2 204,0
Pôles d'enseignements supérieurs	38,0	508,5
TOTAL	6 900,00	10 590,74

CHAMPAGNE-ARDENNE
DEPENSES CULTURELLES PAR CATEGORIES

CHAMPAGNE-ARDENNE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL

PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION

Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°1 : Dépenses de fonctionnement et d'investissement par grandes masses issues de la nomenclature M71 des régions

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Champagne Ardenne – Direction financière

Chapitre Culture – sport – loisir (B 933 et A 903) Fonction Culture (31) Sous fonction (311 – 312 – 313)	Dépenses estimées pour 2013 en K€		
	Fonctionnement	Investissement	Total
311 – Enseignement artistique			
312 – Activités culturelles et artistiques	10 746,7	159,6	10 906,4
313 – Patrimoine (bibliothèques, musées, monuments ...)	470,0	3 208,6	3 678,6
TOTAL	11 216,7	3 368,2	14 584,9

Tableau n°2 : Dépenses totales d'intervention regroupées par grands domaines

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Champagne Ardenne et synthèse des informations IGAC

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€	%
Aménagement du territoire / culture	6 412,5	43,8%
Pluri-disciplinaire	3 486,0	23,8%
Patrimoine (MH, musées, archéo, inventaire,archit...)	1 664,1	11,4%
Spectacle vivant	1 227,3	8,4%
Autres domaines culturels	627,3	4,3%
Éducation artistique et pratiques amateurs	572,6	3,9%
Cinéma et audiovisuel	448,4	3,1%
Action culturelle internationale	62,1	0,4%
Enseignement, formation professionnelle, aide à l'emploi culturel	48,0	0,3%
Presse et médias	48,0	0,3%
Arts plastiques	30,2	0,2%
Livre et lecture	3,1	0,0%
Langues régionales		
TOTAL	14 629,6	100,0%

Tableau n°2 bis : Détail des dépenses d'intervention en fonctionnement et en investissement ventilées par domaines

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Champagne Ardenne

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€			
	fonctionnement	investissement	total	%
Monuments historiques				
Archéologie				
Musées		57,9	57,9	0,4%
Inventaire	280,0		280,0	1,9%
Architecture	0,0	336,0	336,0	2,3%
Spectacle vivant	1 227,3		1 227,3	8,4%
Arts plastiques	30,2		30,2	0,2%
Livre et lecture	0,0	3,1	3,1	0,0%
Cinéma et audiovisuel	384,5	64,0	448,4	3,1%
Enseignement				
Éducation artistique	572,6		572,6	3,9%
Formation professionnelle	48,0		48,0	0,3%
Langues régionales				
Presse et médias	48,0		48,0	0,3%
Action culturelle internationale	62,1		62,1	0,4%
Promotion (autres domaines culturels)	627,3		627,3	4,3%
Festivals (pluri-disciplinaire)	867,5		867,5	5,9%
Soutien centres de ressources (aménagt cult. du territoire)	768,1		768,1	5,3%
initiatives artistiques locales (aménagt cult. du territoire)	340,0		340,0	2,3%
Résidences (pluri-disciplinaire)	167,8		167,8	1,1%
Projets culturels de territoires (aménagt cult. du territoire)	308,1		308,1	1,1%
Equipements culturels (pluri-disciplinaire)	2 363,1	87,7	2 450,7	16,8%
Action culturelle (aménagt cult. du territoire)	2 977,0	8,0	2 985,0	20,4%
Patrimoine autre que d'architecture	130,0	860,2	990,2	6,8%
CPER (aménagt cult. du territoire)	60,0	1 951,3	2 011,3	13,7%
TOTAL	11 261,4	3 368,2	14 629,6	100,0%

CHAMPAGNE ARDENNE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION *Dépenses estimées pour 2013 en K€*

Tableau n°3 : Moyens en personnel

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Champagne Ardenne

Répartition des emplois du Conseil régional dans le domaine de la culture	Effectifs 2013						Total ETP
	Services administratifs		Services spécialisés				
			Inventaire		Autres		
	PP	ETP	PP*	ETP	PP	ETP	
Effectif d'agents des services culturels du Conseil régional	17	14	7	7	0	0	21
Effectif d'agents relevant d'autres services du Conseil régional en charge d'un domaine d'intervention culturelle	0	0					0
TOTAL	17	14	7	7	0	0	21

* les effectifs en PP n'ayant pas été communiqués, il est admis par convention qu'un effectif PP équivaut à un effectif ETP

Tableau n°4 : Moyens budgétaires et en personnel pour les politiques déléguées à des agences ou autres structures

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Champagne Ardenne

Nom de la structure	Effectifs 2013 en ETP	Apport estimé du Conseil régional en 2013 en K€	Apport de la DRAC en 2013 en K€
INTERBIBLY	3,0	73,0	73,0
Pôle régional musiques actuelles de Champagne-Ardenne POLCA	2	70,0	43,2
Office régional culturel de Champagne-Ardenne ORCCA	31,0	2 822,0	
TOTAL	36,0	2 965,0	116,2

Arts vivants 52 inscrit par la DRAC dans le tableau 4, et ne bénéficiant d'aucun financement du Conseil régional, a été retiré du tableau.

Tableau n°5 : Apports aux labels et réseaux nationaux

Sources : DRAC sur informations des structures concernées

Types de label ou réseau	Conseil régional Crédits de fonctionnement estimés pour 2013 en K€	DRAC Crédits de fonctionnement affectés en 2013 en K€
Centres dramatiques	446,0	1 808,3
Scènes nationales	388,1	1 248,6
Centres chorégraphiques nationaux		
Scènes de musiques actuelles	182,0	480,0
Centres nationaux de création musicale	126,0	210,0
Pôles nationaux des arts de la rue / cirque		
Orchestres		
Opéras		
Centre de développement chorégraphiques		
Sous-total spectacle vivant	1 142,1	3 746,9
FRAC	400,0	425,0
Centres d'art	220,0	150,0
Sous-total arts plastiques	620,0	575,0
Centres culturels de rencontres		
Pôles d'enseignements supérieurs	590,5	157,0
TOTAL	2 352,65	4 478,91

CORSE

DEPENSES CULTURELLES PAR CATEGORIES

CORSE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°1 : Dépenses de fonctionnement et d'investissement par grandes masses issues de la nomenclature M71 des régions

Sources : DRAC sur information de la Collectivité territoriale de Corse

Chapitre Culture – sport – loisir (B 933 et A 903) Fonction Culture (31) Sous fonction (311 – 312 – 313)	Dépenses estimées pour 2013 en K€		
	Fonctionnement	Investissement	Total
311 – Enseignement artistique	3 395,0	641,0	4 036,1
312 – Activités culturelles et artistiques	5 008,6	2 966,8	7 975,5
313 – Patrimoine (bibliothèques, musées, monuments ...)	1 303,1	7 349,0	8 652,1
TOTAL	9 706,7	10 956,9	20 663,6

Tableau n°2 : Dépenses totales d'intervention regroupées par grands domaines

Sources : DRAC sur information de la Collectivité territoriale de Corse et synthèse des informations IGAC

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€	%
Patrimoine (MH, musées, archéo, inventaire, archit....)	8 654,0	30,8%
Langues régionales	6 788,5	24,2%
Enseignement, formation professionnelle, aide à l'emploi culturel	4 036,1	14,4%
Spectacle vivant	3 995,1	14,2%
Cinéma et audiovisuel	3 045,2	10,8%
Arts plastiques	958,3	3,4%
Livre et lecture	622,2	2,2%
Action culturelle internationale		
Pluri-disciplinaire		
Autres domaines culturels		
Aménagement du territoire / culture		
Éducation artistique		
Presse et médias		
TOTAL	28 099,4	100,0%

Tableau n°2 bis : Détail des dépenses d'intervention en fonctionnement et en investissement ventilées par domaines

Sources : DRAC sur information de la Collectivité territoriale de Corse

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€			
	fonctionnement	investissement	total	%
Monuments historiques		5 982,1	5 982,1	21,3%
Archéologie	90,7	506,8	597,5	2,1%
Musées	1 063,4	661,0	1 724,4	6,1%
Inventaire	8,5		8,5	0,03%
Architecture				
Spectacle vivant	3 670,4	324,7	3 995,1	14,2%
Arts plastiques	383,1	575,3	958,3	3,4%
Livre et lecture	185,5	436,7	622,2	2,2%
Cinéma et audiovisuel	745,1	2 300,1	3 045,2	10,8%
Enseignement				
Éducation artistique et pratiques amateurs	3 395,0	641,0	4 036,1	14,4%
Formation professionnelle				
Langues régionales *	2 868,5	3 920,0	6 788,5	24,2%
Presse et médias				
Action culturelle internationale				
Activités de valorisation du patrimoine	142,5	199,0	341,5	1,2%
TOTAL	12 552,7	15 546,7	28 099,4	100,0%

* Les dépenses relatives aux langues régionales ont été ajoutées par l'IGAC à partir des délibérations budgétaires de la CTC

CORSE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°3 : Moyens en personnel

Sources : DRAC sur information de la Collectivité territoriale de Corse

Répartition des emplois du Conseil régional dans le domaine de la culture	Effectifs 2013						Total ETP
	Services administratifs		Services spécialisés				
			Inventaire		Autres		
	PP	ETP	PP	ETP	PP	ETP	
Effectif d'agents des services culturels du Conseil régional	137	133	7	7	30	30	144
Effectif d'agents relevant d'autres services du Conseil régional en charge d'un domaine d'intervention culturelle	0	0					0
TOTAL	137	133	7	7	30	30	144

Tableau n°4 : Moyens budgétaires et en personnel pour les politiques déléguées à des agences ou autres structures

Sources : DRAC sur information de la Collectivité territoriale de Corse

Nom de la structure	Effectifs 2013 en ETP	Apport estimé du Conseil régional en 2013 en K€	Apport de la DRAC en 2013 en K€
<i>pas d'agence en Corse</i>			
TOTAL			

La DRAC a fait mention au tableau 4 du Conservatoire de musique et de danse pour un montant de 2 027,3 K€ et 30 emplois (cf tab 2)

Tableau n°5 : Apports aux labels et réseaux nationaux

Sources : DRAC sur information de la Collectivité territoriale de Corse

Types de label ou réseau	Conseil régional Crédits de fonctionnement estimés pour 2013 en K€	DRAC Crédits de fonctionnement affectés en 2013 en K€
Centres dramatiques		
Scènes nationales		
Centres chorégraphiques nationaux		
Scènes de musiques actuelles		
Centres nationaux de création musicale		
Pôles nationaux des arts de la rue / cirque		
Orchestres		
Opéras		
Centre de développement chorégraphiques		
Sous-total spectacle vivant		
FRAC	83,6	
Centres d'art		
Sous-total arts plastiques	83,6	
Centres culturels de rencontres		
Pôles d'enseignements supérieurs		
TOTAL	83,59	

FRANCHE-COMTE
DEPENSES CULTURELLES PAR CATEGORIES

FRANCHE-COMTE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL

PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION

Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°1 : Dépenses de fonctionnement et d'investissement par grandes masses issues de la nomenclature M71 des régions

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Franche-Comté – Service culture

Chapitre Culture – sport – loisir (B 933 et A 903) Fonction Culture (31) Sous fonction (311 – 312 – 313)	Dépenses estimées pour 2013 en K€		
	Fonctionnement	Investissement	Total
311 – Enseignement artistique	260,0		260,0
312 – Activités culturelles et artistiques	6 863,0	1 608,0	8 471,0
313 – Patrimoine (bibliothèques, musées, monuments ...)	714,0	1 385,0	2 099,0
TOTAL	7 837,0	2 993,0	10 830,0

Tableau n°2 : Dépenses totales d'intervention regroupées par grands domaines

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Franche-Comté – Service culture et synthèse des informations IGAC

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€	%
Spectacle vivant	5 670,0	52,2%
Patrimoine (MH, musées, archéo, inventaire,archit....)	2 099,0	19,3%
Arts plastiques	1 458,0	13,4%
Cinéma et audiovisuel	807,0	7,4%
Livre et lecture	352,0	3,2%
Enseignement, formation professionnelle, aide à l'emploi culturel	260,0	2,4%
Éducation artistique et pratiques amateurs	184,0	1,7%
Action culturelle internationale	30,0	0,3%
Presse et médias		
Aménagement du territoire / culture		
Langues régionales		
Autres domaines culturels		
Pluri-disciplinaire		
TOTAL	10 860,0	100,0%

Tableau n°2 bis : Détail des dépenses d'intervention en fonctionnement et en investissement ventilées par domaines

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Franche-Comté – Service culture

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€			
	fonctionnement	investissement	total	%
Monuments historiques				
Archéologie	395,0	1 315,0	1 710,0	15,7%
Musées	259,0	60,0	319,0	2,9%
Inventaire	60,0	10,0	70,0	0,6%
Architecture				
Spectacle vivant	4 670,0	1 000,0	5 670,0	52,2%
Arts plastiques	1 150,0	308,0	1 458,0	13,4%
Livre et lecture	352,0		352,0	3,2%
Cinéma et audiovisuel	507,0	300,0	807,0	7,4%
Enseignement	260,0		260,0	2,4%
Éducation artistique	184,0		184,0	1,7%
Formation professionnelle				
Langues régionales				
Presse et médias				
Action culturelle internationale	30,0		30,0	0,3%
TOTAL	7 867,0	2 993,0	10 860,0	100,0%

FRANCHE COMTE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION *Dépenses estimées pour 2013 en K€*

Tableau n°3 : Moyens en personnel

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Franche Comté – Service culture

Répartition des emplois du Conseil régional dans le domaine de la culture	Effectifs 2013						Total ETP
	Services administratifs		Services spécialisés				
	PP	ETP	Inventaire		Autres		
			PP	ETP	PP	ETP	
Effectif d'agents des services culturels du Conseil régional	14	13,6	10	10	0	0	23,6
Effectif d'agents relevant d'autres services du Conseil régional en charge d'un domaine d'intervention culturelle	1	0,25					0,25
TOTAL	15	13,85	10	10	0	0	23,85

Tableau n°4 : Moyens budgétaires et en personnel pour les politiques déléguées à des agences ou autres structures

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Franche Comté – Direction culture

Nom de la structure	Effectifs 2013 en ETP	Apport estimé du Conseil régional en 2013 en K€	Apport de la DRAC en 2013 en K€
néant			
TOTAL			

Tableau n°5 : Apports aux labels et réseaux nationaux

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Franche Comté – Direction culture

Types de label ou réseau	Conseil régional Crédits de fonctionnement estimés pour 2013 en K€	DRAC Crédits de fonctionnement affectés en 2013 en K€
Centres dramatiques	235,0	1 193,0
Scènes nationales	605,0	2 329,0
Centres chorégraphiques nationaux	187,0	471,0
Scènes de musiques actuelles	330,0	342,0
Centres nationaux de création musicale		
Pôles nationaux des arts de la rue / cirque		
Orchestres	302,0	100,0
Opéras		
Centre de développement chorégraphiques		
Sous-total spectacle vivant	1 659,0	4 435,0
FRAC	953,0	350,0
Centres d'art	80,0	176,0
Sous-total arts plastiques	1 033,0	526,0
Centres culturels de rencontres	226,0	213,0
Pôles d'enseignements supérieurs		
TOTAL	2 918,00	5 174,00

GUADELOUPE
DEPENSES CULTURELLES PAR CATEGORIES

GUADELOUPE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION *Dépenses estimées pour 2013 en K€*

Tableau n°1 : Dépenses de fonctionnement et d'investissement par grandes masses issues de la nomenclature M71 des régions

Sources : DRAC sur informations du Conseil régional de Guadeloupe

Chapitre Culture – sport – loisir (B 933 et A 903) Fonction Culture (31) Sous fonction (311 – 312 – 313)	Dépenses estimées pour 2013 en K€		
	Fonctionnement	Investissement	Total
311 – Enseignement artistique	74,0		74,0
312 – Activités culturelles et artistiques	1 000,0	55,0	1 055,0
313 – Patrimoine (bibliothèques, musées, monuments ...)			
TOTAL	1 074,0	55,0	1 129,0

Tableau n°2 : Dépenses totales d'intervention regroupées par grands domaines

Sources : DRAC sur informations du Conseil régional de Guadeloupe et synthèse IGAC

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€	%
Cinéma et audiovisuel	1 716,0	66,9%
Patrimoine (MH, musées, archéo, inventaire,archit.)	325,0	12,7%
Spectacle vivant	265,5	10,4%
Livre et lecture	168,0	6,6%
Arts plastiques	89,5	3,5%
Langues régionales		
Éducation artistique et pratiques amateurs		
Enseignement, formation professionnelle, aide à l'emploi culturel		
Action culturelle internationale		
Presse et médias		
Aménagement du territoire / culture		
Autres domaines culturels		
Pluri-disciplinaire		
TOTAL	2 564,0	100,0%

Tableau n°2 bis : Détail des dépenses d'intervention en fonctionnement et en investissement ventilées par domaines

Sources : DRAC sur informations du Conseil régional de Guadeloupe

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€			
	fonctionnement	investissement	total	%
Monuments historiques		150,0	150,0	5,9%
Archéologie	150,0		150,0	5,9%
Musées				
Inventaire				
Architecture	25,0		25,0	1,0%
Spectacle vivant	265,5		265,5	10,4%
Arts plastiques	89,5		89,5	3,5%
Livre et lecture	168,0		168,0	6,6%
Cinéma et audiovisuel	578,6	1 137,4	1 716,0	66,9%
Enseignement				
Éducation artistique				
Formation professionnelle				
Langues régionales				
Presse et médias				
Action culturelle internationale				
TOTAL	1 276,6	1 287,4	2 564,0	100,0%

GUADELOUPE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°3 : Moyens en personnel

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Guadeloupe

Répartition des emplois du Conseil régional dans le domaine de la culture	Effectifs 2013						Total ETP
	Services administratifs		Services spécialisés				
			Inventaire		Autres		
	PP	ETP*	PP	ETP*	PP	ETP	
Effectif d'agents des services culturels du Conseil régional	12	12	2	2	6	6	20
Effectif d'agents relevant d'autres services du Conseil régional en charge d'un domaine d'intervention culturelle	0	0					0
TOTAL	12	12	2	2	6	6	20

* les effectifs en ETP n'ayant pas été communiqués, il est admis par convention qu'un effectif ETP équivaut à un effectif PP

Tableau n°4 : Moyens budgétaires et en personnel pour les politiques déléguées à des agences ou autres structures

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Guadeloupe

Nom de la structure (intitulé complet)	Effectifs 2013 en ETP	Apport estimé du Conseil régional en 2013 en K€	Apport de la DRAC en 2013 en K€
néant			
TOTAL			

Tableau n°5 : Apports aux labels et réseaux nationaux

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Guadeloupe

Types de label ou réseau	Conseil régional Crédits de fonctionnement estimés pour 2013 en K€	DRAC Crédits de fonctionnement affectés en 2013 en K€
Centres dramatiques		
Scènes nationales	265,5	625,4
Centres chorégraphiques nationaux		
Scènes de musiques actuelles		
Centres nationaux de création musicale		
Pôles nationaux des arts de la rue / cirque		
Orchestres		
Opéras		
Centre de développement chorégraphiques		
Sous-total spectacle vivant	265,5	625,4
FRAC		
Centres d'art		
Sous-total arts plastiques		
Centres culturels de rencontres		
Pôles d'enseignements supérieurs		
TOTAL	265,50	625,40

GUYANE
DEPENSES CULTURELLES PAR CATEGORIES

GUYANE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL

PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION

Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°1 : Dépenses de fonctionnement et d'investissement par grandes masses issues de la nomenclature M71 des régions

Sources : DRAC

Chapitre Culture – sport – loisir (B 933 et A 903) Fonction Culture (31) Sous fonction (311 – 312 – 313)	Dépenses estimées pour 2013 en K€		
	Fonctionnement	Investissement	Total
311 – Enseignement artistique	2 100,0		2 100,0
312 – Activités culturelles et artistiques	2 000,0	500,0	2 500,0
313 – Patrimoine (bibliothèques, musées, monuments ...)	947,4	100,0	1 047,4
TOTAL	5 047,4	600,0	5 647,4

Tableau n°2 : Dépenses totales d'intervention regroupées par grands domaines

Sources : DRAC - synthèse IGAC

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2012 en K€	%
Enseignement, formation professionnelle, aide à l'emploi culturel	2 600,0	41,4%
Spectacle vivant	2 376,2	37,9%
Patrimoine (MH, musées, archéo, inventaire, archit...)	943,5	15,0%
Cinéma et audiovisuel	186,0	3,0%
Arts plastiques	95,0	1,5%
Éducation artistique et pratiques amateurs	36,0	0,6%
Langues régionales	22,5	0,4%
Livre et lecture	15,0	0,2%
Action culturelle internationale		
Presse et médias		
Aménagement du territoire / culture		
Autres domaines culturels		
Pluri-disciplinaire		
TOTAL	6 274,2	100,0%

Tableau n°2 bis : Détail des dépenses d'intervention en fonctionnement et en investissement ventilées par domaines

Sources : DRAC

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2012 en K€			
	fonctionnement	investissement	total	%
Monuments historiques				
Archéologie				
Musées*	943,5		943,5	15,0%
Inventaire				
Architecture				
Spectacle vivant	376,2		376,2	6,0%
Arts plastiques	95,0		95,0	1,5%
Livre et lecture	5,0		5,0	0,1%
Cinéma et audiovisuel*	186,0		186,0	3,0%
Enseignement				
Éducation artistique	16,0		16,0	0,3%
Formation professionnelle				
Langues régionales	22,5		22,5	0,4%
Presse et médias				
Action culturelle internationale				
Pass Culture (éducation artistique et pratiques amateurs)	20,0		20,0	0,3%
Bibliothèque	10,0		10,0	0,2%
EPCC arts vivants de Guyane * (Spectacle vivant)	2 000,0		2 000,0	31,9%
Conserv.de musique et de danse Edgar Nibul* (Enseignement, form. Pro.)	2 600,0		2 600,0	41,4%
TOTAL	6 274,2	0,0	6 274,2	100,0%

* Montants BP 2013

GUYANE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL RÉGIONAL PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°3 : Moyens en personnel

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Guyane

Répartition des emplois du Conseil régional dans le domaine de la culture	Effectifs 2013						Total ETP
	Services administratifs		Services spécialisés				
	PP	ETP*	Inventaire		Autres		
			PP	ETP*	PP	ETP	
Effectif d'agents des services culturels du Conseil régional	6	6	4	4	0	0	10
Effectif d'agents relevant d'autres services du Conseil régional en charge d'un domaine d'intervention culturelle	0	0					0
TOTAL	6	6	4	4	0	0	10

* les effectifs en ETP n'ayant pas été communiqués, il est admis par convention qu'un effectif ETP équivaut à un effectif PP

Tableau n°4 : Moyens budgétaires et en personnel pour les politiques déléguées à des agences ou autres structures

Sources : DRAC

Nom de la structure (intitulé complet)	Effectifs 2013 en ETP	Apport estimé du Conseil régional en 2013 en K€	Apport de la DRAC en 2013 en K€
EPCC des arts vivants de Guyane		2 000,0	198,9
Sous-total agences		2 000,00	198,94
Musée des cultures Guyanaises	14	900,0	99,0
Conservatoire de musique et de danse Edgar Nibul		2 600,0	109,0
TOTAL	14	5 500,00	406,94

Tableau n°5 : Apports aux labels et réseaux nationaux

Sources : DRAC

Types de label ou réseau	Conseil régional Crédits de fonctionnement estimés pour 2013 en K€	DRAC Crédits de fonctionnement affectés en 2013 en K€
Centres dramatiques		
Scènes nationales	706,9	198,9
Centres chorégraphiques nationaux		
Scènes de musiques actuelles		
Centres nationaux de création musicale		
Pôles nationaux des arts de la rue / cirque		
Orchestres		
Opéras		
Centre de développement chorégraphiques	10,0	35,0
Sous-total spectacle vivant	716,9	233,9
FRAC	30,0	30,0
Centres d'art		
Sous-total arts plastiques		
Centres culturels de rencontres		
Pôles d'enseignements supérieurs		
TOTAL	746,93	263,94

ILE DE FRANCE
DEPENSES CULTURELLES PAR CATEGORIES

ILE DE FRANCE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION *Dépenses estimées pour 2013 en K€*

Tableau n°1 : Dépenses de fonctionnement et d'investissement par grandes masses issues de la nomenclature M71 des régions

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional d'Ile de France

Chapitre Culture – sport – loisir (B 933 et A 903) Fonction Culture (31) Sous fonction (311 – 312 – 313)	Dépenses estimées pour 2013 en K€		
	Fonctionnement	Investissement	Total
311 – Enseignement artistique		4 295,0	4 295,0
312 – Activités culturelles et artistiques	61 587,0	23 194,0	84 781,0
313 – Patrimoine (bibliothèques, musées, monuments ...)	586,0	2 404,0	2 990,0
TOTAL	62 173,0	29 893,0	92 066,0

Tableau n°2: Dépenses totales d'intervention regroupées par grands domaines

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional d'Ile de France et synthèse des informations IGAC

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€	%
Spectacle vivant	27 798,0	29,9%
Aménagement du territoire / culture	17 844,0	19,2%
Cinéma et audiovisuel	19 291,0	20,8%
Livre et lecture	10 602,0	11,4%
Pluri-disciplinaire	9 690,0	10,4%
Patrimoine (MH, musées, archéo, inventaire, archit...)	2 988,0	3,2%
Arts plastiques	2 351,0	2,5%
Éducation artistique et pratiques amateurs	2 288,0	2,5%
Enseignement, formation professionnelle, aide à l'emploi culturel		
Action culturelle internationale		
Presse et médias		
Langues régionales		
Autres domaines culturels		
TOTAL	92 852,0	100,0%

Tableau n°2 bis : Détail des dépenses d'intervention en fonctionnement et en investissement ventilées par domaines

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional d'Ile de France

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€			
	fonctionnement	investissement	total	%
Monuments historiques				
Archéologie				
Musées	603,0	2 385,0	2 988,0	3,2%
Inventaire				
Architecture				
Spectacle vivant	27 798,0	voir équipt divers	27 798,0	29,9%
Arts plastiques	2 351,0	voir équipt divers	2 351,0	2,5%
Livre et lecture	4 581,0	6 021,0	10 602,0	11,4%
Cinéma et audiovisuel	19 291,0	voir équipt divers	19 291,0	20,8%
Enseignement				
Éducation artistique		2 288,0	2 288,0	2,5%
Formation professionnelle				
Langues régionales				
Presse et médias				
Action culturelle internationale				
Fabrique d'art et de culture (pluri-disciplinaire)	1 898,0		1 898,0	2,0%
Équipement SV, Arts plastiques, numérique et cinéma (aménag. du terr.)		17 844,0	17 844,0	19,2%
Autres interventions (pluri-disciplinaire)	7 792,0	0,0	7 792,0	8,4%
TOTAL	64 314,0	28 538,0	92 852,0	100,0%

ILE DE FRANCE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION *Dépenses estimées pour 2013 en K€*

Tableau n°3 : Moyens en personnel

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional d'Ile de France

Répartition des emplois du Conseil régional dans le domaine de la culture	Effectifs 2013						Total ETP
	Services administratifs		Services spécialisés				
	PP	ETP*	Inventaire		Autres		
		PP	ETP	PP	ETP		
Effectif d'agents des services culturels du Conseil régional	29	29	18	18	0	0	47
Effectif d'agents relevant d'autres services du Conseil régional en charge d'un domaine d'intervention culturelle	0	0					0
TOTAL	29	29	18	18	0	0	47

* les effectifs en ETP n'ayant pas été communiqués, il est admis par convention qu'un effectif ETP équivalait à un effectif PP

Tableau n°4 : Moyens budgétaires et en personnel pour les politiques déléguées à des agences ou autres structures

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional d'Ile de France

Nom de la structure	Effectifs 2013 en ETP	Apport estimé du Conseil régional en 2013 en K€	Apport de la DRAC en 2013 en K€
Arts de la scène et de l'image en Ile de France ARCADI	45,0	6 225,0	330,0
Commission du film	8,0	1 564,0	
Association régionale d'information et d'action musicale ARIAM	18,0	1 171,0	100,0
Observatoire du livre et de l'écrit en Ile de France MOTIF	7,8	1 217,0	
sous-total agences	78,8	10 177,0	430
Chœur Victoria	3,0	300,0	
Festival d'Ile de France	8,0	1 567,0	
TOTAL	168,6	22 221,0	860,0

Le FRAC et l'ONDIF indiqués initialement dans le tableau 4 ont été retirés (cf tab 5)

Tableau n°5 : Apports aux labels et réseaux nationaux

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional d'Ile de France

Types de label ou réseau	Conseil régional Crédits de fonctionnement estimés pour 2013 en K€	DRAC Crédits de fonctionnement affectés en 2013 en K€
Centres dramatiques	210,0	11 015,0
Scènes nationales	650,0	9 520,0
Centres chorégraphiques nationaux	16,0	
Scènes de musiques actuelles	400,0	373,0
Centres nationaux de création musicale	45,2	403,0
Pôles nationaux des arts de la rue / cirque	161,9	158,0
Orchestres	8 200,0	2 247,0
Opéras	150,0	
Centre de développement chorégraphiques	75,0	94,0
Sous-total spectacle vivant	9 908,1	23 810,0
FRAC	958,0	242,0
Centres d'art	112,0	760,0
Sous-total arts plastiques	1 070,0	1 002,0
Centres culturels de rencontres	175,0	1 364,0
Pôles d'enseignements supérieurs		
TOTAL	11 153,09	26 176,0

LANGUEDOC-ROUSSILLON
DEPENSES CULTURELLES PAR CATEGORIES

LANGUEDOC ROUSSILLON

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL

PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION

Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°1 : Dépenses de fonctionnement et d'investissement par grandes masses issues de la nomenclature M71 des régions

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional du Languedoc Roussillon – Direction culture et patrimoine

Chapitre Culture – sport – loisir (B 933 et A 903) Fonction Culture (31) Sous fonction (311 – 312 – 313)	Dépenses estimées pour 2013 en K€		
	Fonctionnement	Investissement	Total
311 – Enseignement artistique	1,5		1,5
312 – Activités culturelles et artistiques	22 507,0	947,4	23 454,5
313 – Patrimoine (bibliothèques, musées, monuments ...)	3 480,7	14 991,9	18 472,6
TOTAL	25 989,2	15 939,4	41 928,6

Tableau n°2 : Dépenses totales d'intervention regroupées par grands domaines

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional du Languedoc Roussillon – Direction culture et patrimoine et synthèse IGAC

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€	%
Spectacle vivant	16 994,1	39,2%
Patrimoine (MH, musées, archéo, inventaire,archit....)	12 665,9	29,2%
Arts plastiques	4 822,8	11,1%
Langues régionales	2 610,6	6,0%
Cinéma et audiovisuel	2 296,0	5,3%
Livre et lecture	1 870,6	4,3%
Presse et médias	1 502,4	3,5%
Pluri-disciplinaire	339,7	0,8%
Action culturelle internationale	300,0	0,7%
Enseignement, formation professionnelle, aide à l'emploi culturel		
Éducation artistique		
Aménagement du territoire / culture		
Autres domaines culturels		
TOTAL	43 402,1	100,0%

Tableau n°2 bis : Détail des dépenses d'intervention en fonctionnement et en investissement ventilées par domaines

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional du Languedoc Roussillon – Direction culture et patrimoine

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€			
	fonctionnement	investissement	total	%
Monuments historiques		1 617,0	1 617,0	3,7%
Archéologie	62,3	78,2	140,5	0,3%
Musées	701,3	8 236,8	8 938,1	20,6%
Inventaire	112,1		112,1	0,3%
Architecture	1 219,2	639,0	1 858,2	4,3%
Spectacle vivant	15 762,1	1 232,0	16 994,1	39,2%
Arts plastiques	2 335,9	2 091,9	4 427,9	10,2%
Livre et lecture	1 318,6	552,0	1 870,6	4,3%
Cinéma et audiovisuel	1 280,4	1 015,6	2 296,0	5,3%
Enseignement				
Éducation artistique				
Formation professionnelle				
Langues régionales	2 501,6	109,0	2 610,6	6,0%
Presse et médias	1 235,4	267,0	1 502,4	3,5%
Action culturelle internationale	300,0		300,0	0,7%
Fonds d'aide à l'acquisition d'oeuvre d'art (Arts plastiques)		394,9	394,9	0,9%
entretien bâtiments culturels régionaux (Pluri-disciplinaire)	339,7		339,7	0,8%
TOTAL	27 168,6	16 233,5	43 402,1	100,0%

LANGUEDOC-ROUSSILLON

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°3 : Moyens en personnel

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional du Languedoc Roussillon

Répartition des emplois du Conseil régional dans le domaine de la culture	Effectifs 2013						Total ETP
	Services administratifs		Services spécialisés				
	PP	ETP*	Inventaire		Autres		
			PP	ETP*	PP	ETP	
Effectif d'agents des services culturels du Conseil régional	58	58	9	9	0	0	67
Effectif d'agents relevant d'autres services du Conseil régional en charge d'un domaine d'intervention culturelle	0	0					0
TOTAL	58	58	9	9	0	0	67

* les effectifs en ETP n'ayant pas été communiqués, il est admis par convention qu'un effectif ETP équivaut à un effectif PP

Tableau n°4 : Moyens budgétaires et en personnel pour les politiques déléguées à des agences ou autres structures

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional du Languedoc Roussillon – direction de la culture et du patrimoine

Nom de la structure	Effectifs 2013 en ETP	Apport estimé du Conseil régional en 2013 en K€	Apport de la DRAC en 2013 en K€
Réseau en scène	10,3	695,0	428,3
Languedoc Roussillon cinéma	9,0	433,0	231,25
Languedoc Roussillon livre et lecture	5,8	440,0	223,2
Centre inter-régional de développ.de l'occitan CIRDOC	12,6	500,0	25
TOTAL	37,7	2 068,0	907,8

Le FRAC mentionné par la DRAC dans le tableau 4 a été retiré (cf tab 5)

Tableau n°5 : Apports aux labels et réseaux nationaux

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional du Languedoc Roussillon – direction de la culture et du patrimoine

Types de label ou réseau	Conseil régional Crédits de fonctionnement estimés pour 2013 en K€	DRAC Crédits de fonctionnement affectés en 2013 en K€
Centres dramatiques	294,0	1 585,8
Scènes nationales	1 017,0	2 075,0
Centres chorégraphiques nationaux	604,0	682,5
Scènes de musiques actuelles	199,0	157,0
Centres nationaux de création musicale		
Pôles nationaux des arts de la rue / cirque	180,0	160,0
Orchestres		
Opéras	4 000,0	3 154,2
Centre de développement chorégraphiques	185,0	207,7
Sous-total spectacle vivant	6 479,0	8 022,2
FRAC	435,0	358,2
Centres d'art	494,0	132,0
Sous-total arts plastiques	929,0	490,2
Centres culturels de rencontres	95,0	1 500,0
Pôles d'enseignements supérieurs		724,3
TOTAL	7 503,00	10 736,77

LIMOUSIN

DEPENSES CULTURELLES PAR CATEGORIES

LIMOUSIN

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°1 : Dépenses de fonctionnement et d'investissement par grandes masses issues de la nomenclature M71 des régions

Sources : DRAC sur informations de la préfecture de région Limousin

Chapitre Culture – sport – loisir (B 933 et A 903) Fonction Culture (31) Sous fonction (311 – 312 – 313)	Dépenses estimées pour 2013 en K€		
	Fonctionnement	Investissement	Total
311 – Enseignement artistique	100,0		100,0
312 – Activités culturelles et artistiques	8 340,5	1 250,0	9 590,5
313 – Patrimoine (bibliothèques, musées, monuments ...)	150,0	1 080,0	1 230,0
TOTAL	8 590,5	2 330,0	10 920,5

Tableau n°2 : Dépenses totales d'intervention regroupées par grands domaines

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional du Limousin – service culture et synthèse des informations IGAC

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€	%
Spectacle vivant	4 856,0	43,5%
Cinéma et audiovisuel	1 743,0	15,6%
Arts plastiques	1 456,0	13,0%
Patrimoine (MH, musées, archéo, inventaire, archit...)	1 330,0	11,9%
Pluri-disciplinaire	891,9	8,0%
Éducation artistique et pratiques amateurs	295,3	2,6%
Livre et lecture	280,5	2,5%
Enseignement, formation professionnelle, aide à l'emploi culturel	188,0	1,7%
Langues régionales	85,0	0,8%
Action culturelle internationale	40,0	0,4%
Aménagement du territoire / culture		
Presse et médias		
Autres domaines culturels		
TOTAL	11 165,8	100,0%

Tableau n°2 bis : Détail des dépenses d'intervention en fonctionnement et en investissement ventilées par domaines

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional du Limousin – Direction culture

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€			
	fonctionnement	investissement	total	%
Monuments historiques		1 080,0	1 080,0	9,7%
Archéologie				
Musées				
Inventaire	250,0		250,0	2,2%
Architecture				
Spectacle vivant	3 606,0	1 250,0	4 856,0	43,5%
Arts plastiques	1 456,0		1 456,0	13,0%
Livre et lecture	280,5		280,5	2,5%
Cinéma et audiovisuel	1 743,0		1 743,0	15,6%
Enseignement	188,0		188,0	1,7%
Éducation artistique	245,3		245,3	2,2%
Formation professionnelle				
Langues régionales	85,0		85,0	0,8%
Presse et médias				
Action culturelle internationale	40,0		40,0	0,4%
Festivals et manifestations culturelles (pluri-disciplinaire)	891,9		891,9	8,0%
Convention culture / santé (éduc. artist. et pratiques amateurs)	50,0		50,0	0,4%
TOTAL	8 835,8	2 330,0	11 165,8	100,0%

LIMOUSIN

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°3 : Moyens en personnel

Sources : DRAC

Répartition des emplois du Conseil régional dans le domaine de la culture	Effectifs 2013						Total ETP
	Services administratifs		Services spécialisés				
	PP	ETP	Inventaire		Autres		
	PP	ETP	PP	ETP	PP	ETP	
Effectif d'agents des services culturels du Conseil régional	14	14	7	7			21
Effectif d'agents relevant d'autres services du Conseil régional en charge d'un domaine d'intervention culturelle							0
TOTAL	14	14	7	7	0	0	21

Tableau n°4 : Moyens budgétaires et en personnel pour les politiques déléguées à des agences ou autres structures

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional du Limousin

Nom de la structure (intitulé complet)	Effectifs 2013 en ETP	Apport estimé du Conseil régional en 2013 en K€	Apport de la DRAC en 2013 en K€
Centre régional du livre en limousin CRLI	6,0	129,1	104,5
Pôle cinéma	4,0	50,0	69,5
Agence de valorisation économique et culturelle AVEC	18,0	48,0	15,0
Sous-total agences	28,0	227,1	119,5
Pôles régionaux d'éducation artistique et culturelle (la Borie, Francophonie, Vassivière)		9,6	9,6
TOTAL	28,0	236,6	129,1

Tableau n°5 : Apports aux labels et réseaux nationaux

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional du Limousin

Types de label ou réseau	Conseil régional Crédits de fonctionnement estimés pour 2013 en K€	DRAC Crédits de fonctionnement affectés en 2013 en K€
Centres dramatiques	302,3	1 441,8
Scènes nationales	247,1	516,4
Centres chorégraphiques nationaux		
Scènes de musiques actuelles	70,0	93,0
Centres nationaux de création musicale		
Pôles nationaux des arts de la rue / cirque	99,7	185,2
Orchestres		
Opéras	370,0	
Centre de développement chorégraphiques		
Sous-total spectacle vivant	1 089,1	2 236,4
FRAC	275,0	221,4
Centres d'art	465,5	509,3
Sous-total arts plastiques	740,5	730,7
Centres culturels de rencontres	269,5	326,0
Pôles d'enseignements supérieurs		
TOTAL	2 099,13	3 293,07

LORRAINE

DEPENSES CULTURELLES PAR CATEGORIES

LORRAINE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL

PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION

Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°1 : Dépenses de fonctionnement et d'investissement par grandes masses issues de la nomenclature M71 des régions

Sources : DRAC sur information du Conseil Régional de Lorraine (hors personnel)

Chapitre Culture – sport – loisir (B 933 et A 903) Fonction Culture (31) Sous fonction (311 – 312 – 313)	Dépenses estimées pour 2013 en K€		
	Fonctionnement	Investissement	Total
311 – Enseignement artistique			
312 – Activités culturelles et artistiques	18 435,0	132,0	18 567,0
313 – Patrimoine (bibliothèques, musées, monuments ...)	200,0	4 265,0	4 465,0
TOTAL	18 635,0	4 397,0	23 032,0

hors budget culture : 53 K€ consacrés à des politiques culturelles

Tableau n°2 : Dépenses totales d'intervention regroupées par grands domaines

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Lorraine et synthèse des informations IGAC

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2012 en K€	%
Spectacle vivant	9 954,0	44,8%
Arts plastiques	4 939,0	22,2%
Patrimoine (MH, musées, archéo, inventaire, archit....)	4 345,0	19,6%
Cinéma et audiovisuel	1 077,0	4,8%
Aménagement du territoire / culture	864,0	3,9%
Autres domaines culturels	593,0	2,7%
Livre et lecture	330,0	1,5%
Action culturelle internationale	86,0	0,4%
Langues régionales	12,0	0,1%
Presse et médias	8,0	0,04%
Enseignement, formation professionnelle, aide à l'emploi culturel		
Éducation artistique et pratiques amateurs		
Pluri-disciplinaire		
TOTAL	22 208,0	100,0%

Tableau n°2 bis : Détail des dépenses d'intervention en fonctionnement et en investissement ventilées par domaines

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Lorraine

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2012 en K€			
	fonctionnement	investissement	total	%
Monuments historiques		1 913,0	1 913,0	8,6%
Archéologie	2,0		2,0	0,0%
Musées	196,0	1 421,0	1 617,0	7,3%
Inventaire	486,0	143,0	629,0	2,8%
Architecture	107,0	71,0	178,0	0,8%
Spectacle vivant	9 915,0	39,0	9 954,0	44,8%
Arts plastiques	4 939,0		4 939,0	22,2%
Livre et lecture	330,0		330,0	1,5%
Cinéma et audiovisuel	1 014,0	63,0	1 077,0	4,8%
Enseignement				
Éducation artistique				
Formation professionnelle				
Langues régionales	12,0		12,0	0,1%
Presse et médias	8,0		8,0	0,04%
Action culturelle internationale	86,0		86,0	0,4%
Animation polyvalente (aménagement du territoire)	864,0		864,0	3,9%
Archives (patrimoine)	6,0		6,0	0,0%
Divers (autres domaines culturels)	432,0		432,0	1,9%
Sciences & techniques & ethnologie (autres domaines culturels)	161,0		161,0	0,7%
TOTAL	18 558,0	3 650,0	22 208,0	100,0%

LORRAINE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL

PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION
Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°3 : Moyens en personnel

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Lorraine – Direction culture

Répartition des emplois du Conseil régional dans le domaine de la culture	Effectifs 2013						Total ETP
	Services administratifs		Services spécialisés				
	PP	ETP	Inventaire		Autres		
			PP	ETP*	PP	ETP	
Effectif d'agents des services culturels du Conseil régional	17	15,6	19	19	0	0	34,6
Effectif d'agents relevant d'autres services du Conseil régional en charge d'un domaine d'intervention culturelle	0	0					0
TOTAL	17	15,6	19	19	0	0	34,6

* les effectifs en ETP n'ayant pas été communiqués, il est admis par convention qu'un effectif ETP équivaut à un effectif PP

Tableau n°4 : Moyens budgétaires et en personnel pour les politiques déléguées à des agences ou autres structures

Sources : DRAC sur informations d'ARTECA

Nom de la structure	Effectifs 2012 en ETP	Apport estimé du Conseil régional En 2012 en K€	Apport de la DRAC en 2012 en K€
EPCC Arteca	6,5	223,0	158,7
Spectacle vivant en Lorraine	8,0	283,0	237,5
TOTAL	14,5	506,0	396,2

Tableau n°5 : Apports aux labels et réseaux nationaux

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Lorraine

Types de label ou réseau	Conseil régional Crédits de fonctionnement estimés pour 2013 en K€	DRAC Crédits de fonctionnement affectés en 2013 en K€
Centres dramatiques	800,0	2 294,0
Scènes nationales	731,0	1 433,0
Centres chorégraphiques nationaux	1 058,0	1 371,0
Scènes de musiques actuelles	300,0	350,0
Centres nationaux de création musicale		
Pôles nationaux des arts de la rue / cirque		
Orchestres	1 775,0	1 501,0
Opéras	1 325,0	2 845,0
Centre de développement chorégraphiques		
Sous-total spectacle vivant	5 989,0	9 794,0
FRAC	700,0	380,0
Centres d'art	37,0	136,0
Centre Pompidou Metz	4 000,0	
Sous-total arts plastiques	4 737,0	516,0
Centres culturels de rencontres		
Pôles d'enseignements supérieurs	180,0	256,0
TOTAL	10 906,00	10 566,00

MARTINIQUE
DEPENSES CULTURELLES PAR CATEGORIES

MARTINIQUE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL

PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION

Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°1 : Dépenses de fonctionnement et d'investissement par grandes masses issues de la nomenclature M71 des régions

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Martinique

Chapitre Culture – sport – loisir (B 933 et A 903) Fonction Culture (31) Sous fonction (311 – 312 – 313)	Dépenses estimées pour 2013 en K€		
	Fonctionnement	Investissement	Total
311 – Enseignement artistique	3 800,0		3 800,0
312 – Activités culturelles et artistiques	1 990,0	4 050,0	6 040,0
313 – Patrimoine (bibliothèques, musées, monuments ...)	894,0	480,0	1 374,0
TOTAL	6 684,0	4 530,0	11 214,0

Tableau n°2 : Dépenses totales d'intervention regroupées par grands domaines

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Martinique et synthèse des informations IGAC

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€	%
Spectacle vivant	6 040,0	53,9%
Arts plastiques	3 800,0	33,9%
Patrimoine (MH, musées, archéo, inventaire, archit...)	1 374,0	12,3%
Cinéma et audiovisuel		
Enseignement, formation professionnelle, aide à l'emploi culturel		
Éducation artistique et pratiques amateurs		
Livre et lecture		
Action culturelle internationale		
Presse et médias		
Aménagement du territoire / culture		
Langues régionales		
Autres domaines culturels		
Pluri-disciplinaire		
TOTAL	11 214,0	100,0%

Tableau n°2 bis : Détail des dépenses d'intervention en fonctionnement et en investissement ventilées par domaines

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Martinique

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€			
	fonctionnement	investissement	total	%
Monuments historiques				
Archéologie				
Musées	894,0	480,0	1 374,0	12,3%
Inventaire				
Architecture				
Spectacle vivant	1 990,0	4 050,0	6 040,0	53,9%
Arts plastiques	3 800,0		3 800,0	33,9%
Livre et lecture				
Cinéma et audiovisuel				
Enseignement				
Éducation artistique				
Formation professionnelle				
Langues régionales				
Presse et médias				
Action culturelle internationale				
TOTAL	6 684,0	4 530,0	11 214,0	100,0%

MARTINIQUE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°3 : Moyens en personnel

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Martinique

Répartition des emplois du Conseil régional dans le domaine de la culture	Effectifs 2013						Total ETP
	Services administratifs		Services spécialisés				
	PP	ETP*	Inventaire		Autres		
			PP	ETP*	PP	ETP	
Effectif d'agents des services culturels du Conseil régional	0	0	36	36	0	0	36
Effectif d'agents relevant d'autres services du Conseil régional en charge d'un domaine d'intervention culturelle	52	52					52
TOTAL	52	52	36	36	0	0	88

* les effectifs en ETP n'ayant pas été communiqués, il est admis par convention qu'un effectif PP équivaut à un effectif PP

Tableau n°4 : Moyens budgétaires et en personnel pour les politiques déléguées à des agences ou autres structures

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Martinique

Nom de la structure	Effectifs 2012 en ETP	Apport estimé du Conseil régional En 2012 en K€	Apport de la DRAC En 2012 en K€
Campus caraibéen des arts	52,0	3 800,0	192,0
TOTAL	52,0	3 800,0	192,0

Tableau n°5 : Apports aux labels et réseaux nationaux

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Martinique

Types de label ou réseau	Conseil régional Crédits de fonctionnement estimés pour 2013 en K€	DRAC Crédits de fonctionnement affectés en 2013 en K€
Centres dramatiques		
Scènes nationales		830,0
Centres chorégraphiques nationaux		
Scènes de musiques actuelles		
Centres nationaux de création musicale		
Pôles nationaux des arts de la rue / cirque		
Orchestres		
Opéras		
Centre de développement chorégraphiques		
Sous-total spectacle vivant		830,0
FRAC		
Centres d'art		
Sous-total arts plastiques		
Centres culturels de rencontres	90,0	132,1
Pôles d'enseignements supérieurs		
TOTAL	90,00	962,10

MIDI-PYRENEES
DEPENSES CULTURELLES PAR CATEGORIES

MIDI-PYRENEES

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION *Dépenses estimées pour 2013 en K€*

Tableau n°1 : Dépenses de fonctionnement et d'investissement par grandes masses issues de la nomenclature M71 des régions

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Midi-Pyrénées – Direction culture

Chapitre Culture – sport – loisir (B 933 et A 903) Fonction Culture (31) Sous fonction (311 – 312 – 313)	Dépenses estimées pour 2013 en K€		
	Fonctionnement	Investissement	Total
311 – Enseignement artistique			
312 – Activités culturelles et artistiques	15 050,0	7 720,0	22 770,0
313 – Patrimoine (bibliothèques, musées, monuments ...)	1 330,0	2 310,0	3 640,0
TOTAL	16 380,0	10 030,0	26 410,0

Tableau n°2 : Dépenses totales d'intervention regroupées par grands domaines

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Midi-Pyrénées – Direction culture et synthèse des informations IGAC

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€	%
Spectacle vivant	12 771,1	48,6%
Patrimoine (MH, musées, archéo, inventaire, archit...)	3 528,3	13,4%
Cinéma et audiovisuel	3 415,9	13,0%
Arts plastiques	2 248,6	8,6%
Langues régionales	1 450,0	5,5%
Livre et lecture	1 100,0	4,2%
Aménagement du territoire / culture	825,8	3,1%
Presse et médias	535,0	2,0%
Autres domaines culturels	325,0	1,2%
Action culturelle internationale	88,0	0,3%
Éducation artistique et pratiques amateurs		
Enseignement, formation professionnelle, aide à l'emploi culturel		
Pluri-disciplinaire		
TOTAL	26 287,7	100,0%

Tableau n°2 bis : Détail des dépenses d'intervention en fonctionnement et en investissement ventilées par domaines

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Midi-Pyrénées – Direction culture

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€			
	fonctionnement	investissement	total	%
Monuments historiques	530,0	1 424,3	1 954,3	7,4%
Archéologie				
Musées	73,0	510,3	583,3	2,2%
Inventaire	463,0		463,0	1,8%
Architecture	160,0		160,0	0,6%
Spectacle vivant	7 394,6	5 376,5	12 771,1	48,6%
Arts plastiques	2 183,6	65,0	2 248,6	8,6%
Livre et lecture	775,0	325,0	1 100,0	4,2%
Cinéma et audiovisuel	961,0	2 454,9	3 415,9	13,0%
Enseignement				
Éducation artistique				
Formation professionnelle				
Langues régionales	1 450,0		1 450,0	5,5%
Presse et médias	500,0	35,0	535,0	2,0%
Action culturelle internationale	88,0		88,0	0,3%
Patrimoine non protégé, divers (patrimoine)	36,8	331,0	367,7	1,4%
Actions territoriales (aménagt du terr.)	825,8		825,8	3,1%
Promotion de la culture, communication, études (autres domaines cult)	290,0	35,0	325,0	1,2%
TOTAL	15 730,8	10 557,0	26 287,7	100,0%

MIDI-PYRENEES

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL

PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION

Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°3 : Moyens en personnel

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Midi-Pyrénées – Direction culture

Répartition des emplois du Conseil régional dans le domaine de la culture	Effectifs 2013						Total ETP
	Services administratifs		Services spécialisés				
			Inventaire		Autres		
	PP*	ETP	PP*	ETP	PP	ETP	
Effectif d'agents des services culturels du Conseil régional	31	31	10	10	0	0	41
Effectif d'agents relevant d'autres services du Conseil régional en charge d'un domaine d'intervention culturelle	1	1					1
TOTAL	32	32	10	10	0	0	42

* les effectifs en PP n'ayant pas été communiqués, il est admis par convention qu'un effectif PP équivaut à un effectif ETP

Tableau n°4 : Moyens budgétaires et en personnel pour les politiques déléguées à des agences ou autres structures

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Midi-Pyrénées – Direction culture

Nom de la structure	Effectifs 2013 en ETP	Apport estimé du Conseil régional en 2013 en K€	Apport de la DRAC en 2013 en K€
Centre régional des lettres CRLMP	7,8	424,0	255,0
TOTAL	7,8	424,0	255,0

Tableau n°5 : Apports aux labels et réseaux nationaux

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Midi-Pyrénées – Direction culture

Types de label ou réseau	Conseil régional Crédits de fonctionnement estimés pour 2013 en K€	DRAC Crédits de fonctionnement affectés en 2013 en K€
Centres dramatiques	377,0	2 362,0
Scènes nationales	575,8	1 855,0
Centres chorégraphiques nationaux		
Scènes de musiques actuelles	153,4	333,0
Centres nationaux de création musicale	28,8	137,0
Pôles nationaux des arts de la rue / cirque	594,8	755,0
Orchestres	690,2	1 417,0
Opéras	350,2	1 814,0
Centre de développement chorégraphiques	145,0	371,0
Sous-total spectacle vivant	2 915,3	9 044,0
FRAC	1 372,0	245,0
Centres d'art	391,6	582,0
Sous-total arts plastiques	1 763,6	827,0
Centres culturels de rencontres		
Pôles d'enseignements supérieurs		1 462,0
TOTAL	4 678,87	11 333,00

NORD PAS DE CALAIS
DEPENSES CULTURELLES PAR CATEGORIES

NORD PAS DE CALAIS

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL

PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION
Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°1 : Dépenses de fonctionnement et d'investissement par grandes masses issues de la nomenclature M71 des régions

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional du Nord Pas de Calais – Direction culture

Chapitre Culture – sport – loisir (B 933 et A 903) Fonction Culture (31) Sous fonction (311 – 312 – 313)	Dépenses estimées pour 2013 en K€		
	Fonctionnement	Investissement	Total
311 – Enseignement artistique	2 800,0		2 800,0
312 – Activités culturelles et artistiques	35 917,6	3 760,2	39 677,9
313 – Patrimoine (bibliothèques, musées, monuments ...)	6 146,1	4 290,5	10 436,6
TOTAL	44 863,8	8 050,7	52 914,5

hors budget culture : 12,8 M€ consacrés à des politiques culturelles

Tableau n°2 : Dépenses totales d'intervention regroupées par grands domaines

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional du Nord Pas de Calais – Direction culture et synthèse des informations IGAC

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€	%
Spectacle vivant	26 657,5	41,5%
Patrimoine (MH, musées, archéo, inventaire, archit...)	19 425,6	30,2%
Cinéma et audiovisuel	6 735,5	10,5%
Enseignement, formation professionnelle, aide à l'emploi culturel	5 103,8	7,9%
Aménagement du territoire / culture	2 316,0	3,6%
Arts plastiques	1 497,3	2,3%
Autres domaines culturels	988,0	1,5%
Éducation artistique et pratiques amateurs	604,7	0,9%
Livre et lecture	476,8	0,7%
Action culturelle internationale	276,1	0,4%
Presse et médias	202,0	0,3%
Langues régionales		
Pluri-disciplinaire		
TOTAL	64 283,4	100,0%

Tableau n°2 bis : Détail des dépenses d'intervention en fonctionnement et en investissement ventilées par domaines

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional du Nord Pas de Calais – Direction culture

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€			
	fonctionnement	investissement	total	%
Monuments historiques		300,0	300,0	0,5%
Archéologie				
Musées	3 974,3		3 974,3	6,2%
Inventaire	51,0		51,0	0,1%
Architecture				
Spectacle vivant	25 546,5	1 111,0	26 657,5	41,5%
Arts plastiques	1 059,0	438,3	1 497,3	2,3%
Livre et lecture	430,0	46,8	476,8	0,7%
Cinéma et audiovisuel	4 571,5	2 164,1	6 735,5	10,5%
Enseignement	4 855,6		4 855,6	7,6%
Éducation artistique	604,7		604,7	0,9%
Formation professionnelle	248,2		248,2	0,4%
Langues régionales				
Presse et médias	202,0		202,0	0,3%
Action culturelle internationale	276,1		276,1	0,4%
Patrimoine, expo et valorisation	855,3		855,3	1,3%
Patrimoine, rénovation		3 990,0	3 990,0	6,2%
Patrimoine, grands projets arts et culture	2 255,0		2 255,0	3,5%
Capitale régionale de la culture et convention (aménagement du terr.)	1 266,0	1 050,0	2 316,0	3,6%
Learning centers (autres domaines culturels)	200,0	788,0	988,0	1,5%
EPCC du Louvre-Lens (patrimoine)	8 000,0		8 000,0	12,4%
TOTAL	54 395,2	9 888,2	64 283,4	100,0%

NORD PAS DE CALAIS

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°3 : Moyens en personnel

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional du Nord Pas de Calais – Direction culture

Répartition des emplois du Conseil régional dans le domaine de la culture	Effectifs 2013						Total ETP
	Services administratifs		Services spécialisés				
	PP	ETP	Inventaire		Autres		
			PP	ETP	PP	ETP	
Effectif d'agents des services culturels du Conseil régional	54	54	10	10	0	0	64
Effectif d'agents relevant d'autres services du Conseil régional en charge d'un domaine d'intervention culturelle	7	7					7
TOTAL	61	61	10	10	0	0	71

Tableau n°4 : Moyens budgétaires et en personnel pour les politiques déléguées à des agences ou autres structures

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional du Nord Pas de Calais – Direction culture

Nom de la structure (intitulé complet)	Effectifs 2013 en ETP	Apport estimé du Conseil régional en 2013 en K€	Apport de la DRAC en 2013 en K€
PictaNovo – structure de l'audiovisuel en région	20,0	3 342,0	46,2
TOTAL	20,0	3 342,0	46,2

Tableau n°5 : Apports aux labels et réseaux nationaux

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional du Nord Pas de Calais – Direction culture

Types de label ou réseau	Conseil régional Crédits de fonctionnement estimés pour 2013 en K€	DRAC Crédits de fonctionnement affectés en 2013 en K€
Centres dramatiques	2 540,6	2 880,0
Scènes nationales	4 779,5	4 389,5
Centres chorégraphiques nationaux	701,3	970,0
Scènes de musiques actuelles	383,5	545,0
Centres nationaux de création musicale	120,0	120,0
Pôles nationaux des arts de la rue / cirque	395,0	290,0
Orchestres	5 434,9	2 445,0
Opéras	1 830,0	1 156,0
Centre de développement chorégraphiques	130,0	225,0
Sous-total spectacle vivant	16 314,8	13 020,5
FRAC	591,0	468,5
Centres d'art	360,0	165,0
Sous-total arts plastiques		
Centres culturels de rencontres*		
Pôles d'enseignements supérieurs	3 276,0	4 063,0
TOTAL	20 541,77	17 717,00

* investissement en 2013 région par la direction aménagement durable 922 K€

BASSE-NORMANDIE

DEPENSES CULTURELLES PAR CATEGORIES

BASSE-NORMANDIE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL

PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION

Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°1 : Dépenses de fonctionnement et d'investissement par grandes masses issues de la nomenclature M71 des régions

Sources : DRAC à partir des délibérations du Conseil Régional de Basse Normandie

Chapitre Culture – sport – loisir (B 933 et A 903) Fonction Culture (31) Sous fonction (311 – 312 – 313)	Dépenses estimées pour 2013 en K€		
	Fonctionnement	Investissement	Total
311 – Enseignement artistique	1 135,5	587,4	1 722,9
312 – Activités culturelles et artistiques	14 088,5	6 785,1	20 873,6
313 – Patrimoine (bibliothèques, musées, monuments ...)	1 114,7	875,0	1 989,7
TOTAL	16 338,7	8 247,5	24 586,2

Tableau n°2 : Dépenses totales d'intervention regroupées par grands domaines

Sources : DRAC à partir des délibérations du Conseil Régional de Basse-Normandie et synthèse des informations IGAC

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€	%
Spectacle vivant	16 083,7	65,4%
Livre et lecture	2 062,5	8,4%
Patrimoine (MH, musées, archéo, inventaire, archit...)	1 989,7	8,1%
Éducation artistique et pratiques amateurs	1 722,9	7,0%
Pluri-disciplinaire	1 275,0	5,2%
Arts plastiques	741,5	3,0%
Cinéma et audiovisuel	711,0	2,9%
Enseignement, formation professionnelle, aide à l'emploi culturel		
Action culturelle internationale		
Presse et médias		
Aménagement du territoire / culture		
Langues régionales		
Autres domaines culturels		
TOTAL	24 586,2	100,0%

Tableau n°2 bis : Détail des dépenses d'intervention en fonctionnement et en investissement ventilées par domaines

Sources : DRAC à partir des délibérations du Conseil Régional de Basse-Normandie

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€			
	fonctionnement	investissement	total	%
Monuments historiques				
Archéologie				
Musées	1 114,7	875,0	1 989,7	8,1%
Inventaire				
Architecture				
Spectacle vivant	9 298,5	6 785,1	16 083,7	65,4%
Arts plastiques	741,5		741,5	3,0%
Livre et lecture	2 062,5		2 062,5	8,4%
Cinéma et audiovisuel	711,0		711,0	2,9%
Enseignement				
Éducation artistique	1 135,5	587,4	1 722,9	7,0%
Formation professionnelle				
Langues régionales				
Presse et médias				
Action culturelle internationale				
Festivals (pluri-disciplinaire)	1 275,0		1 275,0	5,2%
TOTAL	16 338,7	8 247,5	24 586,2	100,0%

BASSE-NORMANDIE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL

PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION
Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°3 : Moyens en personnel

Sources : DRAC non précisée

Répartition des emplois du Conseil régional dans le domaine de la culture	Effectifs 2013						Total ETP
	Services administratifs		Services spécialisés				
			Inventaire		Autres		
	PP	ETP*	PP	ETP*	PP	ETP	
Effectif d'agents des services culturels du Conseil régional	13	13	10	10	0	0	23
Effectif d'agents relevant d'autres services du Conseil régional en charge d'un domaine d'intervention culturelle	0	0					0
TOTAL	13	13	10	10	0	0	23

* les effectifs en ETP n'ayant pas été communiqués, il est admis par convention qu'un effectif PP équivaut à un effectif PP

Tableau n°4 : Moyens budgétaires et en personnel pour les politiques déléguées à des agences ou autres structures

Sources : DRAC non précisée

Nom de la structure	Effectifs 2013 en ETP	Apport estimé du Conseil régional en 2013 en K€	Apport de la DRAC en 2013 en K€
Agence musicale régionale Le FAR	10,0	392,0	161,0
Office de diffusion et d'information artistique ODIA	10,0	265,0	61,0
Centre régional des lettres CRL	9,0	550,0	197,0
TOTAL	29,0	1 207,0	419,0

note : création en 2014 de l'EPCS muséal et ethnographique doté de 17 ETP et d'un montant de subvention du conseil régional de 929 K€ et de la DRAC 115 K€

Tableau n°5 : Apports aux labels et réseaux nationaux

Sources : DRAC à partir des dossiers comptables

Types de label ou réseau	Conseil régional Crédits de fonctionnement estimés pour 2013 en K€	DRAC Crédits de fonctionnement affectés en 2013 en K€
Centres dramatiques	985,0	2 445,4
Scènes nationales	203,0	980,5
Centres chorégraphiques nationaux	312,0	530,0
Scènes de musiques actuelles	360,0	370,0
Centres nationaux de création musicale		
Pôles nationaux des arts de la rue / cirque	216,5	201,5
Orchestres	1 785,2	480,0
Opéras		
Centre de développement chorégraphiques		
Sous-total spectacle vivant	3 861,7	5 007,4
FRAC	350,0	127,0
Centres d'art	250,0	119,0
Sous-total arts plastiques	600,0	246,0
Centres culturels de rencontres	198,4	197,4
Pôles d'enseignements supérieurs		
TOTAL	4 660,11	5 450,80

HAUTE-NORMANDIE
DEPENSES CULTURELLES PAR CATEGORIES

HAUTE NORMANDIE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°1 : Dépenses de fonctionnement et d'investissement par grandes masses issues de la nomenclature M71 des régions

Sources : DRAC sur information du Conseil régional de Haute Normandie à partir des délibérations BP 2013

Chapitre Culture – sport – loisir (B 933 et A 903) Fonction Culture (31) Sous fonction (311 – 312 – 313)	Dépenses estimées pour 2013 en K€		
	Fonctionnement	Investissement	Total
311 – Enseignement artistique	182,0		182,0
312 – Activités culturelles et artistiques	17 603,1	3 170,0	20 773,1
313 – Patrimoine (bibliothèques, musées, monuments ...)	1 181,5	3 396,6	4 578,1
TOTAL	18 966,6	6 566,6	25 533,2

Tableau n°2 : Dépenses totales d'intervention regroupées par grands domaines

Sources : DRAC sur information du Conseil régional de Haute Normandie à partir des délibérations BP 2013 et synthèse des données IGAC

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€	%
Spectacle vivant	15 844,1	61,8%
Patrimoine (MH, musées, archéo, inventaire, archit...)	4 553,10	17,8%
Cinéma et audiovisuel	2 314,7	9,0%
Arts plastiques	1 174,70	4,6%
Pluri-disciplinaire	929,6	3,6%
Livre et lecture	325,00	1,3%
Enseignement, formation professionnelle, aide à l'emploi culturel	230,0	0,9%
Autres domaines culturels	210,00	0,8%
Éducation artistique et pratiques amateurs	33,8	0,1%
Presse et médias	15,00	0,1%
Aménagement du territoire / culture		
Langues régionales		
Action culturelle internationale		
TOTAL	25 630,0	100,0%

Tableau n°2 bis : Détail des dépenses d'intervention en fonctionnement et en investissement ventilées par domaines

Sources : DRAC sur information du Conseil régional de Haute Normandie à partir des délibérations BP 2013

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€			
	fonctionnement	investissement	total	%
Monuments historiques	149,0	1 916,6	2 065,6	8,1%
Archéologie				
Musées	888,0	1 455,0	2 343,0	9,1%
Inventaire	138,5		138,5	0,54%
Architecture	6,0		6,0	0,02%
Spectacle vivant	11 989,1	2 860,0	14 849,1	57,94%
Arts plastiques	574,7	100,0	674,7	2,6%
Livre et lecture	300,0	25,0	325,0	1,27%
Cinéma et audiovisuel	2 104,7	210,0	2 314,7	9,0%
Enseignement	182,0		182,0	0,71%
Éducation artistique	33,8		33,8	0,1%
Formation professionnelle	48,0		48,0	0,19%
Langues régionales				
Presse et médias	15,0		15,0	0,06%
Action culturelle internationale				
Festivals et manifestations culturelles (pluri-disciplinaire)	929,6		929,6	3,63%
Concerts de l'Armada (spectacle vivant)	995,0		995,0	3,9%
Normandie impressionniste (arts plastiques)	500,0		500,0	1,95%
FRIC (fonds régional d'innovation culturelle) (autres domaines cult.)	210,0		210,0	0,8%
TOTAL	19 063,4	6 566,6	25 630,0	100,0%

HAUTE NORMANDIE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°3 : Moyens en personnel

Sources : DRAC sur information du Conseil régional de Haute Normandie

Répartition des emplois du Conseil régional dans le domaine de la culture	Effectifs 2013						Total ETP*
	Services administratifs		Services spécialisés				
	PP	ETP	Inventaire		Autres		
			PP	ETP	PP	ETP	
Effectif d'agents des services culturels du Conseil régional	10	10	13	12,2	0	0	22,2
Effectif d'agents relevant d'autres services du Conseil régional en charge d'un domaine d'intervention culturelle	0	0					0
TOTAL	10	10	13	12,2	0	0	22,2

Tableau n°4 : Moyens budgétaires et en personnel pour les politiques déléguées à des agences ou autres structures

Sources : DRAC à partir des délibérations du Conseil régional de Haute Normandie et documents internes DRAC

Nom de la structure	Effectifs 2013 en ETP	Apport estimé du Conseil régional en 2013 en K€	Apport de la DRAC en 2013 en K€
Agence régionale du livre ARL	5,0	150,0	164,5
Pôle image	20,0	860,0	314,6
Office de diffusion et d'information artistique de Normandie ODIA	8,4	527,0	77,0
TOTAL	33,4	1 537,0	556,1

Tableau n°5 : Apports aux labels et réseaux nationaux

Sources : DRAC à partir des délibérations du Conseil régional de Haute Normandie et documents internes DRAC

Types de label ou réseau	Conseil régional Crédits de fonctionnement estimés pour 2013 en K€	DRAC Crédits de fonctionnement affectés en 2013 en K€
Centres dramatiques (théâtre des 2 rives)	460,0	520,0
Scènes nationales (le Volcan, DSN, SNEL, PQMSA)	1 205,0	3 049,4
Centres chorégraphiques nationaux (LeHavre)	240,0	615,0
Scènes de musiques actuelles (L'abordage, Tétris et le hangar 106)	240,0	277,7
Centres nationaux de création musicale		
Pôles nationaux des arts de la rue / cirque (Atelier 231 et cirque théâtre d'Elbeuf)	607,0	580,0
Orchestres		
Opéras	6 000,0	1 100,0
Centre de développement chorégraphiques		
Sous-total spectacle vivant	8 752,0	6 142,1
FRAC	375,0	337,5
Centres d'art (Yvetot – Galerie Duchamp)	22,0	24,2
Sous-total arts plastiques	397,0	361,7
Centres culturels de rencontres (Moulin d'Andé)	60,7	56,0
Pôles d'enseignements supérieurs (CEFEDem, ESADhaR)		1 094,2
TOTAL	9 209,74	7 653,98

PAYS DE LA LOIRE
DEPENSES CULTURELLES PAR CATEGORIES

PAYS DE LA LOIRE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°1 : Dépenses de fonctionnement et d'investissement par grandes masses issues de la nomenclature M71 des régions

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional des Pays de la Loire

Chapitre Culture – sport – loisir (B 933 et A 903) Fonction Culture (31) Sous fonction (311 – 312 – 313)	Dépenses estimées pour 2013 en K€		
	Fonctionnement	Investissement	Total
311 – Enseignement artistique	300,0	2 080,0	2 380,0
312 – Activités culturelles et artistiques	19 437,2	5 941,2	25 378,4
313 – Patrimoine (bibliothèques, musées, monuments ...)	3 644,6	6 365,2	10 009,8
TOTAL	23 381,8	14 386,4	37 768,2

Tableau n°2 : Dépenses totales d'intervention regroupées par grands domaines

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional des Pays de la Loire et synthèse des informations IGAC

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€	%
Spectacle vivant	14 447,0	46,3%
Patrimoine (MH, musées, archéo, inventaire, archit...)	5 710,0	18,3%
Cinéma et audiovisuel	3 409,0	10,9%
Enseignement, formation professionnelle, aide à l'emploi culturel	2 850,0	9,1%
Livre et lecture	1 874,5	6,0%
Arts plastiques	1 202,0	3,9%
Éducation artistique et pratiques amateurs	959,1	3,1%
Autres domaines culturels	216,3	0,7%
Action culturelle internationale	278,0	0,9%
Aménagement du territoire / culture	96,5	0,3%
Langues régionales	59,0	0,2%
Presse et médias	40,4	0,1%
Pluri-disciplinaire	34,1	0,1%
TOTAL	31 175,9	100,0%

Tableau n°2 bis : Détail des dépenses d'intervention en fonctionnement et en investissement ventilées par domaines

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional des Pays de la Loire

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€			
	fonctionnement	investissement	total	%
Monuments historiques		2 103,6	2 103,6	6,7%
Archéologie	58,9		58,9	0,2%
Musées		804,4	804,4	2,6%
Inventaire	99,5	200,0	299,5	1,0%
Architecture				
Spectacle vivant	13 180,5	1 266,5	14 447,0	46,3%
Arts plastiques	832,6	369,4	1 202,0	3,9%
Livre et lecture	1 773,5	101,0	1 874,5	6,0%
Cinéma et audiovisuel	1 323,1	2 086,0	3 409,0	10,9%
Enseignement	300,0	2 080,0	2 380,0	7,6%
Éducation artistique	30,4		30,4	0,1%
Formation professionnelle	470,0		470,0	1,5%
Langues régionales	59,0		59,0	0,2%
Presse et médias	40,4		40,4	0,1%
Action culturelle internationale	278,0		278,0	0,9%
Patrimoine industriel (Patrimoine)	20,0	40,0	60,0	0,2%
Patrimoine fluvial et maritime (Patrimoine)	33,5	164,0	197,5	0,6%
Parcs et jardin (Patrimoine)	27,0	65,0	92,0	0,3%
Patrimoine non protégé (Patrimoine)	99,3	1 686,9	1 786,2	5,7%
Peintures murales (Patrimoine)		92,4	92,4	0,3%
Patrimoine immatériel (Patrimoine)	43,6	32,1	75,7	0,2%
Mise en valeur du patrimoine (Patrimoine)	38,1	101,6	139,7	0,4%
Patrimoine et jeunesse (éducation artistique et pratiques amateurs)	53,4		53,4	0,2%
Autres (autres domaines culturels)	3,5		3,5	0,0%
Site Web culture (autres domaines culturels)	30,0	38,3	68,3	0,2%
Conférence régionale consultative de la culture (aménagement du terr.)	96,5		96,5	0,3%
Communication (autres domaines culturels)	144,5		144,5	0,5%
Visite de sites (Pluri-disciplinaire)	34,1		34,1	0,1%
Pratiques amateurs (éducation artistique et pratiques amateurs)	168,0		168,0	0,5%
Pass Culture et sport (éducation artistique et pratiques amateurs)	707,3		707,3	2,3%
TOTAL	19 944,6	11 231,4	31 175,9	100,0%

PAYS DE LA LOIRE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL

PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION

Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°3 : Moyens en personnel

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional des Pays de la Loire

Répartition des emplois du Conseil régional dans le domaine de la culture	Effectifs 2013						Total ETP
	Services administratifs		Services spécialisés				
	PP	ETP*	Inventaire		Autres		
			PP	ETP*	PP	ETP	
Effectif d'agents des services culturels du Conseil régional	14	13,5	21	19,8	0	0	33,3
Effectif d'agents relevant d'autres services du Conseil régional en charge d'un domaine d'intervention culturelle	2	0,5					0,5
TOTAL	16	14	21	19,8	0	0	33,8

* les effectifs en ETP n'ayant pas été communiqués, il est admis par convention qu'un effectif PP équivaut à un effectif PP

Tableau n°4 : Moyens budgétaires et en personnel pour les politiques déléguées à des agences ou autres structures

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional des Pays de la Loire

Nom de la structure (intitulé complet)	Effectifs 2013 en ETP	Apport estimé du Conseil régional en 2013 en K€	Apport de la DRAC en 2013 en K€
Projet régional Fontevraud -plate forme régionale d'innovation		780,4	
Centre de ressources du Livre		50,0	
Sous-total agences		830,4	
Bureau d'accueil des tournages	1,0	104,0	
TOTAL	1,0	934,4	0,0

Fontevraud CCO initialement mentionné au tableau 4 a été retiré (cf tab 5)

Tableau n°5 : Apports aux labels et réseaux nationaux

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional des Pays de la Loire

Types de label ou réseau	Conseil régional Crédits de fonctionnement estimés pour 2013 en K€	DRAC Crédits de fonctionnement affectés en 2013 en K€
Centres dramatiques	140,0	1 223,8
Scènes nationales	400,0	2 504,3
Centres chorégraphiques nationaux	135,0	1 465,8
Scènes de musiques actuelles	258,0	766,0
Centres nationaux de création musicale		
Pôles nationaux des arts de la rue / cirque	100,0	213,1
Orchestres	2 947,1	2 075,0
Opéras	350,0	1 170,0
Centre de développement chorégraphiques	145,0	
Sous-total spectacle vivant	4 475,1	9 418,0
FRAC	435,0	540,0
Centres d'art	52,0	55,0
Sous-total arts plastiques	487,0	595,0
Centres culturels de rencontres	1 316,0	130,0
Pôles d'enseignements supérieurs	300,0	2 686,0
TOTAL	6 578,13	12 828,95

PICARDIE

DEPENSES CULTURELLES PAR CATEGORIES

PICARDIE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°1 : Dépenses de fonctionnement et d'investissement par grandes masses issues de la nomenclature M71 des régions

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Picardie

Chapitre Culture – sport – loisir (B 933 et A 903) Fonction Culture (31) Sous fonction (311 – 312 – 313)	Dépenses estimées pour 2013 en K€		
	Fonctionnement	Investissement	Total
311 – Enseignement artistique			
312 – Activités culturelles et artistiques	13 890,3	4 467,4	18 357,6
313 – Patrimoine (bibliothèques, musées, monuments ...)	119,4	5 575,3	5 694,6
TOTAL	14 009,6	10 042,6	24 052,2

Tableau n°2 : Dépenses totales d'intervention regroupées par grands domaines

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Picardie et synthèse des informations IGAC

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€	%
Spectacle vivant	8 980,5	37,3%
Patrimoine (MH, musées, archéo, inventaire, archit...)	5 810,6	24,2%
Aménagement du territoire / culture	2 684,7	11,2%
Autres domaines culturels	1 954,4	8,1%
Cinéma et audiovisuel	1 393,6	5,8%
Pluri-disciplinaire	1 455,0	6,0%
Arts plastiques	987,2	4,1%
Livre et lecture	508,3	2,1%
Action culturelle internationale	278,0	1,2%
Éducation artistique et pratiques amateurs		
Presse et médias		
Langues régionales		
Enseignement, formation professionnelle, aide à l'emploi culturel		
TOTAL	24 052,2	100,0%

Tableau n°2 bis : Détail des dépenses d'intervention en fonctionnement et en investissement ventilées par domaines

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Picardie

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€			
	fonctionnement	investissement	total	%
Monuments historiques	75,0		75,0	0,3%
Archéologie				
Musées				
Inventaire	119,4	5 575,3	5 694,6	23,7%
Architecture				
Spectacle vivant	4 945,7	55,0	5 000,7	20,8%
Arts plastiques	812,2	175,0	987,2	4,1%
Livre et lecture	508,3		508,3	2,1%
Cinéma et audiovisuel	1 051,2	342,4	1 393,6	5,8%
Enseignement				
Éducation artistique				
Formation professionnelle				
Langues régionales				
Presse et médias				
Action culturelle internationale	278,0		278,0	1,2%
Patrimoine historique (Patrimoine)	41,0		41,0	0,2%
Projets pluri-disciplinaires	60,0	1 395,0	1 455,0	6,0%
CSTI (autres domaines culturels)	5,0		5,0	0,0%
Musique (spectacle vivant)	1 579,8	2 400,0	3 979,8	16,5%
Action culturelle en région (aménagement culturel du terr.)	1 504,7		1 504,7	6,3%
developpement culturel des territoires (aménagement culturel du terr.)	1 180,0		1 180,0	4,9%
Etudes (autres domaines culturels)		100,0	100,0	0,4%
Autres	1 849,4		1 849,4	7,7%
TOTAL	14 009,6	10 042,6	24 052,2	100,0%

PICARDIE

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL

PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION

Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°3 : Moyens en personnel

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Picardie

Répartition des emplois du Conseil régional dans le domaine de la culture	Effectifs 2013						Total ETP
	Services administratifs		Services spécialisés				
	PP	ETP	Inventaire		Autres		
			PP	ETP	PP	ETP	
Effectif d'agents des services culturels du Conseil régional	16	15,5	14	13,2	0	0	28,7
Effectif d'agents relevant d'autres services du Conseil régional en charge d'un domaine d'intervention culturelle	0	0					0
TOTAL	16	15,5	14	13,2	0	0	28,7

Tableau n°4 : Moyens budgétaires et en personnel pour les politiques déléguées à des agences ou autres structures

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Picardie

Nom de la structure (<i>intitulé complet</i>)	Effectifs 2013 en ETP	Apport estimé du Conseil régional en 2013 en K€	Apport de la DRAC en 2013 en K€
Centre régional du livre et de la lecture CR2L	7,5	236,0	160,0
Pôle image Picardie ACAP	13,0	568,0	212,2
TOTAL	20,5	804,0	372,2

Tableau n°5 : Apports aux labels et réseaux nationaux

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Picardie et tableau de programmation interne

Types de label ou réseau	Conseil régional Crédits de fonctionnement estimés pour 2013 en K€	DRAC Crédits de fonctionnement affectés en 2013 en K€
Centres dramatiques		
Scènes nationales	56,9	1 885,6
Centres chorégraphiques nationaux		
Scènes de musiques actuelles	209,2	225,0
Centres nationaux de création musicale		
Pôles nationaux des arts de la rue / cirque	75,0	153,0
Orchestres	2 954,5	599,4
Opéras		
Centre de développement chorégraphiques	271,9	289,0
Sous-total spectacle vivant	3 567,5	3 152,0
FRAC	340,0	310,0
Centres d'art	73,5	65,5
Sous-total arts plastiques	413,5	375,5
Centres culturels de rencontres	75,0	40,0
Pôles d'enseignements supérieurs		
TOTAL	4 056,00	3 567,50

POITOU-CHARENTES
DEPENSES CULTURELLES PAR CATEGORIES

POITOU-CHARENTES

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°1 : Dépenses de fonctionnement et d'investissement par grandes masses issues de la nomenclature M71 des régions

Sources : DRAC à partir des délibérations budgétaires du Conseil Régional de Poitou-Charentes

Chapitre Culture – sport – loisir (B 933 et A 903) Fonction Culture (31) Sous fonction (311 – 312 – 313)	Dépenses estimées pour 2013 en K€		
	Fonctionnement	Investissement	Total
311 – Enseignement artistique			
312 – Activités culturelles et artistiques	19 350,0	1 250,0	20 600,0
313 – Patrimoine (bibliothèques, musées, monuments ...)	3 335,0	1 930,0	5 265,0
TOTAL	22 685,0	3 180,0	25 865,0

Tableau n°2 : Dépenses totales d'intervention regroupées par grands domaines

Sources : DRAC à partir des délibérations budgétaires du Conseil Régional de Poitou-Charentes et synthèse des informations IGAC

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€	%
Spectacle vivant	7 942,0	38,8%
Patrimoine (MH, musées, archéo, inventaire, archit...)	3 670,0	17,9%
Cinéma et audiovisuel	3 472,0	17,0%
Enseignement, formation professionnelle, aide à l'emploi culturel	1 713,0	8,4%
Livre et lecture	1 048,0	5,1%
Arts plastiques	972,0	4,7%
Éducation artistique et pratiques amateurs	660,0	3,2%
Aménagement du territoire / culture	799,0	3,9%
Langues régionales	190,0	0,9%
Action culturelle internationale		
Presse et médias		
Pluri-disciplinaire		
Autres domaines culturels		
TOTAL	20 466,0	100,0%

Tableau n°2 bis : Détail des dépenses d'intervention en fonctionnement et en investissement ventilées par domaines

Sources : DRAC à partir des délibérations budgétaires du Conseil Régional de Poitou-Charentes

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€			
	fonctionnement	investissement	total	%
Monuments historiques	1 418,0	2 023,0	3 441,0	16,8%
Archéologie	5,0		5,0	0,02%
Musées	134,0		134,0	0,7%
Inventaire	70,0		70,0	0,3%
Architecture	20,0		20,0	0,1%
Spectacle vivant	7 942,0		7 942,0	38,8%
Arts plastiques	960,0	12,0	972,0	4,7%
Livre et lecture	1 028,0	20,0	1 048,0	5,1%
Cinéma et audiovisuel	2 882,0	590,0	3 472,0	17,0%
Enseignement	1 163,0		1 163,0	5,7%
Éducation artistique	649,0	11,0	660,0	3,2%
Formation professionnelle	550,0		550,0	2,7%
Langues régionales	190,0		190,0	0,9%
Presse et médias				
Action culturelle internationale				
Action culturelle territoriales	799,0		799,0	3,9%
TOTAL	17 810,0	2 656,0	20 466,0	100,0%

* les montants des tableaux 2 et 2 bis sont renseignés à partir des délibérations d'exécution du budget 2013 : la différence de 5.4 M€ entre le total du tableau 1 et celui du tableau 2 s'explique principalement par deux appels à projet initialement budgétés pour le patrimoine (3 M€) et pour les projets culturels des lycées (1.5 M€) qui n'ont pas été totalement utilisés.

POITOU-CHARENTES

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION *Dépenses estimées pour 2013 en K€*

Tableau n°3 : Moyens en personnel

Sources : DRAC sur information des services du Conseil Régional de Poitou-Charentes

Répartition des emplois du Conseil régional dans le domaine de la culture	Effectifs 2013						Total ETP
	Services administratifs		Services spécialisés				
	PP*	ETP	Inventaire		Autres **		
PP*			ETP	PP*	ETP		
Effectif d'agents des services culturels du Conseil régional	21	20,5	15	15	91	91	126,5
Effectif d'agents relevant d'autres services du Conseil régional en charge d'un domaine d'intervention culturelle	0	0					0
TOTAL	21	20,5	15	15	91	91	126,5

* les effectifs en PP n'ayant pas été communiqués, il est admis par convention qu'un effectif ETP équivaut à un effectif PP et 0.5 ETP à 1 PP

** intégration dans le champ culturel de médiateurs culturels de lycée

Sources : DRAC à partir des délibérations budgétaires du Conseil Régional de Poitou-Charentes et synthèse des informations IGAC

Sources : DRAC sur informations des services du Conseil Régional de Poitou-Charentes

Nom de la structure	Effectifs 2013 en ETP	Apport estimé du Conseil régional en 2013 en K€	Apport de la DRAC en 2013 en K€
Agence culturelle de Poitou-Charentes	8,6	458,0	300,0
Centre du livre et de la lecture	7,0	299,0	265,0
TOTAL	15,6	757,0	565,0

Tableau n°5 : Apports aux labels et réseaux nationaux

Sources : DRAC à partir des délibérations budgétaires du Conseil Régional de Poitou-Charentes

Types de label ou réseau	Conseil régional Crédits de fonctionnement estimés pour 2013 en K€	DRAC Crédits de fonctionnement affectés en 2013 en K€
Centres dramatiques	305,0	610,0
Scènes nationales	1 389,0	3 757,0
Centres chorégraphiques nationaux	513,0	613,0
Scènes de musiques actuelles	289,0	641,0
Centres nationaux de création musicale		
Pôles nationaux des arts de la rue / cirque	173,0	150,0
Orchestres	800,0	711,0
Opéra		
Centre de développement chorégraphiques		
Sous-total spectacle vivant	3 469,0	6 482,0
FRAC	327,0	255,0
Centres d'art	165,0	155,0
Sous-total arts plastiques	492,0	410,0
Centres culturels de rencontres	201,0	155,0
Pôles d'enseignements supérieurs	1 166,0	2 771,0
TOTAL	5 328,00	9 818,0

PROVENCE ALPES COTE D'AZUR
DEPENSES CULTURELLES PAR CATEGORIES

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°1 : Dépenses de fonctionnement et d'investissement par grandes masses issues de la nomenclature M71 des régions

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Chapitre Culture – sport – loisir (B 933 et A 903) Fonction Culture (31) Sous fonction (311 – 312 – 313)	Dépenses estimées pour 2013 en K€		
	Fonctionnement	Investissement	Total
311 – Enseignement artistique	922,0	790,0	1 712,0
312 – Activités culturelles et artistiques	41 395,0	11 249,0	52 644,0
313 – Patrimoine (bibliothèques, musées, monuments ...)	556,0	8 480,0	9 036,0
TOTAL	42 873,0	20 519,0	63 392,0

Tableau n°2 : Dépenses totales d'intervention regroupées par grands domaines

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur et synthèse des informations IGAC

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€	%
Spectacle vivant	18 333,2	28,9%
Pluri-disciplinaire	14 077,4	22,2%
Patrimoine (MH, musées, archéo, inventaire, archit...)	9 035,9	14,3%
Livre et lecture	5 735,0	9,0%
Cinéma et audiovisuel	5 651,0	8,9%
Éducation artistique et pratiques amateurs	4 095,8	6,5%
Arts plastiques	3 657,6	5,8%
Enseignement, formation professionnelle, aide à l'emploi culturel	1 872,0	3,0%
Aménagement du territoire / culture	612,0	1,0%
Action culturelle internationale	322,0	0,5%
Presse et médias		
Langues régionales		
Autres domaines culturels		
TOTAL	63 391,9	100,0%

Tableau n°2 bis : Détail des dépenses d'intervention en fonctionnement et en investissement ventilées par domaines

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€			
	fonctionnement	investissement	total	%
Monuments historiques				
Archéologie				
Musées	556,4	8 479,6	9 035,9	14,3%
Inventaire				
Architecture				
Spectacle vivant	16 347,0	1 986,2	18 333,2	28,9%
Arts plastiques	3 452,6	205,0	3 657,6	5,8%
Livre et lecture	2 235,0	3 500,0	5 735,0	9,0%
Cinéma et audiovisuel	2 162,0	3 489,0	5 651,0	8,9%
Enseignement				
Éducation artistique				
Formation professionnelle	1 872,0		1 872,0	3,0%
Langues régionales				
Presse et médias				
Action culturelle internationale				
Régie culturelle régionale et autres mesures transversales (Pluri-disciplinaire)	12 002,4	470,0	12 472,4	19,7%
Politique de la Ville (aménagement culturel du terr.)	589,0	23,0	612,0	1,0%
Cultures régionales (pluri-disciplinaire)	1 554,9	50,0	1 604,9	2,5%
Publics éloignés et empêchés (éduc. artist. et pratiques amateurs)	493,2	40,0	533,2	0,8%
Coopération décentralisée (action culturelle internationale)	322,0		322,0	0,5%
Formations culturelles (éducation artistique et pratiques amateurs)	1 286,1	2 276,5	3 562,5	5,6%
TOTAL	42 872,7	20 519,3	63 391,9	100,0%

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION *Dépenses estimées pour 2013 en K€*

Tableau n°3 : Moyens en personnel

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Répartition des emplois du Conseil régional dans le domaine de la culture	Effectifs 2013						Total ETP
	Services administratifs		Services spécialisés				
	PP	ETP	Inventaire		Autres		
PP			ETP	PP	ETP		
Effectif d'agents des services culturels du Conseil régional	52	52	21	21	0	0	73
Effectif d'agents relevant d'autres services du Conseil régional en charge d'un domaine d'intervention culturelle	0	0					0
TOTAL	52	52	21	21	0	0	73

* les effectifs en PP n'ayant pas été communiqués, il est admis par convention qu'un effectif PP équivaut à un effectif ETP

Tableau n°4 : Moyens budgétaires et en personnel pour les politiques déléguées à des agences ou autres structures

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Nom de la structure	Effectifs 2013 en ETP	Apport estimé du Conseil régional en 2013 en K€	Apport de la DRAC en 2013 en K€
Agence des arts du spectacle ARCADE	24,1	853,0	628,0
Régie culturelle régionale	39,0	2 662,0	
Agence régionale du livre ARL	9,0	470,0	210,0
TOTAL	39,0	3 515,0	838,0

Le FRAC mentionné dans le tableau 4 a été retiré (cf tab 5)

Tableau n°5 : Apports aux labels et réseaux nationaux

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Types de label ou réseau	Conseil régional Crédits de fonctionnement estimés pour 2013 en K€	DRAC Crédits de fonctionnement affectés en 2013 en K€
Centres dramatiques	174,0	4 260,0
Scènes nationales	850,0	3 530,0
Centres chorégraphiques nationaux	770,0	2 977,0
Scènes de musiques actuelles	664,5	728,0
Centres nationaux de création musicale	147,0	840,0
Pôles nationaux des arts de la rue / cirque	399,0	1 238,0
Orchestres	1 276,9	2 365,0
Opéras		795,0
Centre de développement chorégraphiques	110,0	215,0
Sous-total spectacle vivant	4 391,4	16 948,0
FRAC	1 101,0	710,0
Centres d'art	616,0	1 296,0
Sous-total arts plastiques	1 717,0	2 006,0
Centres culturels de rencontres		
Pôles d'enseignements supérieurs	921,5	4 192,0
TOTAL	7 029,85	23 146,0

REUNION

DEPENSES CULTURELLES PAR CATEGORIES

REUNION

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°1 : Dépenses de fonctionnement et d'investissement par grandes masses issues de la nomenclature M71 des régions

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de la Réunion

Chapitre Culture – sport – loisir (B 933 et A 903) Fonction Culture (31) Sous fonction (311 – 312 – 313)	Dépenses estimées pour 2013 en K€		
	Fonctionnement	Investissement	Total
311 – Enseignement artistique	6 749,0	500,0	7 249,0
312 – Activités culturelles et artistiques	1 353,0	370,0	1 723,0
313 – Patrimoine (bibliothèques, musées, monuments ...)*	198,0	7 464,0	7 662,0
TOTAL	8 300,0	8 334,0	16 634,0

* le montant des crédits d'investissement correspond au PRR Médiathèques à hauteur de la dotation 2012

Tableau n°2 : Dépenses totales d'intervention regroupées par grands domaines

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de la Réunion et synthèse des informations IGAC

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€	%
Enseignement, formation professionnelle, aide à l'emploi culturel	7 499,0	42,6%
Aménagement du territoire / culture	7 426,0	42,2%
Spectacle vivant	1 723,0	9,8%
Action culturelle internationale	315,0	1,8%
Cinéma et audiovisuel	290,0	1,6%
Livre et lecture	236,0	1,3%
Patrimoine (MH, musées, archéo, inventaire, archit...)	110,0	0,6%
Arts plastiques		
Éducation artistique et pratiques amateurs		
Presse et médias		
Langues régionales		
Pluri-disciplinaire		
Autres domaines culturels		
TOTAL	17 599,0	100,0%

Tableau n°2 bis : Détail des dépenses d'intervention en fonctionnement et en investissement ventilées par domaines

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Réunion

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€			
	fonctionnement	investissement	total	%
Monuments historiques				
Archéologie		110,0	110,0	0,6%
Musées				
Inventaire				
Architecture				
Spectacle vivant	1 353,0	370,0	1 723,0	9,8%
Arts plastiques				
Livre et lecture	198,0	38,0	236,0	1,3%
Cinéma et audiovisuel	280,0	10,0	290,0	1,6%
Enseignement	6 749,0	500,0	7 249,0	41,2%
Éducation artistique				
Formation professionnelle	230,0	20,0	250,0	1,4%
Langues régionales				
Presse et médias				
Action culturelle internationale	315,0		315,0	1,8%
PRR Construction de médiathèques* (aménagement culturel du terr.)		7 426,0	7 426,0	42,2%
TOTAL	9 125,0	8 474,0	17 599,0	100,0%

REUNION

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL

PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION
Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°3 : Moyens en personnel

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de la Réunion

Répartition des emplois du Conseil régional dans le domaine de la culture	Effectifs 2013						Total ETP
	Services administratifs		Services spécialisés				
			Inventaire		Autres		
	PP	ETP*	PP	ETP	PP	ETP	
Effectif d'agents des services culturels du Conseil régional	40	40	0	0	0	0	40
Effectif d'agents relevant d'autres services du Conseil régional en charge d'un domaine d'intervention culturelle	3	3					3
TOTAL	43	43	0	0	0	0	43

* les effectifs en ETP n'ayant pas été communiqués, il est admis par convention qu'un effectif ETP équivaut à un effectif PP

Tableau n°4 : Moyens budgétaires et en personnel pour les politiques déléguées à des agences ou autres structures

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de la Réunion

Nom de la structure	Effectifs 2013 en ETP	Apport estimé du Conseil régional en 2013 en K€	Apport de la DRAC en 2013 en K€
Agence Film Réunion	4,0	2 056,0	239,0
Pôle régional de musiques actuelles PRMA		500,0	170,0
TOTAL	4,0	2 556,0	409,0

Tableau n°5 : Apports aux labels et réseaux nationaux

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de la Réunion

Types de label ou réseau	Conseil régional Crédits de fonctionnement estimés pour 2013 en K€	DRAC Crédits de fonctionnement affectés en 2013 en K€
Centres dramatiques	300,0	776,0
Scènes nationales		
Centres chorégraphiques nationaux		
Scènes de musiques actuelles	170,0	92,0
Centres nationaux de création musicale		
Pôles nationaux des arts de la rue / cirque		
Orchestres		
Opéras		
Centre de développement chorégraphiques		
Sous-total spectacle vivant	470,0	868,0
FRAC	140,0	132,0
Centres d'art		
Sous-total arts plastiques	140,0	132,0
Centres culturels de rencontres		
Pôles d'enseignements supérieurs	1 615,0	200,5
TOTAL	2 225,0	1 200,5

RHONE ALPES

DEPENSES CULTURELLES PAR CATEGORIES

RHÔNE-ALPES

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION Dépenses estimées pour 2013 en K€

Tableau n°1 : Dépenses de fonctionnement et d'investissement par grandes masses issues de la nomenclature M71 des régions

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Rhône-Alpes

Chapitre Culture – sport – loisir (B 933 et A 903) Fonction Culture (31) Sous fonction (311 – 312 – 313)	Dépenses estimées pour 2013 en K€		
	Fonctionnement	Investissement	Total
311 – Enseignement artistique			
312 – Activités culturelles et artistiques	32 120,0	12 700,0	44 820,0
313 – Patrimoine (bibliothèques, musées, monuments ...)	4 410,0	0,0	4 410,0
TOTAL	36 530,0	12 700,0	49 230,0

Tableau n°2 : Dépenses totales d'intervention regroupées par grands domaines

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Rhône Alpes et synthèse des informations IGAC

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€	%
Spectacle vivant	20 670,0	41,8%
Cinéma et audiovisuel	8 560,0	17,3%
Patrimoine (MH, musées, archéo, inventaire, archit...)	3 830,0	7,7%
Enseignement, formation professionnelle, aide à l'emploi culturel	3 500,0	7,1%
Pluri-disciplinaire	3 400,0	6,9%
Livre et lecture	2 201,0	4,4%
Éducation artistique et pratiques amateurs	2 200,0	4,4%
Arts plastiques	2 134,0	4,3%
Autres domaines culturels	1 350,0	2,7%
Aménagement du territoire / culture	892,0	1,8%
Action culturelle internationale	527,0	1,1%
Langues régionales	170,0	0,3%
Presse et médias	50,0	0,1%
TOTAL	49 484,0	100,0%

Tableau n°2 bis : Détail des dépenses d'intervention en fonctionnement et en investissement ventilées par domaines

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Rhône Alpes

secteurs d'intervention	Dépenses estimées pour 2013 en K€			
	fonctionnement	investissement	total	%
Monuments historiques				
Archéologie	1 430,0	2 200,0	3 630,0	7,3%
Musées				
Inventaire	200,0		200,0	0,4%
Architecture				
Spectacle vivant	17 570,0	3 100,0	20 670,0	41,8%
Arts plastiques	1 945,0	189,0	2 134,0	4,3%
Livre et lecture	1 793,0	408,0	2 201,0	4,4%
Cinéma et audiovisuel	1 860,0	6 700,0	8 560,0	17,3%
Enseignement	2 500,0		2 500,0	5,1%
Éducation artistique	2 200,0		2 200,0	4,4%
Formation professionnelle	1 000,0		1 000,0	2,0%
Langues régionales	170,0		170,0	0,3%
Presse et médias		50,0	50,0	0,1%
Action culturelle internationale	527,0		527,0	1,1%
Médiation culturelle sur les territoires éloignés (aménagt cult. du terr.)	892,0		892,0	1,8%
Festivals (pluri-disciplinaire)	3 400,0		3 400,0	6,9%
Culture scientifique et technique (autres domaines culturels)	1 350,0		1 350,0	2,7%
TOTAL	36 837,0	12 647,0	49 484,0	100,0%

RHÔNE-ALPES

SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET MOYENS DU CONSEIL REGIONAL PÉRIMÈTRE CULTURE ET COMMUNICATION *Dépenses estimées pour 2013 en K€*

Tableau n°3 : Moyens en personnel

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Rhône-Alpes

Répartition des emplois du Conseil régional dans le domaine de la culture	Effectifs 2013						Total ETP
	Services administratifs		Services spécialisés				
	PP	ETP	Inventaire		Autres		
PP			ETP	PP	ETP		
Effectif d'agents des services culturels du Conseil régional	35	30	12	12	0	0	42
Effectif d'agents relevant d'autres services du Conseil régional en charge d'un domaine d'intervention culturelle	0	0					0
TOTAL	35	30	12	12	0	0	42

Tableau n°4 : Moyens budgétaires et en personnel pour les politiques déléguées à des agences ou autres structures

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Rhône-Alpes

Nom de la structure	Effectifs 2013 en ETP	Apport estimé du Conseil régional en 2013 en K€	Apport de la DRAC en 2013 en K€
Nouvelle agence culturelle de Rhône-Alpes – NACRE	9,0	550,0	400,0
Agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation ARALD	4,0	544,0	340,8
TOTAL	13,0	1 094,0	740,8

Tableau n°5 : Apports aux labels et réseaux nationaux

Sources : DRAC sur informations du Conseil Régional de Rhône-Alpes

Types de label ou réseau	Conseil régional Crédits de fonctionnement estimés pour 2013 en K€	DRAC Crédits de fonctionnement affectés en 2013 en K€
Centres dramatiques	950,0	9 718,5
Scènes nationales	876,0	5 421,1
Centres chorégraphiques nationaux	345,0	1 227,0
Scènes de musiques actuelles	546,0	430,0
Centres nationaux de création musicale	180,0	665,0
Pôles nationaux des arts de la rue / cirque	100,0	160,0
Orchestres	577,0	2 950,0
Opéras	3 102,8	6 043,9
Centre de développement chorégraphiques	67,0	200,0
Sous-total spectacle vivant	6 743,8	26 815,5
FRAC	450,0	550,5
Centres d'art	270,0	475,0
Sous-total arts plastiques	720,0	1 025,5
Centres culturels de rencontres	310,0	302,0
Pôles d'enseignements supérieurs	1 955,0	2 792,8
TOTAL	9 728,77	30 935,8

ANNEXE

**ELEMENTS DE METHODE SUR L'EXPLOITATION
DES DONNEES CHIFFREES**

ELEMENTS DE METHODE SUR L'EXPLOITATION DES DONNEES CHIFFREES

Cette note a pour objet de préciser les obstacles rencontrés pour chiffrer avec précision les dépenses consacrées par les Conseils régionaux au domaine de la culture en 2013.

1- Le chiffrage des dépenses de la majorité des Régions n'a pas tenu compte du périmètre budgétaire du budget primitif 2013 fixé par l'enquête et a retenu plus certainement les estimations de dépenses 2013 connues à la date de l'enquête (mars 2014).

A ce sujet, six régions ont clairement indiqué des montants correspondants à des données budgétaires différentes du périmètre imposé par le questionnaire : quatre réponses ont été faites toutes ou parties sur les montants du budget exécuté en 2012 (Guyane, Lorraine, Martinique et Réunion -PRR Médiathèque) et trois autres renseignent les montants exécutés en 2013 (Ile-de-France, Languedoc-Roussillon, Poitou-Charentes). Pour les vingt autres régions, la mission a constaté que les montants des dépenses sur la fonction culture (tableau n°1 des feuillets régionaux) pouvaient coïncider avec les chiffres transmis par la DGCL pour uniquement cinq budgets primitifs régionaux 2013. A la lumière de ce constat, il est manifeste que les dépenses estimées à la date de l'enquête et inscrites dans les tableaux, peuvent aussi bien correspondre au chiffrage du budget primitif ou du budget exécuté.

Pour la synthèse nationale, les chiffres concernant les DRAC ont été repris des travaux de la première phase relative à l'exécution budgétaire 2013 du Ministère de la culture et de la communication.

2- Une absence d'homogénéité dans la présentation des dépenses culturelles des Conseils régionaux.

Les DRAC ont ventilé le budget des dépenses d'intervention culturelle des Conseils régionaux selon une liste pré-établie mais non limitée (voir tableau 2 bis des fiches régionales). Le mode de présentation budgétaire proposé avait pour objectif de dépasser la simple maquette budgétaire des missions et programmes du ministère de la culture et de la communication, pour s'adapter aux logiques des présentations budgétaires des stratégies régionales et faciliter ainsi la collecte des données. Cependant, dans un souci de comparabilité, la liste pré-établie a été organisée autour de 15 rubriques, qui suivent le découpage du budget du ministère de la culture et de la communication au niveau de la sous-action et correspondent aux secteurs d'intervention suivants : monuments historiques, archéologie, musées, inventaire, architecture, spectacle vivant, arts plastiques, livre et lecture, cinéma et audiovisuel, enseignement, éducation artistique, formation professionnelle, langues régionales, presse et médias, action culturelle internationale.

En définitive, seules quatre budgets régionaux se sont inscrits dans le cadre budgétaire pré-défini. Pour les vingt-deux autres régions chaque réponse aux tableaux est particulière. Dans la

majorité des réponses, les rubriques initiales ont été respectées (mises à part les dépenses des secteurs d'interventions patrimoniales qui ont été pour cinq régions globalisées sur une seule rubrique) et des lignes supplémentaires ajoutées (de une à quinze lignes supplémentaires), dont les intitulés sont plus près des orientations stratégiques des Régions en matière culturelle. Pour exemple, à la réponse au tableau 2 de la Région Champagne-Ardenne sont ajoutées les dix lignes suivantes :

- Promotion
- Festivals
- Soutien centres de ressources
- Initiatives artistiques locales
- Résidences
- Projets culturels de territoires
- Équipements culturels
- Action culturelle
- Patrimoine autres qu'architecture
- CPER

Afin de pallier le manque d'homogénéité des données et pour les besoins de la synthèse, la mission IGAC a reconstruit le tableau 2 autour de treize secteurs d'intervention : action culturelle internationale, aménagement du territoire / culture, arts plastiques, autres domaines culturels, cinéma et audiovisuel, enseignement / formation professionnelle / aide à l'emploi, langues régionales, livre et lecture, éducation artistique et pratiques amateurs, patrimoines, pluri-disciplinaire, presse et médias, spectacle vivant.

3- Une visibilité du service de la culture plus ou moins complète des dépenses culturelles selon l'organisation administrative de la Région

La mission IGAC a relevé de nombreuses incohérences entre le total des dépenses culturelles ventilées par secteurs d'intervention et le total du budget culture du tableau 1 (reprise des comptes de la nomenclature budgétaire et comptable M 71) : les deux totaux devant *a minima* être égaux, voire supérieur pour le tableau 2, ce dernier pouvant englober des dépenses financées sur d'autres lignes du budget de la Région.

Après vérification auprès des DRAC, la mission IGAC a procédé à une correction des montants en intégrant les subventions versées aux agences et autres structures (tableau 4) dans les dépenses de fonctionnement⁶ du tableau 2 lorsque celles-ci n'avaient pas été comptées. Cette correction concerne six régions : Alsace, Aquitaine, Guyane, Ile-de-France, Poitou-Charentes et la Réunion.

Par ailleurs, les DRAC ont indiqué que dans le délai imparti de la mission, la grande majorité des régions n'a pas été en mesure d'identifier avec précision les dépenses culturelles imputées sur d'autres budgets de la Région. Le montant des dépenses culturelles des Régions, toutes imputations budgétaires confondues, pourrait donc être supérieur aux données recensées par la mission.

Ainsi, la mission IGAC ne peut affirmer qu'il existe une absence effective de dépenses sur un secteur d'intervention du fait d'une absence de montant indiqué sur la ligne du tableau, la possibilité de prise en charge de ces dépenses sur une autre ligne budgétaire n'étant pas à écarter.

⁶ Le montant de la subvention inscrit au tableau 4 ne permettant pas de distinguer les parts respectives de la subvention en fonctionnement et en investissement, la mission IGAC a décidé d'inscrire par convention le montant de la subvention en fonctionnement dans le tableau 2.

4- Une fragilité de la nomenclature budgétaire et comptable des Régions concernant les dépenses de personnel

Comme cela a été montré dans l'enquête conduite par le DEPS « la grande majorité des régions n'est pas en mesure d'identifier avec précision les dépenses relatives au personnel régional intervenant dans le domaine culturel ».

Les réponses à l'enquête IGAC n'apportent pas un nouvel éclairage sur ce sujet puisque seule la DRAC Lorraine indique que les montants du tableau n°1 sont chiffrés hors personnel. Cependant, les services de la DGCL consultés sur ce point, indiquent que 26 % des régions ont intégré des dépenses relatives à des comptes de personnel à leur budget primitif 2013 majoritairement sur la sous-fonction « patrimoine ». En l'absence de chiffrage budgétaire détaillé pour ce type de dépenses, les données collectées par la mission IGAC permettent néanmoins d'approcher les moyens consacrés aux dépenses de personnel en mesurant les emplois équivalents temps plein des Régions affectés au domaine de la culture.

